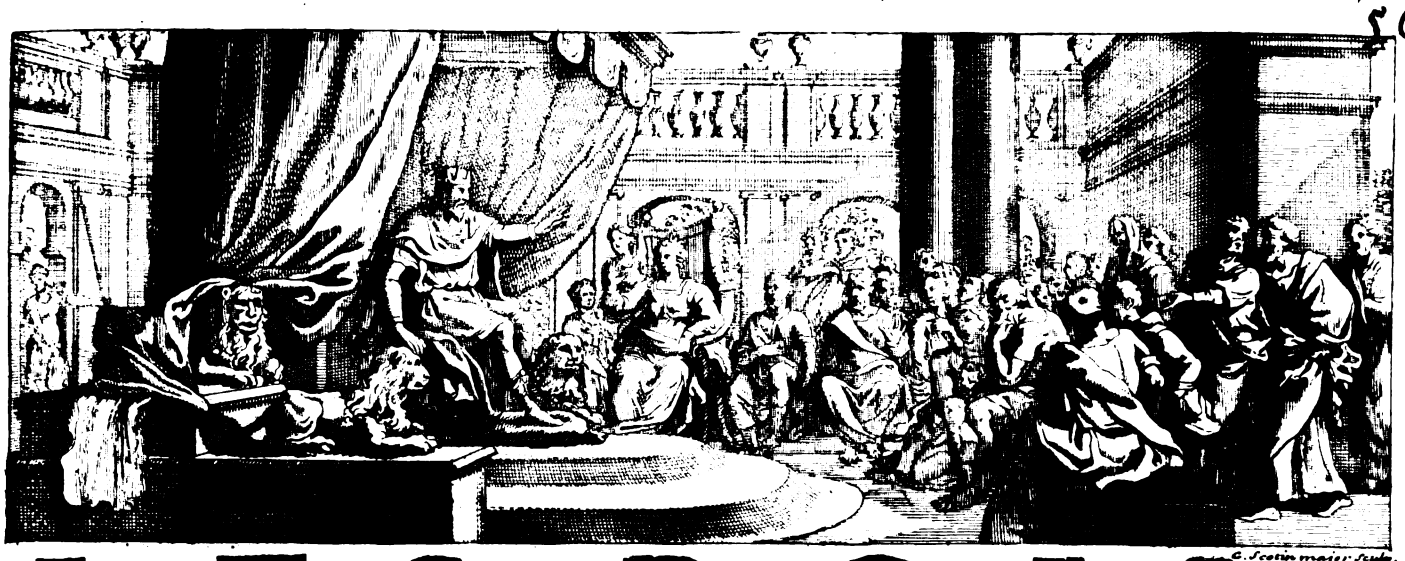

LES ROIS.

LIVRE QUATRIÉME.

CE Livre eſt appellé par les Hebreux le ſecond MELACHIM, *c'eſt-à-dire,* DES ROIS, *& ſelon les Latins c'eſt le quatriéme. Voyez ce qui a été dit à la tête du premier des Livres de ce nom. Il contient ſommairement l'hiſtoire de ſeize Rois de Juda; ſçavoir, de Joſaphat, de Joram, d'Ochozias, de Joas, d'Amaſias, d'Azarias ou Oſias, de Joathan, d'Achas, d'Ezechias, de Manaſſé, d'Amon, de Joſias, de Joachaz ou Sellum, de Joachim, de Jechonias, & de Sedecias: Et pareillement l'hiſtoire de douze Rois d'Iſraël; ſçavoir, d'Ochozias, de Joram, de Jehu, de Joachaz, de Joas, de Jeroboam, de Zacharie, de Sellum, de Manahem, de Phaceïa, de Phacée & d'Oſée. Le recit de pluſieurs miracles que Dieu fit par le miniſtere d'Elie & d'Eliſée. Ainſi ce Livre comprend l'hiſtoire de trois cens huit années ou environ, depuis l'année 3108. juſques en l'année 3416. ou environ, c'eſt-à-dire, depuis la mort d'Achab juſques à Oſée le dernier des Rois d'Iſraël, emmené captif par les Aſſyriens; & depuis la mort d'Aſa juſques à l'onziéme année du regne de Sedecias, qui fut emmené captif par Nabuchodonoſor. Ce Livre, enfin, termine toute l'hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël, par ce qui ſe paſſa la dix-neuviéme année de Nabuchodonoſor ſous Godolias, auquel il avoit donné le gouvernement de la Judée, & par la délivrance de Joachim ſous Evilmerodach Roi de Babylone. Ainſi les quatre Livres des Rois comprennent l'hiſtoire de cinq cens quatre-vingts-dix-ſept ans, depuis l'an deux mille huit cens quarante-huit, l'an premier de l'adminiſtration ou judicature d'Heli, juſques en l'an trois mille quatre cens quarante-cinq que Joachim fut mis en liberté; quatre cens quarante-cinq ans depuis la fondation du temple; cinq cens trente ſept ans depuis l'onction de Saül; quatre cens quatre-vingt-dix-ſept ans depuis le commencement du regne de David; quatre cens dix-ſept ans depuis la diviſion des tribus; cent ſoixante-trois ans depuis la ruine du Royaume d'Iſraël. A l'égard de l'Auteur de ce Livre on peut voir ce que l'on a dit ci-deſſus à la tête du troiſiéme Livre.*

NOTA. Pour concilier ce 4. livre des Rois avec le 2. des Paralipomenes il faut lire de ſuite & par ordre.

Les 7. premiers chapitres juſques au 17. premiers verſets du ch. 8. des Rois.
Le ch. 21. entier du 2. des Paral. depuis le verſ. 2. juſques au verſ. 7. du ch. 22. du même livre des Paral.
Le ch. 9. des Rois juſques au verſ. 28.
Le ch. 22. des Paral. depuis le verſ. 7. juſques au verſ. 9.
Le verſ. 28. du ch. 9. du livre des Rois. juſques à la fin du verſ.
Le verſ. 9. du chap. 22. des Paral.
Le verſ. 29. du chap. 9. des Rois juſques & compris le ch. 10.
Le verſ. 9. du 22. des Paral. juſques & compris le ch. 23.
Le 12. chap. des Rois juſques au verſ. 17.
Le ch. 24. des Paral. depuis le verſ. 13. juſques aux verſ. 23.
Le verſ. 17. du ch. 12. des Rois.
Le verſ. 23. juſques à la fin du verſ 25. du ch. 24. des Paral.
Le verſ. 18. du ch. 12. des Paralip.
Le verſ. 25. du ch. 24. des Paralip. juſqu'à la fin du chap.
Le 13. chap. des Rois. juſqu'au 4. verſ. du ch. 14.
Le verſ. 2. du chap. 25. des Paralip. juſques & compris le chap. 26. entier.
Le verſ. 23. du 14. ch. des Rois juſques à la fin du chap.
Le verſ. 8. du 15. chap. des Rois juſques au verſ. 33.
Le chap. 27. entier des Paralip.
Le verſ. 35. du 15. ch. des Rois.
Le 28. ch. des Paral. juſques au verſ. 16.
Le verſ. 5. du ch. 16. des Rois juſques au verſ. 19.
Le verſ. 17. du 28. ch. des Paral. juſques à la fin du chap.
Le ch. 17. juſques au verſ. 9. du 18. ch. des Rois.
Le verſ. 3. du ch. 29. des Paral. juſques à la fin des ch. 30. & 31.
Le verſ. 9. du ch. 18. des Rois juſques à la moitié du verſ. 17.
Le verſ. 2. juſqu'au verſ. 10. du ch. 32. des Paral.
Le verſ. 17. du ch. 18. du 2. des Rois. juſques au verſ. 36.
Le 15. verſ. du ch. 32. des Paralp. juſques au verſ. 20.
Le verſ. 36. du ch. 18. des Rois juſques & compris le 19. ch. entier des Rois.
Le verſ. 22. & 23. du ch. 32. des Paralip.
Le 20. ch. des Rois juſqu'au verſ. 12.
Le verſ. 25. juſques au verſ. 32. du ch. 32. des Paral.
Le verſ. 12. du ch. 20. des Rois. juſques à la fin du chap.
Le ch. 21. des Rois juſques au verſ. 17.
Le verſ. 9. du ch. 33. des Paral. juſques à la fin du ch. 34.
Le ch. 22. des Rois, depuis le verſ. 3. juſques au 8.
Le verſ. 8. & 9. du ch. 34. des Paral. juſques à la fin du chap.
Le ch. 23. des Rois juſques au verſ. 21.
Le ch. 35. des Paral. juſques au verſ. 20.
Le ch. 23. des Rois, depuis le verſ. 24. juſques au 28.
Le verſ. 20. du ch. 35. des Paral. juſques à la fin du chap.
Depuis le verſ. 30. du ch. 23. des Rois, juſques à la fin du ch. 24.
Le verſ. 12. du ch. 36. des Paralip. juſques au verſ. 17.
Le chap. 25. des Rois.
Le verſ. 17. du ch. 36. des Paral. juſques à la fin.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Ochozias envoye consulter Béelzebut sur sa chûte. Elie lui fait dire qu'il a tort de consulter d'autre Dieu que celui d'Israël, & qu'il mourra. Ce Prince envoye deux fois des gens pour le prendre, & toutes les deux fois Elie fait tomber le feu du ciel qui les consume. Il envoye un troisiéme capitaine avec cinquante hommes pour le même sujet. Celui-ci ayant parlé avec plus de respect que les deux premiers, Elie va trouver lui-même Ochozias, & lui declare qu'il n'en relevera point. Sa mort arrive bien-tôt après. Joram son frere lui succede.

An du M. 3108. Avant J. C. 896.

1. APRE's la mort d'Achab, Moab se revolta contre Israël ∥.

2. *il arriva aussi qu'*Ochozias étant tombé par la fenêtre ∥ d'une chambre haute qu'il avoit à Samarie, en fut bien malade, & il envoya de ses gens, & leur dit : Allez, consultez Béelzebut ∥ le dieu d'Accaron ∥, *pour savoir* si je pourrai relever de cette maladie.

3. En même-temps un Ange du Seigneur parla à Elie de Thesbe, & lui dit : Allez au-devant des gens du Roi de Samarie, & dites-leur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israel, que vous consultez ainsi Béelzebut le dieu d'Accaron ?

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne releverez point du lit où vous êtes, mais vous mourrez très-certainement : Elie *ayant parlé de la sorte* se retira.

5 Ceux qu'Ochozias avoit envoyés étant revenus, il leur dit : D'où vient que vous êtes retournés ∥ ?

6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous, qui nous a dit : Allez, retournez vers le Roi qui vous a envoyés, & dites-lui ; Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël, que vous envoyez *ainsi* consulter Béelzebut le dieu d'Accaron ? C'est pour cela que vous ne releverez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez très-certainement.

7. Le Roi leur dit : Quelle est la figure & l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous, & qui vous a dit ces paroles ?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert de poil ∥, qui est ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. C'est Elie de Thesbe, leur dit-il.

9. Et *aussi-tôt* il envoya un capitaine de cinquante hommes, & les cinquante soldats qui étoient sous lui ∥. Ce capitaine monta vers Elie, qui étoit assis sur le haut d'une montagne, & il lui dit : Homme de Dieu, le Roi vous commande de descendre.

10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu ∥ ; que le feu descende du ciel, & vous devore avec vos cinquante hommes. Aussi-tôt le feu du ciel descendit, & devora le capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats, qui dit à Elie : Homme de Dieu, le Roi m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de descendre.

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, & vous devore avec vos cinquante hommes. Et aussi-tôt le feu du ciel descendit, & devora le capitaine & les cinquante hommes qui étoient avec lui.

13. Ochozias envoya encore un troisiéme capitaine & ses cinquante hommes avec lui. Ce capitaine étant venu devant

1. *Revaricatus est autem Moab in Israël postquam mortuus est Achab.*

2. *Cecidit que Ochozias per cancellos cœnaculi sui, quod habebat in Samaria, & egrotavit : misitque nuntios, dicens ad eos : Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrùm vivere queam de infirmitate mea hac.*

3. *Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens : Surge, & ascende in occursum nuntiorum Regis Samariæ, & dices ad eos : Numquid non est Deus in Israël, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron ?*

4. *Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.*

5. *Reversique sunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis ?*

6. *At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, & dixit ad nos : Ite, & revertimini ad Regem, qui misit vos, & dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israël, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron ? Idcircò de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.*

7. *Qui dixit eis : Cujus figuræ & habitûs est vir ille, qui occurrit vobis, & locutus est verba hæc ?*

8. *At illi dixerunt : Vir pilosus, & zonâ pelliceâ accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbites est.*

9. *Misitque ad eum quinquagenarium principem, & quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum : sedentique in vertice montis, ait : Homo Dei, Rex præcepit ut descendas.*

10. *Respondensque Elias, dixit quinquagenario : Si homo Dei sum, descendat ignis de cœlo, & devoret te, & quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cœlo, & devoravit eum, & quinquaginta qui erant cum eo.*

11. *Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum, & quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc dicit Rex : Festina, descende.*

12. *Respondens Elias, ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cœlo, & devoret te, & quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cœlo, & devoravit illum, & quinquaginta ejus.*

13. *Iterùm misit principem quinquagenarium tertium, & quinquaginta qui erant cum eo. Qui*

℣. 1. *expl.* Les Moabites se revolterent contre Ochozias fils d'Achab & ne pouvant supporter son joug, ils ne voulurent plus lui payer le tribut dont ils avoient été chargés dès le regne de David, 2. *Reg.* 8. 2. *Theodoret. Voyez ci-après ch.* 3.

℣. 2. *expl* du balcon ou balustre

Ibid. *expl.* Dieu ou idole de la mouche, nom que les Israëlites donnoient par mépris à cette idole ou Dieu des Accaronites. Quelques-uns croient qu'il avoit été ainsi appellé par les Accaronites même, parcequ'ils invoquoient ce Dieu contre les mouches qui desoloient frequemment leur pays.

Ibid. *expl.* c'est une ville des Philistins. *Menoch.*

℣. 5. *suppl.* sans avoir executé mes ordres. *Synops.*

℣. 8. *expl.* L'Hebr. & les Sept. insinuent qu'il avoit de grands cheveux, une grande barbe, & qu'il étoit velu, *ainsi le Chal. & l'Arabe.* Quelques-uns expliquent cela de son habit, & ils disent que les Prophetes avoient un habit particulier. *Voyez Isa.* 20. 2. *Zachar.* 13. 4. & *Matth.* 3. 4. *Synops.* c'est le même mot hebreu du *v.* 11. *du ch.* 27. *de la Geneſe*, qui est dit d'Esaü.

℣. 9. *expl.* pour le prendre & l'emmener, afin de le faire mourir, ou d'obtenir la guerison par ses prieres. *Synops.*

℣. 10. *expl.* Ce compliment de l'Officier d'Ochozias n'étoit qu'une raillerie outrageante, qui merita d'être punie par le feu du ciel. *Chrisost. de virgin.* 12.

Digitized by Google

cum venisset, curvavit genua contra Eliam, & precatus est eum, & ait: Homo Dei, noli despicere animam meam, & animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. *Ecce descendit ignis de cælo, & devoravit duos principes quinquagenarios primos, & quinquagenos qui cum eis erant: sed nunc obsecro ut misereatis animæ meæ.*

15. *Locutus est autem Angelus Domini ad Eliam, dicens: Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, & descendit cum eo ad Regem,*

16. *& locutus est ei: Hæc dicit Dominus: Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israël, à quo posses interrogare sermonem, ideò de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.*

17. *Mortuus est ergo juxta sermonem Domini, quem locutus est Elias, & regnavit Joram frater ejus pro eo, anno secundo Joram filii Josaphat Regis Judæ; non enim habebat filium.*

18. *Reliqua autem verborum Ochoziæ, quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?*

Elie, se mit à genoux, & lui fit cette priere: Homme de Dieu, sauvez-moi la vie ℣, & *sauvez la* aussi à vos serviteurs qui sont avec moi. An du M. 3108. Avant J. C. 896.

14. Le feu est déja descendu du ciel, & il a devoré les deux premiers capitaines, & les cinquante hommes que commandoit chacun d'eux: mais je vous supplie présentement de me sauver la vie ℣.

15. En même-temps l'Ange du Seigneur ℣ parla à Elie & lui dit: Descendez avec lui, & ne craignez point. Elie se leva donc, & descendit avec ce capitaine pour aller trouver le Roi,

16. auquel il parla de cette sorte: Voici ce que dit le Seigneur: Parceque vous avez envoyé des gens pour consulter Béelzebut le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avoit pas un Dieu en Israël que vous pussiez consulter; vous ne releverez point du lit sur lequel vous êtes couché, mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc, selon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie, & Joram son frere regna en sa place ℣ la seconde année de Joram fils de Josaphat Roi de Juda; car Ochozias n'avoit point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

℣. 13. *lettr.* Ne mépriſez pas mon ame, *l'Hebr.* Faites que mon ame ſoit précieuſe à vos yeux, *ainſi les Sept. le Syriaque*, que ma vie ſoit de quelque prix à vos yeux: *hebraïſm.*

℣. 14. *lettr.* d'avoir pitié de mon ame. *Hebr.* que mon ame ſoit précieuſe à vos yeux, *c'eſt-à-dire*, ſauvez-moi la vie.

℣. 15. *expl.* le même Ange qui avoit apparu à Elie, *v.* 3. *ci-deſſus.*

℣. 17. *expl.* Joſaphat vivoit encore. Mais il y avoit deux ans qu'il avoit creé Vice-Roi ſon fils Joram, *c'eſt-à-dire*, que Joram fils de Joſaphat avoit commencé à regner, partie de l'an 17. & partie de l'an 18. du regne de Joſaphat ſon pere, lorſque Joram frere d'Ochozias & fils d'Achab commença à regner. *Voyez ci-après ch. 3. verſ. 1. Chron. ſacr. de Vitré.*

CHAPITRE II.

Eliſée ne veut point quitter Elie. Ils paſſent tous deux le Jourdain à pié ſec, Elie ayant diviſé les eaux en les frappant de ſon manteau. Il eſt enlevé enſuite dans un chariot de feu, & laiſſe tomber ſon manteau qu'Eliſée ramaſſe; & repaſſe le même fleuve à ſec en le frappant avec ce manteau. Les enfans des Prophetes vont chercher Elie durant trois jours inutilement. Eliſée rend ſaines les eaux de Jericho en y jettant du ſel, & rend ſes terres fertiles. Quarante-deux petits enfans ſont devorés par deux ours pour s'être moqués de ce Prophete.

1. *FActum est autem, cùm levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cælum, ibant Elias & Eliseus de Galgalis.*

2. *Dixitque Elias ad Eliseum: Sede hîc, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus: Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cúmque descendissent Bethel,*

3. *egressi sunt filii prophetarum qui erant in Bethel, ad Eliseum, & dixerunt ei: Numquid nosti, quia hodie Dominus tollet dominum tuum à te? Qui respondit: Et ego novi: silete.*

4. *Dixit autem Elias ad Eliseum: Sede hîc, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait: Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cúmque venissent Jericho,*

5. *accesserunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliseum, & dixerunt ei: Numquid nosti, quia Dominus hodie tollet dominum tuum à te? Et ait: Et ego novi: silete.*

6. *Dixit autem ei Elias: Sede hîc, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait: Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,*

1. LOrsque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel ℣ par le moyen d'un tourbillon ℣, il arriva qu'Elie & Eliſée ℣ venoient de Galgala.

2. Et Elie dit à Eliſée: Aſſeyez-vous ℣ ici, parceque le Seigneur m'a envoyé juſqu'à Bethel ℣. Eliſée lui répondit: Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc à Bethel,

3. & les enfans des Prophetes ℣ qui étoient à Bethel vinrent dire à Eliſée: Ne ſavez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujourd'hui votre maître ℣? Eliſée leur répondit: Je le ſai comme vous, demeurez dans le ſilence.

4. Elie dit encore à Eliſée: Demeurez-ici, parceque le Seigneur m'a envoyé à Jericho. Eliſée lui répondit: Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Lorſqu'ils furent arrivés à Jericho,

5. les enfans des Prophetes qui étoient à Jericho vinrent dire à Eliſée: Ne ſavez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujourd'hui votre maître? Il leur répondit: Je le ſai comme vous; demeurez dans le ſilence.

6. Elie dit encore à Eliſée: Demeurez ici, parceque le Seigneur m'a envoyé juſqu'au Jourdain. Eliſée lui répondit: Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc tous deux enſemble,

℣. 1. expl. *c'eſt-à-dire*, dans l'air, d'où il eſt paſſé dans un autre lieu, que quelques Peres croyent être le paradis terreſtre; d'autres quelqu'autre endroit dans le ciel ou ſur la terre; d'autres enfin prétendent que ce lieu eſt entierement incertain: & c'eſt le ſentiment de ſaint Chryſoſtome & de ſaint Auguſtin. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Ce qui eſt dit ici eſt un ſommaire d'une hiſtoire qui eſt rapportée dans la ſuite en détail, ſelon l'uſage de l'Ecriture.

Ibid. *expl.* le même dont il eſt parlé ci-deſſus *liv. 3. Reg. 19. v. 19.*

℣. 2. *expl.* Les Hebreux ſe ſervent de cette expreſſion pour ſignifier demeurer & s'arrêter dans un lieu.

Ibid. *expl.* Elie diſoit cela pour éviter qu'il fût témoin de ſon enlevement, ou pour éprouver l'affection qu'il lui portoit. *Menoch.*

℣. 3. *lettr.* les enfans des Prophetes. *Expl.* expreſſion hebraïque, *pour dire*, les Prophetes. *Voyez ci-deſſus ch. 20. liv. 3. v. 35.* D'autres prétendent que cela ſignifie les diſciples des Prophetes, comme le mot de *pere* ſignifie quelquefois *maître*. Voyez *v. 12. plus bas.*

Ibid. *expl.* dans peu de temps: car ils ne firent pas tout le chemin qui eſt marqué dans la ſuite de ce recit en un ſeul jour; ſçavoir de Bethel à Jericho, & de Jericho au bord du Jourdain.

Digitized by Google

An du M. 3108. Avant J. C. 896.

7. & cinquante des enfans des Prophetes les suivirent, qui s'arrêterent bien loin vis-à-vis d'eux. Et ils se tinrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Alors Elie prit son manteau, & l'ayant plié il *en* frappa les eaux, qui se diviserent en deux parts, & ils passerent tous deux à sec.

9. Lorsqu'ils furent passés, Elie dit à Elisée: Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous //, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit: Je vous prie que votre double esprit repose sur moi //.

10. Elie lui dit: Vous me demandez une chose bien difficile. // Neanmoins si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'avec vous //, vous aurez ce que vous avez demandé; mais si vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point.

11. Lorsqu'ils continuoient leur chemin, & qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu // & des chevaux de feu les séparerent tout-d'un-coup l'un de l'autre, & Elie monta au ciel au milieu d'un tourbillon.

Eccli. 48. 13. 1. Mach. 2. 58.

12. Elisée le voyoit *monter*, & crioit: Mon pere, mon pere, le char d'Israël, & son conducteur //. Après cela il ne le vid plus. Et prenant ses vêtemens, il les déchira en deux parts.

13. Il leva de terre en même-temps le manteau qu'Elie avoit laissé tomber, afin qu'il lui demeurât //: & Elisée s'en revenant, s'arrêta sur le bord du Jourdain,

14. & prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber pour lui; il en frappa les eaux, & elles ne furent point divisées. Alors Elisée dit: Où est maintenant le Dieu d'Elie //? Et frappant les eaux *une seconde fois*, elles se partagerent de côté & d'autre, & il passa *au travers*.

15. Ce que voyant les enfans des Prophetes, qui étoient dans Jericho vis-à-vis de ce lieu-là, ils dirent: L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée: Et venant au-devant de lui, ils se prosternerent à ses piés // avec un profond respect,

16. & lui dirent: Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts, qui peuvent aller chercher votre maître; car peut-être que l'Esprit du Seigneur l'aura enlevé & jetté quelque part sur une montagne ou dans une vallée. // Elisée leur répondit: N'y envoyez point.

17. Mais ils le contraignirent *par leurs instances* à y condescendre *enfin*, & à leur dire: Envoyez-y. Ils envoyerent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouverent point.

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée, qui demeuroit à Jericho, & il leur dit: Ne vous avois-je pas dit: N'y envoyez point.

19. Les habitans de la ville dirent aussi à Elisée: Seigneur, la demeure de cette ville est très-commode, comme vous le voyez vous-même; mais les eaux y sont très-mauvaises, & la terre sterile.

20. Elisée leur répondit: Apportez-moi un vaisseau neuf //, & mettez du sel dedans. Lorsqu'ils le lui eurent apporté,

7. *& quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui & steterunt è contra longè: illi autem ambo stabant super Jordanem.*

8. *Tulitque Elias pallium suum, & involvit illud, & percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem, & transierunt ambo per siccum.*

9. *Cùmque transissent, Elias dixit ad Eliseum, Postula quod vis ut faciam tibi, antequàm tollar à te. Dixitque Eliseus: Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.*

10. *Qui respondit: Rem difficilem postulasti: attamen, si videris me, quando tollar à te, erit tibi quod petisti: si autem non videris, non erit.*

11. *Cùmque pergerent, & incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus, & equi igneï diviserunt utrumque: & ascendit Elias per turbinem in cælum,*

12. *Eliseus autem videbat, & clamabat: Pater mi, pater mi, currus Israël, & auriga ejus. Et non vidit eum amplius: apprehenditque vestimenta sua, & scidit illa in duas partes.*

13. *Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei; reversusque stetit super ripam Jordanis,*

14. *& pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, & non sunt divisæ, & dixit: Ubi est Deus Eliæ etiam nunc? Percussitque aquas, & divisæ sunt huc atque illuc, & transiit Eliseus.*

15. *Videntes autem filii prophetarum, qui erant in Jericho è contrà, dixerunt: Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,*

16. *dixeruntque illi: Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, & quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum Spiritus Domini, & projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait: Nolite mittere.*

17. *Coëgeruntque eum, donec acquiesceret, & diceret: Mittite. Et miserunt quinquaginta viros; qui cùm quæsissent tribus diebus, non invenerunt.*

18. *Et reversi sunt ad eum: at ille habitabat in Jericho, & dixit eis: Numquid non dixi vobis: Nolite mittere?*

19. *Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum: Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse, domine, perspicis; sed aqua pessimæ sunt, & terra sterilis.*

20. *At ille ait: Afferte mihi vas novum, & mittite in illud sal. Quod cùm attulissent,*

℣. 9. *lettr.* afin que je vous le fasse.

Ibid. *expl.* double esprit, *c'est-à-dire*, le double don de force, de foi, de zele qu'avoit eu Elie; ce disciple se sentoit plus foible en tout cela que son maître, & cette foiblesse demandoit de Dieu des dons & des graces plus fortes pour soûtenir les persecutions & les tentations ausquelles il voyoit bien que son ministere l'exposeroit, *Theodoret.* ce qui se peut entendre aussi du don des miracles. *Voyez ci-après v.* 15.

℣. 10. expl. *l'Hebr.* vous avez agi durement, *de même les Sept.* c'est-à-dire, vous me faites une demande trop forte, ou au-dessus de mon pouvoir. Elie pouvoit douter si Dieu accorderoit une si grande grace à Elisée. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Le signe que vous aurez d'avoir obtenu ce que vous demandez, c'est si vous pouvez me regarder fixement lorsque je serai enlevé dans le ciel, & souffrir avec constance de me voir séparé de vous. *Vatab.*

℣. 11. *expl.* brillant comme le feu. *Synops.* Saint Ambroise dit que ce furent des Anges qui transporterent Elie sous la figure de ce chariot enflammé & de ces chevaux de feu. *S. Ambr. de Elia, serm.* 2.

℣. 12. *expl.* Elisée prit occasion à la vûe de ce char de feu & de cet enlevement d'Elie d'en faire une allusion à la conduite du peuple d'Israël, dont Dieu sembloit avoir chargé Elie, & de dire en ce sens: Et que deviendra le peuple d'Israël figuré par ce char, puisque son conducteur, *c'est-à-dire*, Elie est disparu. Elisée marquoit par là que son maître tenoit lieu à Israël de chariots armés de fer, & de tout cet appareil de guerre, sur lesquels les Gentils s'assûroient de leur victoire *Theodor. in Reg. quæst.* 8. ce qui est appliqué à Elisée par Joas Roi d'Israël, *ch.* 13. *v.* 14. *ci-après.*

℣. 13. *expl.* comme un gage assûré du double esprit que Dieu lui avoit accordé. *Synops.*

℣. 14. *expl.* Theodoret s'appuyant sur le mot hebreu *aphu*, que les Sept. n'ont point traduit, mais que la Vulgate a explique par *maintenant*, prétend qu'Elisée veut dire, *où s'est donc caché le Dieu d'Elie?* Un ancien Auteur anonime pretend que ce même mot signifie double, *c'est-à-dire*, où est ce double esprit d'Elie qu'il m'avoit promis? Ce n'est pas qu'il crût que Dieu fût absent, mais il témoignoit par là desirer qu'il voulût bien lui faire sentir sa presence par le miracle qu'il demandoit. *Ambr. in Psalm.* 37.

℣. 15. *lettr.* Ils l'adorerent, *c'est-à-dire*, ils s'inclinerent profondément devant lui.

℣. 16. *expl.* Ce sont ici les mêmes Prophetes qu'au vers. 5. ci-dessus, qui avoient assûré Elisée que son maître seroit enlevé le même jour, ce qu'ils n'entendoient pas sans doute de la maniere qu'il le fut, mais ils croyoient qu'il mourroit ce jour-là, ainsi surpris de cet évenement, ils vouloient voir ce qu'il étoit devenu.

℣. 20. *expl.* pour éviter qu'on n'attribuât le miracle qu'il alloit faire, à la vertu de quelque liqueur, ou à quelque enchantement. *Syn.*

Digitized by Google

21. *egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, & ait: Hæc dicit Dominus: Sanavi aquas has, & non erit ultra in eis mors, neque sterilitas.*

21. il alla à la fontaine, & ayant jetté le sel dans l'eau, il dit: Voici ce que dit le Seigneur: J'ai rendu ces eaux saines, & elles ne causeront plus à l'avenir ni mort, ni sterilité. L'an du M. 3108. Avant J. C. 896.

22. *Sanatæ sunt ergo aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei quod locutus est.*

22. Ces eaux donc devinrent saines comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'Elisée prononça *alors*.

23. *Ascendit autem inde in Bethel; cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, & illudebant ei, dicentes: Ascende, calve, ascende, calve.*

23. Elisée vint de là à Bethel: & lorsqu'il marchoit dans le chemin, de petits enfans étant sortis de la ville, se railloient de lui, en disant: Monte, chauve, monte, chauve.

24. *Qui cùm respexisset, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini; egressique sunt duo ursi de saltu, & laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.*

24. Elisée regardant jetta les yeux sur eux, & les maudit au nom du Seigneur. // En même-temps deux ours sortirent du bois, & s'étant jettés sur cette troupe d'enfans, ils en déchirerent quarante-deux.

25. *Abiit autem inde in montem Carmeli, & inde reversus est in Samariam.*

25. Elisée alla ensuite // sur la montagne du Carmel, // d'où il revint à Samarie.

℣. 24. *expl.* par l'autorité du Seigneur & par son Esprit, & non pas par un mouvement de vengeance; sans quoi Dieu ne l'auroit pas exaucé, en punissant ces enfans insolens, dont la mort fut une punition & une instruction salutaire pour leurs parens, qui étant idolâtres, les avoient portés à se mocquer du saint Prophete. *Synops.*

℣. 25. *expl.* il changea de dessein à l'occasion de la mort de ces enfans, & il n'alla point à Bethel, de crainte que ce qui venoit d'arriver ne lui attirât quelque persecution.

Ibid. *expl.* celle qui étoit située dans la tribu d'Issachar.

CHAPITRE III.

Les armées des Rois de Juda, d'Israël & d'Edom s'étant jointes pour aller attaquer le Roi de Moab, sont prêtes de perir de soif. Dans cet état ils ont recours à Elisée. Ce Prophete en consideration de Josaphat Roi de Juda leur donne de l'eau, sans neanmoins qu'il eut plû. L'armée de Moab est ensuite taillée en pieces. Le Roi reduit au desespoir sacrifie son fils sur les murailles de la ville.

1. *JOram verò filius Achab regnavit super Israël in Samaria anno decimo octavo Josaphat Regis Juda. Regnavitque duodecim annis.*

1. LA dix-huitiéme année du regne de Josaphat Roi de Juda, Joram fils d'Achab regna sur Israël dans Samarie, & son regne dura douze ans.

2. *Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus & mater: tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.*

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son pere & sa mere; car il ôta les statues de Baal, que son pere avoit fait faire. //

3. *Verumtamen in peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël, adhæsit, nec recessit ab eis.*

3. Il demeura neanmoins toûjours dans les pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël, & il ne s'en retira point. //

4. *Porrò Mesa Rex Moab, nutriebat pecora multa, & solvebat Regi Israël centum millia agnorum, & centum millia arietum cum velleribus suis.*

4. Or Mesa Roi de Moab nourrissoit de grands troupeaux //, & payoit au Roi d'Israël cent mille agneaux & cent mille moutons avec leur toison.

5. *Cumque mortuus fuisset Achab, prevaricatus est fœdus quod habebat cum Rege Israël.*

5. Mais après la mort d'Achab, il rompit l'accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Israël. //

6. *Egressus est igitur Rex Joram in die illa de Samaria, & recensuit universum Israël.*

6. C'est pourquoi le Roi Joram étant sorti alors de Samarie, fit la revûe de toutes les troupes d'Israël,

7. *Misitque ad Josaphat Regem Juda, dicens: Rex Moab recessit à me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit: Ascendam: qui meus est, tuus est: populus meus, populus tuus, & equi mei, equi tui.*

7. & il envoya dire à Josaphat Roi de Juda; Le Roi de Moab s'est soulevé contre moi. Venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui repondit: J'irai // avec vous, Ce qui est à moi est à vous, mon peuple est votre peuple, & mes chevaux sont vos chevaux.

8. *Dixitque: Per quam viam ascendemus? At ille respondit: Per desertum Idumææ.*

8. Et il ajoûta: Par quel chemin irons-nous? Joram lui répondit: Par le desert d'Idumée.

9. *Perrexerunt igitur, Rex Israël, & Rex Juda, & Rex Edom, & circuierunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, & jumentis quæ sequebantur eos.*

9. Le Roi d'Israël & le Roi de Juda, & le Roi d'Edom // marcherent donc *avec leurs gens*, & ils tournoyerent par le chemin pendant sept jours. Mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivoient. An du M. 3109. Avant J. C. 895.

10. *Dixitque Rex Israël: Heu, heu, heu! congregavit nos Dominus tres Reges, ut traderet in manus Moab.*

10. Alors le Roi d'Israël dit: Helas, helas, helas! Le Seigneur nous a ici joints trois Rois ensemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. *Et ait Josaphat: Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis Regis Israël: Est hic Eliseus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.*

11. Josaphat répondit: N'y a-t-il point ici de Prophete du Seigneur, pour implorer par lui la misericorde du Seigneur: L'un des serviteurs du Roi d'Israël répondit; Il y a ici Elisée fils de Saphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie //.

℣. 2. *expl.* C'étoit un abus tout recent, & qui étoit visiblement idolâtre, & conforme aux pratiques des payens que les Juifs avoient en execration.

℣. 3. expl. *c'est-à-dire*, qu'il ne détruisit pas les veaux d'or que son pere avoit élevés à Dan & à Bethel. *Voyez liv. 3. Reg. ch. 12. vers. 29. ci-dessus.* Cet usage ancien & universel, lui ayant paru trop difficile à détruire, ceci se peut entendre du schisme des dix tribus qu'il entretint, comme avoient fait ses prédecesseurs.

℣. 4. expl. *l'Hebr.* en un seul mot, dit que ce Prince étoit riche en troupeaux, *les Sept.* ont laissé le mot hebreu *Noced*, ou *Nojued*, selon les diverses leçons.

℣. 5. *expl.* Ceci a rapport à ce qui a déja été dit au *vers. 1. ch. 1. ci-dessus.*

℣. 7. *lettr.* Je monterai. *Expl.* Josaphat crut qu'il étoit de son interêt d'obliger les Moabites à payer le tribut accoûtumé au Roi d'Israël; de-peur que leur mauvais exemple ne fût suivi par les Idumèens, qui étoient ses tributaires. *Menoch.*

℣. 9. *expl.* le Gouverneur de l'Idumée: car il dit ci-dessus *ch. 22. v. 48. liv. 3.* qu'il n'y avoit point alors de Roi établi dans Edom.

℣. 11. *expl.* Ceci explique quel étoit le service, entre plusieurs autres, qu'Elisée rendoit à Elie. *Voyez ci-dessus liv. 3. ch. 19. v. 21.*

Digitized by Google

An. du M. 3109. Avant J. C. 895.

12. Joſaphat dit : La parole du Seigneur eſt en lui //. Alors le Roi d'Iſraël, Joſaphat Roi de Juda, & le Roi d'Edom allerent trouver Eliſée ;

13. Et Eliſée dit au Roi d'Iſraël : Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi ? Allez vous-en aux prophetes de votre pere & de votre mere. // Le Roi d'Iſraël lui dit : D'où vient que le Seigneur a aſſemblé ces trois Rois pour les livrer entre les mains de Moab ?

14. Eliſée lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la préſence duquel je ſuis, ſi je ne reſpectois la perſonne // de Joſaphat Roi de Juda : je n'euſſe pas ſeulement jetté les yeux ſur vous, & ne vous euſſe pas regardé.

15. Mais maintenant faites-moi venir un joueur de harpe //; & lorſque cet homme chantoit ſur ſa harpe //, la main du Seigneur fut ſur Eliſée, & il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur ; Faites pluſieurs foſſes le long du lit de ce torrent.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent, ni pluye, & *neanmoins* le lit de ce torrent ſera rempli d'eau, & vous boirez vous, vos ſerviteurs & vos bêtes.

18. Et ceci n'eſt encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous ; mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes ; vous couperez par le pié tous les arbres fruitiers //; vous boûcherez toutes les fontaines ; & vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles.

20. Le lendemain matin, ſur l'heure qu'on a accoûtumé d'offrir le ſacrifice //, les eaux vinrent tout-d'un-coup le long du chemin d'Edom, & la terre fut remplie d'eaux.

21. Les Moabites ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, aſſemblerent tous ceux qui portoient les armes, & vinrent *tous enſemble* les attendre ſur leurs frontieres.

22. Et s'étant levés dès le point-du-jour, dès que les rayons du ſoleil brillerent ſur les eaux, elles leur // parurent rouges comme du ſang ;

23. & ils *s'entre*-dirent : C'eſt l'épée qui a répandu tant de ſang. Les Rois ſe ſont battus l'un contre l'autre, & ſe ſont entre-tués. Moabites, marchez *hardiment* pour *enlever* les dépouilles.

24. Ils vinrent donc au camp d'Iſraël ; mais les Iſraëlites ſortant tout-d'un-coup battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux, les victorieux les pourſuivant les taillerent en pieces,

25. détruiſirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jetter, boûcherent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, & ne laiſſerent ſur pié que les murailles faites de terre. La ville auſſi fut inveſtie parles frondeurs //, & une partie *des murailles* fut abbatue *par les pierres qu'on jettoit avec des machines* //

26. Le Roi de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus reſiſter aux ennemis, prit avec lui ſept cens hommes-de-guerre, pour forcer le quartier du Roi d'Edom ; mais ils n'en purent venir à bout.

27. Et alors prenant ſon fils aîné, qui devoit regner après

12. *Et ait Joſaphat : Eſt apud eum ſermo Domini. Deſcenditque ad eum Rex Iſraël, & Joſaphat Rex Juda, & Rex Edom.*

13. *Dixit autem Eliſeus ad Regem Iſraël : Quid mihi & tibi eſt ? Vade ad prophetas patris tui, & matris tuæ. Et ait illi Rex Iſraël : Quare congregavit Dominus tres Reges hos, ut traderet eos in manus Moab ?*

14. *Dixitque ad eum Eliſeus : Vivit Dominus exercituum, in cujus conſpectu ſto, quod ſi non vultum Joſaphat Regis Juda erubeſcerem, non attendiſſem quidem te, nec reſpexiſſem.*

15. *Nunc autem adducite mihi pſaltem. Cumque caneret pſaltes, facta eſt ſuper eum manus Domini, & ait :*

16. *Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus, foſſas & foſſas.*

17. *Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum, neque pluviam ; & alveus iſte replebitur aquis, & bibetis vos & familiæ veſtræ, & jumenta veſtra.*

18. *Parumque eſt hoc in conſpectu Domini : inſuper tradet etiam Moab in manus veſtras.*

19. *Et percutietis omnem civitatem munitam, & omnem urbem electam, & univerſum lignum fructiferum ſuccidetis, cunctoſque fontes aquarum obturabitis, & omnem agrum egregium operietis lapidibus.*

20. *Factum eſt igitur manè, quando ſacrificium offerri ſolet, & ecce, aqua veniebant per viam Edom, & repleta eſt terra aquis.*

21. *Univerſi autem Moabitæ audientes quòd aſcendiſſent Reges ut pugnarent adverſum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo deſuper, & ſteterunt in terminis.*

22. *Primoque manè ſurgentes, & orto jam ſole ex adverſo aquarum, viderunt Moabitæ è contrà aquas rubras quaſi ſanguinem,*

23. *dixeruntque : Sanguis gladii eſt : pugnaverunt Reges contra ſe, & cæſi ſunt mutuò : nunc perge ad prædam Moab.*

24. *Perrexeruntque in caſtra Iſraël : porrò conſurgens Iſraël, percuſſit Moab ; at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, & percuſſerunt Moab,*

25. *& civitates deſtruxerunt : & omnem agrum optimum, mittentes ſinguli lapides, repleverunt, & univerſos fontes aquarum obturaverunt ; & omnia ligna fructifera ſucciderunt, ita ut muri tantùm fictiles remanerent ; & circumdata eſt civitas à fundibulariis, & magna ex parte percuſſa.*

26. *Quod cùm vidiſſet Rex Moab, prævaluiſſe ſcilicet hoſtes, tulit ſecum ſeptingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad Regem Edom ; & non potuerunt.*

28. *Arripienſque filium ſuum primogenitum,*

12. *expl.* C'eſt un Prophete de Dieu.

¥. 13. *expl.* C'eſt une ironie par laquelle Eliſée fait ſentir au Roi d'Iſraël l'impuiſſance de ſes idoles. *Synopſ.*

¥. 14. *lettr.* le viſage.

¥. 15. *expl.* Le mot hebreu *Nagan*, que la Vulgate traduit *Pſalmiſte*, ſignifie celui qui touche ou pince des doigts un inſtrument, d'où les joueurs de harpes ou de lyres ont reçû leur nom. On croit que cet office étoit particuliérement celui des Levites, & qu'il paſſoit pour un titre honorable chez les Juifs. *Voyez* 2. *Reg.* 23. *v.* 1. Ce même mot eſt encore ici repeté deux fois dans le verſet, & ſignifie *chanter, harpe.*

Ibid. *expl.* Les Prophetes n'avoient pas toûjours actuellement la grace de la prophetie. C'eſtpourquoi Eliſée fait venir cet inſtrument pour louer Dieu, afin qu'élevant par là ſon eſprit vers le Seigneur, il pût attirer ſur lui la connoiſſance de l'avenir. *Synopſ.*

¥. 19. *expl.* La loi avoit défendu cela à l'égard de la terre de Chanaan, que les Iſraëlites devoient poſſeder. Mais ceci regarde celle de Moab. De plus c'eſt Dieu qui parle, qui n'eſt point aſſujetti à ſes loix. *Eſtius.*

¥. 20. *expl.* Cette heure eſt déterminée par ce qui eſt dit au *v.* 22. *ſuivant.* : car l'on faiſoit un ſacrifice le matin auſſi-bien que le ſoir. *Exod.* 29. *v.* 39. & 41. celui du matin ſe faiſoit avant le lever du ſoleil.

¥. 22. *lettr.* Le ſoleil s'étant levé à l'oppoſite des eaux, les Moabites virent de leur côté les eaux rouges, comme du ſang. *Expl.* par un effet naturel de la reverberation des rayons du ſoleil naiſſant, & peut être auſſi par un effet extraordinaire de quelque trouble que Dieu excita en eux. *Menoch.*

¥. 25. *expl.* Ce mot ne ſignifie pas ſeulement ici ceux qui jettent des pierres avec la fronde, mais auſſi ceux qui les jettent avec des machines.

Ibid. *autr.* & une grande partie des habitans fut taillée en pieces.

Digitized by Google

qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum; & facta est indignatio magna in Israël; statimque recesserunt ab eo, & reversi sunt in terram suam.

lui, il l'offrit en holocauste sur la muraille. Ce *que* les Israëlites *ayant vû, ils* eurent horreur d'une action si barbare. Et s'étant retirés aussi-tôt de dessus les terres de Moab, ils s'en retournerent en leur pays. An du M. 3109. Avant J. C. 895. *Amos* 2. 1.

CHAPITRE IV.

Elisée multiplie l'huile d'une pauvre veuve, & lui donne moyen par là de satisfaire à ses creanciers. Il obtient un fils à une femme de Sunam, qui l'avoit reçû souvent chez elle. Ce fils étant venu à mourir, il le ressuscite. Il adoucit l'amertume de certaines herbes, en jettant un peu de farine dans le pot. Il rassasie avec un peu de pain plusieurs personnes.

1. *Mulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens, Servus tuus vir meus mortuus est, & tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum; & ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.*

2. *Cui dixit Eliseus: Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit: Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.*

3. *Cui ait: Vade, pete mutuò ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca,*

4. *& ingredere, & claude ostium tuum, cùm intrinsecùs fueris tu, & filii tui: & mitte inde in omnia vasa hæc; & cùm plena fuerint, tolles.*

5. *Ivit itaque mulier, & clausit ostium super se, & super filios suos: illi offerebant vasa, & illa infundebat.*

6. *Cùmque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum: Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit: Non habeo. Stetitque oleum.*

7. *Venit autem illa, & indicavit homini Dei. Et ille: Vade, inquit, vende oleum, & redde creditori tuo; tu autem, & filii tui vivite de reliquo.*

8. *Facta est autem quadam dies, & transibat Eliseus per Sunam; erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem; cúmque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.*

9. *Quæ dixit ad virum suum: Animadverto quòd vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.*

10. *Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, & ponamus ei in eo lectulum, & mensam, & sellam; & candelabrum, ut cùm venerit ad nos, maneat ibi.*

11. *Facta est ergo dies quadam, & veniens divertit in cœnaculum, & requievit ibi.*

12. *Dixitque ad Giezi puerum suum: Voca Sunamitidem istam. Qui cùm vocasset eam, & illa stetisset coram eo,*

13. *dixit ad puerum suum: Loquere ad eam: Ecce sedulò in omnibus ministrasti nobis, quid vis ut faciam tibi? Numquid habes negotium, & vis ut loquar Regi, sive principi militiæ? Quæ respondit: In medio populi mei habito.*

14. *Et ait: Quid ergo vult ut faciam ei?*

1. ‡ ALors une femme de l'un des Prophetes ℣ vint crier à Elisée, & lui dit: Mon mari, qui étoit votre serviteur, est mort, & vous savez que votre serviteur craignoit le Seigneur: & maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils, & les rendre ses esclaves ℣. ‡ Pour le 4. Mardi de Carême. *Leçon.*

2. Elisée lui dit: Que voulez-vous que je vous fasse? Dites-moi, qu'avez-vous dans votre maison? Elle répondit: Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile pour m'en oindre ℣.

3. Elisée lui dit: Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vuides;

4. & étant rentrée *dans votre maison*, fermez la porte sur vous. Et vous tenant au-dedans, vous & vos fils, versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases, & quand ils seront pleins, vous les ôterez ℣.

5. Cette femme alla donc *faire ce qu'Elisée lui avoit dit.* Elle ferma la porte sur elle & sur ses enfans; ses enfans lui présenterent les vaisseaux, & elle versoit *l'huile* dedans.

6. Et lorsque *tous* les vaisseaux furent remplis, elle dit à son fils: Apportez-moi encore un vaisseau. Il lui répondit: Je n'en ai plus; & l'huile s'arrêta ℣.

7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit: Allez, vendez cette huile, rendez à votre créancier *ce qui lui est dû*; & vous & vos fils vivez du reste.

8. Un jour Elisée passoit par Sunam ℣, & une femme fort considerable ℣ le retint ℣ par force pour manger; & passant souvent par là, il alloit loger chez elle pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari: Je voi que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, *& un* saint.

10. Faisons-lui donc faire une petite chambre ℣, & mettons-y un petit lit ℣, une table, un siege, & un chandelier, afin que lorsqu'il nous viendra voir, il demeure là.

11. Un jour donc Elisée étant venu *à Sunam*, il alla loger en cette chambre, & y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi son serviteur: Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, & elle se tenant devant ℣ lui,

13. il dit à son serviteur: Dites-lui *de ma part*: Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services, que voulez-vous donc que je fasse pour vous? Avez-vous quelque affaire, & voulez-vous que je parle *pour vous* au Roi, ou au General de ses armées ℣? Elle lui répondit: Je demeure ici *en paix* ℣ au milieu de mon peuple.

14. Elisée dit *à Giezi*: Que veut-elle donc que je fasse pour

---

℣. 1. *expl.* Quelques-uns croient que c'étoit Abdias Intendant de la maison d'Achab, qui avoit caché & nourri cent Prophetes: & que ce fut cette charité qui l'endetta. *Theodor. in hunc loc.* mais c'est une conjecture assez mal appuyée.

Ibid. *expl.* Parmi les Hebreux, on pouvoit vendre les enfans pour les dettes de leurs peres, comme l'on vendoit le pere s'il étoit devenu insolvable. *Exod.* 22. *v.* 3. *Levit.* 25. *v.* 39.

℣. 2. *expl.* C'étoit un usage commun parmi les Juifs, de se servir d'huile, non seulement par délicatesse, mais aussi pour la conservation de la santé. *Tirin. Menoch.*

℣. 4. *expl.* Et à mesure que chaque vase sera plein, vous le ferez ôter pour verser dans un autre.

℣. 6. *expl.* cessa de se multiplier.

℣. 8. *expl.* ville de la tribu d'Issachar. *Synops.*

Ibid. *littr.* grande. *Expl.* ou par sa naissance, ou par son bien; *le Siriaque*, ou par sa vertu, *l'Arabe.*

Ibid. *Hebr.* le força de demeurer, comme Lydie S. Paul. *Act.* 16. 14.

℣. 10. *l'Hebr.* une petite chambre fermée de murs ou autrement, séparée & particuliere.

Ibid. *l'Hebr.* un lit.

℣. 12. *expl.* ce qui est dit ensuite semble marquer qu'elle n'étoit que devant la porte.

℣. 13. *expl.* Elisée s'étoit acquis du credit auprès d'eux par le secours miraculeux qu'il leur procura dans la guerre contre les Moabites. Et ce n'est pas une chose indigne d'un Prophete ou d'un Evêque, de recommander aux Princes de pauvres personnes, *Synops. Critic.*

Ibid. *autr.* je demeure ici avec mes parens. *Expl.* qui peuvent m'aider dans mes affaires, si j'en ai. *Vatabl.* ou je vis en paix, & j'évite d'avoir different avec personne. *Theod.*

Digitized by Google

An du M. 3109. Avant J. C. 895.

elle ? Giézi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander : car elle n'a point de fils //, & son mari est déja vieux.

15. Elisée commanda donc à Giezi de faire venir cette femme ; & étant venue, elle se tenoit devant la porte. //

16. Elisée lui dit : *Dans un an* en ce même-temps & à cette même-heure, si Dieu vous conserve en vie //, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit : Non, mon seigneur ; non, homme de Dieu, ne trompez pas //, je vous prie, votre servante.

17. Cette femme conçut ensuite, & elle enfanta un fils au même-temps & à la même-heure // qu'Elisée lui avoit dit.

18. L'enfant crut, & étant un jour allé trouver son pere qui étoit avec ses moissonneurs,

19. il lui dit : La tête me fait mal, la tête me fait mal //. Son pere dit à un de ses serviteurs : Prenez cet enfant, & menez-le à sa mere.

20. Il le prit, & le porta à sa mere ; & elle l'ayant tenu sur ses genoux jusqu'à midi, il mourut.

21. Elle monta ensuite à *la chambre de l'homme de Dieu*, & elle mit l'enfant sur son lit, & ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari,

22. & lui dit : Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs : & je prendrai l'ânesse pour courir jusqu'à l'homme de Dieu, & m'en revenir.

23. Son mari lui répondit : D'où vient que vous l'allez trouver ? Ce n'est point aujourd'hui // le premier jour du mois, ni un jour de sabbat //. Elle lui répondit : Je suis bien aise d'y aller //.

24. Elle fit *donc* seller l'ânesse, & dit à son serviteur : Menez-moi en diligence ; que rien ne m'arrête dans mon voyage, & faites tout ce que je vous ordonne.

‡ Pour le 5. Jeudi de Carême. *Leçon.*

25. S'étant donc mise en chemin, ‡ elle vint trouver l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel ; & l'homme de Dieu l'ayant apperçue qui venoit à lui, il dit à Giézi son serviteur ; Voilà cette Sunamite.

26. Allez au-devant d'elle, & dites-lui : Tout va-t-il bien chez vous // ; vous, & votre mari & votre fils se portent-ils bien ? Et elle lui répondit : Fort bien //.

27. Et étant venu trouver l'homme de Dieu sur la montagne, elle se jetta à ses piés, & Giezi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu lui dit : Laissez-là ; son ame est dans l'amertume, & le Seigneur me l'a caché & ne me l'a point fait connoître //.

28. Alors cette femme lui dit : Vous ai-je demandé un fils, Monseigneur ? Ne vous ai-je pas dit : Ne me trompez point ?

29. Elisée dit à Giézi : Ceignez vos reins ; prenez mon bâton à votre main, & allez vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point ; & si quelqu'un vous salue, ne lui répondez point // : & mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mere de l'enfant dit *à Elisée* : Vive le Seigneur & vive votre ame, je ne vous quitterai point. Il alla donc avec elle, & il la suivit.

Dixitque Giezi : Ne queras ; filium enim non habet, & vir ejus senex est.

15. *Præcepit itaque ut vocaret eam ; quæ cùm vocata fuisset, & stetisset ante ostium,*

16. *dixit ad eam : In tempore isto, & in hac eadem hora : si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit : Noli, quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.*

17. *Et concepit mulier, & peperit filium in tempore, & in hora eadem, quâ dixerat Eliseus.*

18. *Crevit autem puer : & cùm esset quadam dies, & egressus isset ad patrem suum, ad messores,*

19. *ait patri suo : Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, & duc eum ad matrem suam.*

20. *Qui cùm tulisset, & duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, & mortuus est.*

21. *Ascendit autem, & collocavit eum super lectulum hominis Dei, & clausit hostium, & egressa,*

22. *vocavit virum suum, & ait : Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, & asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, & revertar.*

23. *Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum ? Hodie non sunt Calendæ, neque sabbatum. Quæ respondit : Vadam.*

24. *Stravitque asinam, & præcepit puero : Mina, & propera, ne mihi moram facias in eundo : & hoc age quod præcipio tibi.*

25. *Profecta est igitur, & venit ad virum Dei in montem Carmeli ; cùmque vidisset eam vir Dei è contrà, ait ad Giezi puerum suum, Ecce Sunamitis illa.*

26. *Vade ergo in occursum ejus, & dic ei : Rectè ne agitur circa te, & circa virum tuum, & circa filium tuum ? Quæ respondit : Rectè.*

27. *Cùmque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus : & accessit Giezi ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam : anima enim ejus in amaritudine est, & Dominus celavit à me, & non indicavit mihi.*

28. *Quæ dixit illi : Numquid petivi filium à domino meo ? Numquid non dixi tibi : Ne illudas me ?*

29. *Et ille ait ad Giezi : Accinge lumbos tuos ; & tolle baculum meum in manu tua, & vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum ; & si salutaverit te quispiam, non respondeas illi ; & pones baculum meum super faciem pueri.*

30. *Porrò mater pueri ait : Vivit Dominus, & vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, & secutus est eam.*

℣. 14. *expl.* Cette femme étoit sterile. *August.*

℣. 15. *expl.* par respect & par retenue. *Synops.*

℣. 16. *expl.* On peut voir ce qui a été dit *Genes.* 18. *v.* 10. expression, qui assûre le temps & l'effet de la promesse. La Vulgate ajoûte un *si* conditionnel qui n'est point dans l'Hebr.

Ibid. *expl.* C'est le sens que la Vulgate donne à ce mot au *v.* 28. *suivant.* Elle ne pouvoit croire ; & elle craignoit que ce ne fût plus par affection, que par un esprit de prophetie qu'il parloit. *Synops.*

℣. 17. Ce sont les mêmes mots hebreux en ce verset qu'au precedent, cependant la Vulgate a obmis dans celui-ci ces paroles : *si Dieu vous conserve la vie*, quoiqu'elle ait crû le devoir traduire ainsi sur les mêmes mots hebreux au verset précedent.

℣. 19. *expl.* Le soleil est très-ardent & très dangereux en Syrie au temps de la moisson. *Voyez Judith. ch* 8. *v.* 3.

℣. 23. *l'Hebr.* en ce jour. *Expl.* Sans doute que cette femme avoit coûtume les jours de Sabbat & le premier jour du mois d'aller en quelque Sinagogue loin de Samarie, où se rendoit aussi le Prophete : c'est à quoi peut avoir rapport la question que lui fait ici son mari ; car il n'est pas à présumer que son mari crût qu'elle eût voulu aller au Carmel le jour du Sabbat, puisque Sunam étant à 9. heures de chemin du Carmel où demeuroit le Prophete, ce voyage ne lui eût pas été permis au jour du Sabbat : mais il vouloit lui dire qu'elle ne le trouveroit pas alors au lieu de l'assemblée ; d'autres prétendent que son mari ignoroit la mort de son fils & le sujet de ce voyage.

Ibid. En ces jours de fêtes, les Juifs s'assembloient dans leurs Synagogues, ou-bien alloient trouver les Prophetes & les Docteurs de la loi dans quelques Synagogues voisines, sur tout dans les dix tribus schismatiques ; où à peine étoit-il permis de rendre au vrai Dieu le culte qui lui étoit dû, & où les Prêtres legitimes ne pouvoient exercer librement les fonctions de leur sacerdoce. *Voyez la note sur le v.* 42. *suiv.*

Ibid. *lettr.* J'irai.

℣. 26. *Hebr* êtes-vous en paix.

Ibid. *l'Hebr.* & elle répondit : En paix ; elle ne voulut point répondre nettement, ni rien dire de particulier sur son fils au serviteur du Prophete, se reservant de s'en expliquer elle-même à son maître.

℣. 27. *expl.* Cela nous fait voir que les Prophetes ne connoissoient pas toutes choses, mais celles-là seulement qu'il plaisoit à l'Esprit de Dieu de leur découvrir. *Theodor.*

℣. 29 C'est une façon de parler pour lui marquer qu'il ne s'arrêtât point, mais qu'il usât de diligence. *Synops.*

31. *Giezi*

Digitized by Google

31. *Giezi autem præceſſerat ante eos, & poſuerat baculum ſuper faciem pueri, & non erat vox, neque ſenſus; reverſuſque eſt in occurſum ejus, & nuntiavit ei, dicens: Non ſurrexit puer.*

31. Cependant Giézi étoit allé devant eux, & il avoit mis le bâton *d'Eliſée* ſur le viſage de l'enfant. Mais ni la parole ni le ſentiment ne lui étoient point revenus. Il retourna au-devant de ſon maître, & lui vint dire: L'enfant n'eſt point reſſuſcité.

An du M. 3109. Avant J. C. 895.

32. *Ingreſſus eſt ergo Eliſeus domum, & ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus:*

32. Eliſée entra enſuite dans la maiſon, & il trouva l'enfant mort couché ſur ſon lit.

33. *ingreſſuſque clauſit oſtium ſuper ſe, & ſuper puerum, & oravit ad Dominum.*

33. Il ferma auſſi-tôt la porte ſur lui & ſur l'enfant, & il pria le Seigneur.

34. *Et aſcendit, & incubuit ſuper puerum: poſuitque os ſuum ſuper os ejus, & oculos ſuos ſuper oculos ejus, & manus ſuas ſuper manus ejus; & incurvavit ſe ſuper eum, & calefacta eſt caro pueri.*

34. Après cela il monta *ſur le lit* & ſe coucha ſur l'enfant ‖. Il mit ſa bouche ſur ſa bouche, ſes yeux ſur ſes yeux, & ſes mains ſur ſes mains, & il ſe courba ſur l'enfant, & la chair de l'enfant fut échauffée.

35. *At ille reverſus, deambulavit in domo, ſemel huc atque illuc; & aſcendit, & incubuit ſuper eum; & oſcitavit puer ſepties, aperuitque oculos.*

35. Et étant deſcendu *de deſſus le lit*, il ſe promena & fit deux tours de chambre. Il remonta encore *ſur le lit*, & ſe coucha ſur l'enfant. Alors l'enfant bâilla ‖ ſept fois, & ouvrit les yeux.

36. *At ille vocavit Giezi, & dixit ei: Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingreſſa eſt ad eum. Qui ait: Tolle filium tuum.*

36. Eliſée enſuite appella Giezi, & lui dit: Faites venir cette Sunamite. Elle vint auſſi-tôt, & elle entra dans la chambre. Eliſée lui dit: Emmenez votre fils.

37. *Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit ſuper terram; tulitque filium ſuum, & egreſſa eſt,*

37. Cette femme s'approcha de lui & ſe jetta à ſes piés, & elle adora ſur la terre ‖: & ayant pris ſon fils elle s'en alla, ‖

38. *Eliſeus reverſus eſt in Galgala. Erat autem fames in terra, & filii prophetarum habitabant coram eo; dixitque uni de pueris ſuis: Pone ollam grandem, & coque pulmentum filiis prophetarum.*

38. & Eliſée retourna à Galgala. Or la famine étoit en ce pays-là ‖, & les enfans des Prophetes demeuroient avec Eliſée. Il dit donc à l'un de ſes ſerviteurs: Prenez un grand pot, & préparez à manger pour les enfans des Prophetes.

39. *Et egreſſus eſt unus in agrum, ut colligeret herbas agreſtes; invenitque quaſi vitem ſylveſtrem, & collegit ex ea colocynthidas agri, & implevit pallium ſuum, & reverſus concidit in ollam pulmenti; neſciebat enim quid eſſet.*

39. Et l'un d'eux étant ſorti dehors pour cueillir des herbes des champs, il trouva comme une eſpece de vigne ſauvage ‖, & il en cueillit des coloquintes ſauvages plein ſon manteau. Etant revenu, il les coupa par morceaux & les mit cuire dans le pot; car il ne ſavoit ce que c'étoit.

40. *Infuderunt ergo ſociis, ut comederent; cùmque guſtaſſent de coctione, clamaverunt, dicentes: Mors in olla, vir Dei. Et non potuerunt comedere.*

40. Ils ſervirent enſuite à manger aux diſciples d'Eliſée ‖, qui en ayant goûté, s'écrierent: Homme de Dieu, un poiſon mortel eſt dans ce pot ‖, & ils n'en purent manger.

41. *At ille: Afferte, inquit, farinam. Cùmque tuliſſent, miſit in ollam, & ait: Infunde turbæ, ut comedant; & non fuit ampliùs quidquam amaritudinis in olla.*

41. Eliſée leur dit: Apportez moi de la farine. Ils lui en apporterent. Il la mit dans le pot, & il leur dit: Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange, & il n'y eut plus enſuite aucune amertume dans le pot.

42. *Vir autem quidam venit de Baalſaliſa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, & frumentum novum in pera ſua. At ille dixit: Da populo, ut comedat.*

42. Et il vint un homme de Baalſaliſa, qui portoit à l'homme de Dieu des pains des prémices ‖, vingt pains d'orge, & du froment nouveau dans ſa beface. Eliſée dit *à ſon ſerviteur*: Donnez *ces pains* à manger au peuple.

43. *Reſponditque ei miniſter ejus: Quantum eſt hoc, ut apponam centum viris? Rurſum ille ait: Da populo, ut comedat: hæc enim dicit Dominus: Comedent, & ſupererit.*

43. Son ſerviteur lui répondit: Qu'eſt-ce que cela pour ſervir à cent perſonnes? Il redit encore: Donnez *ce pain* à manger au peuple; car voici ce que dit le Seigneur: Ils mangeront, & il y en aura de reſte. *Joan. 6. 9.*

44. *Poſuit itaque coram eis; qui comederunt, & ſuperfuit juxta verbum Domini.*

44. Il ſervit donc ces pains devant ces perſonnes, qui en mangerent, & il y en eut de reſte, ſelon la parole du Seigneur.

℣. 34. *Hebr.* Il s'étendit.
℣. 35. *Hebr.* éternua.
℣. 37. *anter.* ſe proſterna.
Ibid. Ces mots, *elle s'en alla*, ont rapport à cette famine dont il eſt parlé au verſet ſuivant; & ce fut en conſequence de l'avis qu'Eliſée lui donna. *Voyez ch. 8. v. 1. ci-après.*
℣. 38. expl. *c'eſt-à-dire*, en l'une des ſept années de famine dont il eſt parlé au *ch. 8. v. 1. ci-après.*
℣. 39. *expl.* en hebreu *pacahim*, des courges, Theodoret liſoit de ſon temps *Aroth*, que quelques Interpretes ſelon lui ont traduit, *herbes ſauvages*, quelques-uns croyent que c'eſt la même choſe que cette plante dont parle Jonas, *c. 4. v. 6.* & que l'on dit être une vigne ſauvage.
℣. 40. *lettr.* compagnons.
Ibid. *lettr.* la mort eſt dans ce pot.
℣. 42. *expl.* Les prémices ſe devoient offrir aux Prêtres, ſelon la loi: mais comme toutes les dix tribus adoroient les idoles, & avoient chaſſé les Prêtres du Seigneur, ceux qui craignoient Dieu les offroient aux Prophetes. *Synopſ.*

CHAPITRE V.

Naaman eſt gueri de la lepre par le Prophete Eliſée, Giézi ſon ſerviteur en eſt frappé, pour avoir reçû de ce General d'armée du Roi de Syrie, des préſens que ſon maître avoit refuſés.

1. *Naaman princeps militiæ Regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum ſuum, & honoratus: per illum enim dedit Dominus ſalutem Syriæ; erat autem vir fortis & dives, ſed leproſus.*

1. ‡ Naaman General de l'armée du Roi ‖ de Syrie ‖ étoit un homme puiſſant & en grand honneur auprès du Roi ſon maître, parceque le Seigneur avoit ſauvé par lui la Syrie. Il étoit vaillant & riche, mais lépreux.

‡ Pour le 3. Lundi de Careſme.

℣. 1. *expl.* Le Roi de Syrie eſt Benadad, *ch. 6. verſ. 24. ci-après & ch. 8. 7.*
Ibid. par la Syrie on doit entendre cette étendue de pays, qui eſt aux environs de Damas que l'Hebreu exprime par le mot *Aram*, & dont la ſituation eſt marquée par les fleuves d'*Abana* & de *Pharphar*, *v. 12. ci-après.*

Digitized by Google

An du M. 3109. Avant J. C. 895.

2. Or quelques voleurs // étant ſortis de Syrie avoient emmené captive une petite fille du pays d'Iſraël, qui fut *depuis miſe* au ſervice de la femme de Naaman.

3. Cette fille dit à ſa maîtreſſe : Plût à Dieu que mon ſeigneur eût été trouver le Prophete qui eſt à Samarie. Il l'auroit ſans doute gueri de ſa lépre.

4. Sur cela Naaman vint trouver // ſon maître, & lui dit : Une fille d'Iſraël a dit telle & telle choſe.

5. Le Roi de Syrie lui répondit : Allez, j'écrirai *pour vous* au Roi d'Iſraël. Il partit *de Syrie*, il prit donc avec lui dix talens d'argent //, ſix mille écus d'or //, & dix habillemens neufs //,

6. & porta au Roi d'Iſraël la lettre *du Roi de Syrie* qui étoit conçûe en ces termes : Lorſque vous aurez reçû cette lettre, vous ſaurez que je vous ai envoyé Naaman mon ſerviteur, afin que vous le gueriſſiez // de ſa lépre.

7. Le Roi d'Iſraël ayant reçû cette lettre déchira ſes vêtemens, & dit : Suis-je un Dieu pour pouvoir ôter & rendre la vie ? Pourquoi m'envoyer ainſi un homme, afin que je le gueriſſe de ſa lépre : Vous voyez que ce Prince ne cherche qu'une occaſion pour rompre avec moi.

8. Eliſée, homme de Dieu, ayant appris que le Roi d'Iſraël avoit déchiré ainſi ſes vêtemens, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtemens ? Que cet homme vienne à moi, & qu'il ſache qu'il y a un Prophete dans Iſraël.

9. Naaman vint donc avec ſes chevaux & ſes chariots, & ſe tint à la porte de la maiſon d'Eliſée.

10. Et Eliſée lui envoya une perſonne pour lui dire : Allez vous laver ſept fois dans le Jourdain, & votre chair ſe guerira & deviendra nette //.

11. Naaman tout fâché commençoit à ſe retirer, en diſant : Je croyois qu'il me viendroit trouver, & que ſe tenant debout il invoqueroit le nom du Seigneur ſon Dieu, qu'il toucheroit de ſa main ma lépre, & qu'il me gueriroit.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharphar, qui ſont meilleurs que tous ceux d'Iſraël, pour m'y aller laver, & pour y devenir net ? Comme donc il avoit déja tourné viſage, & qu'il s'en alloit tout indigné,

13. ſes ſerviteurs s'approcherent de lui, & lui dirent : Pere //, quand le Prophete vous auroit ordonné quelque choſe de bien difficile, vous auriez dû neanmoins le faire : combien donc lui devez-vous plutôt obeïr, lorſqu'il vous dit : Allez-vous laver, & vous deviendrez net ?

14. Il s'en alla *donc*, & ſe lava ſept fois dans le Jourdain, ſelon que l'homme de Dieu lui avoit ordonné, & ſa chair devint comme la chair d'un petit enfant, & il fut guéri *de ſa lepre*.

15. Après cela il retourna avec toute ſa ſuite pour voir l'homme de Dieu, & il vint ſe préſenter devant lui, & lui dit : Je ſai certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre, que *celui qui eſt* dans Iſraël. Je vous conjure donc de recevoir ce que votre ſerviteur vous offre //.

16. Eliſée lui répondit : Vive le Seigneur devant lequel je ſuis préſentement, je ne recevrai rien de vous. Et quelque inſtance que fit Naaman, il ne voulut jamais ſe rendre.

17. Naaman lui dit donc : Il faut faire ce que vous voulez ; mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays. Car à l'avenir votre

2. *Porrò de Syria egreſſi fuerant latrunculi, & captivam duxerant de terra Iſraël puellam parvulam ; quæ erat in obſequio uxoris Naaman,*

3. *quæ ait ad dominam ſuam : Utinam fuiſſet dominus meus ad prophetam, qui eſt in Samaria ; profectò curaſſet eum à lepra quam habet.*

4. *Ingreſſus eſt itaque Naaman ad dominum ſuum, & nuntiavit ei, dicens : Sic & ſic locuta eſt puella de terra Iſraël.*

5. *Dixitque ei Rex Syriæ : Vade, & mittam litteras ad Regem Iſraël. Qui cùm profectus eſſet, & tuliſſet ſecum decem talenta argenti, & ſex millia aureos, & decem mutatoria veſtimentorum,*

6. *detulit litteras ad Regem Iſraël, in hæc verba : Cùm acceperis epiſtolam hanc, ſcito quòd miſerim ad te Naaman ſervum meum, ut cures eum à lepra ſua.*

7. *Cùmque legiſſet Rex Iſraël litteras, ſcidit veſtimenta ſua, & ait : Numquid Deus ego ſum, ut occidere poſſim, & vivificare, quia iſte miſit ad me, ut curem hominem à lepra ſua ? Animadvertite, & videte quòd occaſiones quærat adverſum me.*

8. *Quod cùm audiſſet Eliſeus vir Dei, ſcidiſſe videlicet Regem Iſraël veſtimenta ſua, miſit ad eum, dicens : Quare ſcidiſti veſtimenta tua ? Veniat ad me, & ſciat eſſe prophetam in Iſraël.*

9. *Venit ergo Naaman cum equis & curribus, & ſtetit ad oſtium domûs Eliſei :*

10. *miſitque ad eum Eliſeus nuntium, dicens : Vade, & lavare ſepties in Jordane, & recipiet ſanitatem caro tua, atque mundaberis.*

11. *Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quòd egrederetur ad me, & ſtans invocaret nomen Domini Dei ſui, & tangeret manu ſuâ locum lepræ, & curaret me.*

12. *Numquid non meliores ſunt Abana & Pharphar, fluvii Damaſci, omnibus aquis Iſraël, ut laver in eis, & munder ? Cùm ergo vertiſſet ſe, & abiret indignans,*

13. *acceſſerunt ad eum ſervi ſui, & locuti ſunt ei : Pater, & ſi rem grandem dixiſſet tibi propheta, certè facere debueras : quantò magis quia nunc dixit tibi : Lavare, & mundaberis ?*

14. *Deſcendit, & lavit in Jordane ſepties juxta ſermonem viri Dei, & reſtituta eſt caro ejus, ſicut caro pueri parvuli, & mundatus eſt.*

15. *Reverſuſque ad virum Dei cum univerſo comitatu ſuo, venit, & ſtetit coram eo, & ait : Verè ſcio quòd non ſit alius Deus in univerſa terra, niſi tantùm in Iſraël. Obſecro itaque ut accipias benedictionem à ſervo tuo.*

16. *At ille reſpondit : Vivit Dominus, ante quem ſto, quia non accipiam. Cúmque vim faceret, penitùs non acquievit.*

17. *Dixitque Naaman : Ut vis, ſed, obſecro, concede mihi ſervo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra ; non enim faciet ultrà*

¥. 2. *axtr.* des ſoldats, le mot hebreu ſignifie une troupe de brigans, ce nom ſe donnoit alors aux gens de guerre. *Voyez ch. 6. v. 23. ci-après.*

¥. 4. *expl.* ſon grand credit lui donnoit accès auprès du Roi, quoiqu'il fût lepreux.

¥. 5. *expl.* Ces dix talens d'argent pouvoient valoir environ quarante-ſix mille deux cens ſoixante-ſeize livres.

Ibid. & ſix mille pieces d'or, *c'eſt-à-dire*, environ trois cens quatre-vingt-huit mille ſix cens quatre-vingt livres, *c'eſt-à-dire*, qu'il portoit en tout en argent environ quatre cens trente-cinq mille livres.

Ibid. *lettr.* habits à changer, *ainſi porte l'Hebr. ; les Sept. & le Siriaque* dix paires d'habits.

¥. 6. *expl.* en commandant au Prophete qui eſt en votre royaume, de le guerir. C'étoit l'intention, ſans doute, de Benadad Roi de Syrie, que Joram Roi d'Iſraël ne comprit pas.

¥. 10. *l'Hebr. porte :* & votre chair reviendra ou ſe renouvellera, ou pelera & ſera purifiée.

¥. 13. *expl.* Le nom de Pere étoit alors, comme eſt preſentement celui de Seigneur.

¥. 15. *lettr.* que vous receviez la benediction de votre ſerviteur, *ſtile hebreu*, benediction, pour ſignifier un preſent, ou ſelon Tertullien, *liv. 4. adverſ. Marc.* cette reconnoiſſance, ou ce remerciment.

Digitized by Google

servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. *Hoc autem solum est, de quo deprecaris Dominum pro servo tuo; quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret, & illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.*

19. *Qui dixit ei: Vade in pace. Abiit ergo ab eo electo terra tempore.*

20. *Dixitque Giezi puer viri Dei: Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit: vivit Dominus, quia curram post eum, & accipiam ab eo aliquid.*

21. *Et secutus est Giezi post tergum Naaman: quem cùm vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, & ait: Rectène sunt omnia?*

22. *Et ille ait: Rectè. Dominus meus misit me ad te, dicens: Modò venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraïm, ex filiis prophetarum: da eis talentum argenti, & vestes mutatorias duplices.*

23. *Dixitque Naaman: Melius est ut accipias duo talenta. Et coëgit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, & duplicia vestimenta, & imposuit duobus pueris suis, qui & portaverunt coram eo.*

24. *Cúmque venissent jam vesperi, tulit de manu eorum, & reposuit in domo, dimisitque viros, & abierunt.*

25. *Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Elisæus: Unde venis, Giezi? Qui respondit: Non ivit servus tuus quoquam.*

26. *At ille ait: Nonne cor meum in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum, & accepisti vestes, ut emas oliveta, & vineas, & oves, & boves, & servos, & ancillas.*

27. *Sed & lepra Naaman adhærebit tibi, & semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.*

serviteur n'offrira plus d'holocaustes ou de victimes aux dieux étrangers; mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur. An du M. 3109. Avant J. C. 895.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, *qui est* que lorsque *le Roi* mon seigneur entrera dans le temple de Remmon pour adorer en s'appuyant sur ma main, si j'adore // dans le temple de Remmon, lorsqu'il y adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne.

19. Elisée lui répondit: Allez en paix. // Naaman se sépara ainsi de lui, & il avoit déja fait une lieüe de chemin //;

20. lorsque Giézi qui servoit l'homme de Dieu, dit *en lui-même*: Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, & n'a voulu rien prendre: Vive le Seigneur, je courrai après lui, & j'en recevrai quelque chose.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman, & Naaman le voyant courir vers lui descendit promptement de son chariot, vint au-devant de lui, & lui dit: Tout va-t-il bien?

22. Giézi lui répondit: Fort bien. Mon maître m'a envoyé vous dire, que deux jeunes-hommes des enfans des Prophetes lui sont arrivés tout-à-l'heure de la montagne d'Ephraïm. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent // & deux habits.

23. Naaman lui dit: Il vaut mieux que je vous donne deux talens; & il le contraignit *de les recevoir*, & ayant mis les deux talens d'argent & les deux habits dans deux sacs qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs qui les porterent devant Giézi.

24. Le soir étant venu, il les prit de leurs mains & les serra dans sa maison, & renvoya ces gens, qui s'en retournerent.

25. Giézi entra ensuite, & se vint présenter devant son maître. Et Elisée lui dit: D'où venez-vous, Giézi? Giézi lui répondit: Votre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Elisée lui répondit: Mon cœur n'étoit-il pas présent avec vous //, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous? Maintenant donc vous avez reçû de l'argent & des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs & des servantes.

27. Mais aussi la lépre de Naaman s'attachera à vous & à toute votre race pour jamais //. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lépre blanche comme la neige.

℣. 18. *Hebr.* si je me baisse *Expl.* pour le soûtenir. *Vatab.*

℣. 19. *expl.* Cette parole, *Allez en paix*, n'étoit pas une dispense que le Prophete lui accordât de feindre d'adorer l'idole, ce qui est toûjours defendu: mais c'étoit seulement une declaration qu'il lui faisoit, que lorsque sa charge l'obligeoit de donner la main au Roi, & qu'il seroit contraint de se baisser avec lui pour le soûtenir lorsque ce Prince adoreroit son idole, il pourroit le faire sans offenser Dieu; puisqu'il ne feroit alors que ce qu'il avoit coûtume de faire par tout ailleurs, lorsque le Roi s'appuyoit sur lui: vû principalement qu'il n'y avoit aucun scandale à craindre, puisqu'il faisoit une profession publique de n'adorer que le vrai Dieu. *Estius.*

Ibid. *lettr.* quelques heures de chemin, *l'Hebr.* environ un mille de terre ou de chemin, *les Sept.* ont laissé le mot hebreu qu'ils ont lû ainsi *debratha*, & quelques-uns ont traduit autant de chemin qu'une couple de bœufs en peuvent labourer en un jour, deux arpens de terre, ou demie lieuë selon d'autres.

℣. 22. expl. *c'est-à-dire*, quatre mille six cens tant de liv. *le v. 26. ci-après* prouve qu'un talent étoit une somme considerable, puisque de deux on en pouvoit acheter tant de choses.

℣. 26. *expl.* J'étois present en esprit, & Dieu m'a fait connoître tout ce que vous avez fait, comme si j'y avois été effectivement present. *Menoch.*

℣. 27. *expl.* Il paroît d'abord de la dureté dans cette sentence du Prophete: à moins que nous n'entendions par la race de Giézi, les heritiers de ses vices, plutôt que ses enfans selon la chair. Ainsi toutes les personnes avares deviennent les heritiers de sa lepre, en même-temps qu'ils le deviennent de ses richesses mal acquises. *Sancti Ambros. in Luc. 4.*

CHAPITRE VI.

Elisée fait revenir sur l'eau le fer d'une cognée. Les soldats de Syrie qui avoient été envoyés pour prendre ce Prophete sont frappés d'aveuglement & conduits eux-mêmes dans la ville de Samarie. Le Roi de Syrie assiége cette ville. Famine effroyable où elle est réduite.

1. *Dixerunt autem filii prophetarum ad Elisæum: Ecce locus in quo habitamus coram te, angustus est nobis.*

2. *Eamus usque ad Jordanem, & tollant singuli de sylva materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit: Ite.*

1. UN jour les enfans des Prophetes dirent à Elisée: Vous voyez que ce lieu-ci où nous demeurons avec vous // est trop petit pour nous. An du M. 3115. Avant J. C. 889.

2. Permettez-nous d'aller jusqu'au Jourdain; afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, & que nous nous bâtissions là un logement où nous puissions demeurer. Elisée leur répondit: Allez.

℣. 1. *lettr.* devant vous, ce qui correspond à l'Hebreu, qui porte: *à votre face*, pour dire en votre presence, & avec vous.

Digitized by Google

An du M 3115. Avant J. C. 889.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc auſſi vous-même avec vos ſerviteurs. Il lui répondit : J'irai.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorſqu'ils furent venus juſqu'au Jourdain, ils commencerent à couper du bois.

5. Mais il arriva que comme l'un d'eux abatoit un arbre le fer de ſa cognée tomba dans l'eau. Auſſi-tôt il s'écria, & dit *à Eliſée* : Helas, mon ſeigneur, helas ! j'avois emprunté cette cognée.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où *le fer* eſt-il tombé. Il lui montra l'endroit. Eliſée coupa donc un morceau de bois & le jetta au même endroit, & le fer *revint &* nagea ſur l'eau ‖.

7. Eliſée lui dit : Prenez-le. Il étendit ſa main, & le prit.

8. Le Roi de Syrie ‖ combattoit un jour contre Iſraël ‖, & tenant conſeil avec ſes officiers, il leur dit : Il faut que nous dreſſions une embuſcade en tel & tel endroit. ‖

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au Roi d'Iſraël : Prenez garde de ne pas paſſer par là, parceque les Syriens y doivent dreſſer une embuſcade.

10. Le Roi d'Iſraël envoya au lieu que lui avoit dit l'homme de Dieu, & il s'en ſaiſit le premier ; & il ſe garda ainſi *des Syriens* plus d'une & de deux fois.

11. Le cœur du Roi de Syrie fut troublé de cet accident, & ayant aſſemblé ſes ſerviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous point qui eſt celui qui me trahit auprès du Roi d'Iſraël ?

12. L'un de ſes ſerviteurs lui répondit : Ce n'eſt point *qu'on vous trahiſſe*, ô Roi mon ſeigneur ; mais c'eſt le Prophete Eliſée qui eſt en Iſraël, qui découvre au Roi d'Iſraël tout ce que vous dites *en ſecret* dans votre chambre.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il eſt, afin que je l'envoye prendre. Ils vinrent donc l'avertir, & ils lui dirent : Eliſée eſt à Dothan ‖.

An du M. 3116. Avant J. C. 888.

14. *Le Roi de Syrie* y envoya auſſi-tôt de la cavalerie, des chariots, & ſes meilleures troupes, & étant arrivés la nuit ils inveſtirent la ville ‖.

15. Le ſerviteur ‖ de l'homme de Dieu ſe levant au point-du-jour, ſortit dehors ; & ayant vû l'armée autour de la ville, la cavalerie & les chariots, il en vint avertir ſon maître, & lui dit : Helas, Monſeigneur, helas ! que ferons-nous ?

16. Eliſée lui répondit : Ne craignez point ; car il y a plus de monde avec nous, qu'il n'y en a avec eux.

17. En même-temps Eliſée faiſant ſa priere, dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux, afin qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux de ce ſerviteur ‖, & il vid auſſi-tôt une montagne pleine de chevaux & de chariots de feu qui étoient autour d'Eliſée.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui ; & Eliſée fit ſa priere au Seigneur, & lui dit *Seigneur* : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement ‖. Et auſſi-tôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, ſelon la priere d'Eliſée.

19. Alors Eliſée leur dit : Ce n'eſt pas ici le chemin ni la ville ; ‖ Suivez-moi, & je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie :

20. & lorſqu'ils furent entrés dans la ville, Eliſée dit *à Dieu* : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voyent. Le

3. *Et ait unus ex illis : Veni ergo & tu cum ſervis tuis. Reſpondit : Ego veniam.*

4. *Et abiit cum eis. Cumque veniſſent ad Jordanem, cædebant ligna.*

5. *Accidit autem ut cùm unus materiam ſuccidiſſet, caderet ferrum ſecuris in aquam : exclamavitque ille, & ait, Heu, heu, heu, domine mi, & hoc ipſum mutuò acceperam.*

6. *Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit ? At ille monſtravit ei locum. Præcîdit ergo lignum, & miſit illuc ; natavitque ferrum,*

7. *& ait : Tolle. Qui extendit manum, & tulit illud.*

8. *Rex autem Syriæ pugnabat contra Iſraël, conſiliumque iniit cum ſervis ſuis, dicens : In loco illo & illo ponamus inſidias.*

9. *Miſit itaque vir Dei ad Regem Iſraël, dicens : Cave ne tranſeas in locum illum, quia ibi Syri in inſidiis ſunt.*

10. *Miſit itaque Rex Iſraël ad locum quem dixerat ei vir Dei, & præoccupavit eum, & obſervavit ſe ibi non ſemel neque bis.*

11. *Conturbatúmque eſt cor Regis Syriæ pro hac re ; & convocatis ſervis ſuis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei ſit apud Regem Iſraël ?*

12. *Dixitque unus ſervorum ejus : Nequaquam, domine mi Rex ; ſed Eliſeus propheta, qui eſt in Iſraël, indicat Regi Iſraël omnia verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.*

13. *Dixitque eis : Ite, & videte ubi ſit, ut mittam, & capiam eum. Annuntiaverunt que ei, dicentes : Ecce in Dothan.*

14. *Miſit ergo illuc equos & currus, & robur exercitûs ; qui cùm veniſſent nocte, circumdederunt civitatem.*

15. *Conſurgens autem diluculo miniſter viri Dei, egreſſus vidit exercitum in circuitu civitatis, & equos & currus ; nuntiavitque ei, dicens : Heu, heu, heu, domine mi, quid faciemus ?*

16. *At ille reſpondit : Noli timere, plures enim nobiſcum ſunt, quàm cum illis.*

17. *Cumque oraſſet Eliſeus, ait : Domine, aperi oculos hujus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit ; & ecce mons plenus equorum & curruum igneorum in circuitu Eliſei.*

18. *Hoſtes verò deſcenderunt ad eum ; porrò Eliſeus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obſecro, gentem hanc cecitate. Percuſſitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Eliſei.*

19. *Dixit autem ad eos Eliſeus : Non eſt hæc via, neque iſta eſt civitas ; ſequimini me, & oſtendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam :*

20. *cumque ingreſſi fuiſſent in Samariam, dixit Eliſeus : Domine, aperi oculos iſtorum, ut*

℣. 6. *expl.* Les Interpretes remarquent ici deux miracles, l'un en ce que ce morceau de bois tombant au fond de l'eau ſe joignit au fer ; l'autre en ce que ce fer ſortit de l'eau avec le manche. *Tertul. contra Marc. liv. 3. Menoch.*

℣. 8. *expl.* Benadad Roi de Syrie.

Ibid. *expl.* contre Joram Roi d'Iſraël fils d'Achab.

Ibid. *expl.* l'Hebr. *ploni, almoni*, termes dont on ignore la ſignification. *Voyez Ruth ch. 4. v. 1. 1. Reg. ch. 21. v. 2.* Les Sept. ont laiſſé le mot d'*almoni* ſans le traduire, *le Chald.* dans un lieu caché & ſecret, *l'Arabe & le Syriaque*, dans un tel lieu.

℣. 13. *expl.* ville de la tribu de Zabulon, ſelon Adrichome, ou de Manaſſé, ſelon d'autres. *Menoch.*

℣. 14. *expl.* Il paroît évidemment que toute cette hiſtoire eſt dérangée, & doit préceder la gueriſon de Naaman, n'y ayant pas d'apparence que ce General des armées du Roi de Syrie fût venu après ſa gueriſon pour enlever Eliſée.

℣. 15. *expl.* non Giézi, parcequ'il étoit lepreux, mais un autre. *Tirin.*

℣. 17. *expl.* en rendant viſibles à ſes yeux des chariots de feu & des chevaux formés dans les nuées par le miniſtere des Anges. *Menoch.*

℣. 18. Le mot Grec dans les Sept. ſignifie une ſorte d'aveuglement, par lequel on ne peut voir une choſe, quoiqu'on voye bien toutes les autres. *Voyez Geneſe 19. v. 11.*

℣. 19. *expl.* ſelon la réponſe que fait ici Eliſée à ces troupes de Syriens, il paroît qu'ils lui avoient demandé le chemin pour aller à Dothan ; & ſi ils y trouveroient le Prophete : ainſi ſuppoſant cette demande, Eliſée avoit raiſon de leur répondre que ce n'étoit pas le chemin pour le trouver, ni la ville où ils le trouveroient ; & d'ajoûter : Suivez-moi, je vous le montrerai. Ceci ſuppoſe qu'Eliſée étoit déja ſorti de Dothan, & qu'il étoit venu avec ſon valet au-devant des Syriens.

Digitized by Google

videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, & viderunt ſe eſſe in medio Samaria.

Seigneur leur ouvrit les yeux, & ils reconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

An du M. 3116. Avant J. C. 888.

21. Dixitque Rex Iſraël ad Eliſeum, cùm vidiſſet eos: Numquid percutiam eos, pater mi?

21. Le Roi d'Iſraël les ayant vûs, dit à Eliſée: Mon pere, ne les tuerai-je pas?

22. At ille ait: Non percuties; neque enim cepiſti eos gladio & arcu tuo, ut percutias; ſed pone panem & aquam coram eis, ut comedant & bibant, & vadant ad dominum ſuum.

22. Eliſée lui répondit: Vous ne les tuerez point; car vous ne les avez point pris avec l'épée ni avec l'arc, pour *avoir droit de* les tuer. Mais faites leur ſervir du pain & de l'eau, afin qu'ils mangent & qu'ils boivent, & qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Appoſitaque eſt eis ciborum magna præparatio, & comederunt, & biberunt, & dimiſit eos, abieruntque ad dominum ſuum, & ultrà non venerunt latrones Syriæ in terram Iſraël.

23. Le Roi d'Iſraël leur fit donc ſervir une grande quantité de viandes; & après qu'ils eurent mangé & bû, il les renvoya, & ils retournerent vers leur maître. *Depuis ce temps-là* les Syriens ne vinrent plus par troupes // pour piller les terres d'Iſraël.

24. Factum eſt autem poſt hæc, congregavit Benadad Rex Syriæ univerſum exercitum ſuum, & aſcendit, & obſidebat Samariam.

24. Quelque-temps après, Benadad // Roi de Syrie aſſembla toutes ſes troupes, & vint aſſieger Samarie.

An du M. 3117. Avant J. C. 887.

25. Factaque eſt fames magna in Samaria: & tamdiù obſeſſa eſt, donec venundaretur caput aſini octoginta argenteis, & quarta pars cabi ſtercoris columbarum quinque argenteis.

25. Et la ville fut preſſée d'une famine extrême //, juſques-là que le ſiege continuant toûjours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingts pieces d'argent //: & la quatriéme partie d'un cabat // de fiente de pigeon //, cinq pieces d'argent //,

26. Cùmque Rex Iſraël tranſiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens: Salva me, domine mi Rex.

26. Et le Roi d'Iſraël paſſant le long des murailles, une femme s'écria, & lui dit: O Roi mon ſeigneur, ſauvez-moi.

27. Qui ait: Non te ſalvat Dominus; unde te poſſum ſalvare? de area, vel de torculari? Dixitque ad eam Rex: Quid tibi vis? Quæ reſpondit:

27. Il lui répondit: Le Seigneur ne vous ſauve pas: d'où prendrois-je dequoi vous ſauver? Seroit-ce de l'aire, ou du preſſoir //? Et le Roi ajoûta: Que me voulez-vous dire? Elle lui répondit:

28. Mulier iſta dixit mihi, Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, & filium meum comedemus cras.

28. Voilà une femme qui m'a dit: Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui, & demain nous mangerons le mien //.

29. Coximus ergo filium meum, & comedimus. Dixique ei die alterâ: Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abſcondit filium ſuum.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, & nous l'avons mangé. Je lui ai dit le jour d'après: Donnez votre fils, afin que nous le mangions; mais elle a caché ſon fils.

30. Quod cùm audiſſet Rex, ſcidit veſtimenta ſua, & tranſibat per murum. Vidique omnis populus cilicium quo veſtitus erat ad carnem intrinſecùs.

30. Le Roi l'ayant entendu parler de la ſorte, déchira ſes vêtemens. Et il paſſoit le long des murailles, & tout le monde vid le cilice dont il étoit couvert ſur ſa chair. //

31. Et ait Rex: Hæc mihi faciat Deus, & hæc addat, ſi ſteterit caput Eliſei filii Saphat ſuper ipſum hodie.

31. Et le Roi dit: Que Dieu me traite dans toute ſa ſeverité, ſi la tête d'Eliſée, fils de Saphat, eſt ſur ſes épaules aujourd'hui // *au ſoir.*

32. Eliſeus autem ſedebat in domo ſua, & ſenes ſedebant cum eo. Præmiſit itaque virum; & antequàm veniret nuntius ille, dixit ad ſenes: Numquid ſcitis quòd miſerit filius homicidæ hic, ut præcîdatur caput meum? Videte ergo, cùm venerit nuntius, claudite oſtium, & non ſinatis eum introire: ecce enim ſonitus pedum domini ejus poſt eum eſt.

32. Cependant Eliſée étoit aſſis dans ſa maiſon, & des vieillards étoient aſſis avec lui. *Le Roi* envoya donc un homme *pour le tuer*: & avant que cet homme fût arrivé, *Eliſée* dit à ces vieillards: Savez-vous que ce *Prince*, fils d'un meurtrier, // a envoyé ici *un homme* pour me couper la tête? Prenez donc garde lorſqu'il arrivera, fermez-lui la porte, & ne le laiſſez pas entrer //: car j'entens le bruit des piés de ſon ſeigneur qui vient après lui //.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius qui veniebat ad eum. Et ait: Ecce tantum malum à Domino eſt: quid amplius expectabo à Domino?

33. Lorſqu'Eliſée parloit encore, on vid paroître cet homme qui venoit à lui, & il lui dit: Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous reduit, que puis-je attendre davantage du Seigneur //?

℣. 23. *expl.* Ils n'attaquerent plus les Iſraëlites qu'à force ouverte & avec des troupes reglées: croyant peut-être que le Dieu d'Iſraël & le Prophete ne reſiſteroient pas auſſi facilement à toute une armée, qu'ils avoient fait à un petit détachement. *Synopſ.*

℣. 24. Ce nom étoit commun aux Rois de Syrie, comme celui de Pharaon aux Rois d'Egypte.

℣. 25. *expl.* L'excès de cette famine n'étoit pas tant cauſée par la durée du ſiege, que parcequ'elle regnoit auparavant dans tout le Pays *ci-après ch. 8. v. 1. & ci-deſſus ch. 4. v. 37.* & elle dura ſept années.

Ibid. *expl.* Le mot hebreu ne détermine point quelle ſorte de monnoye. Quelques-uns traduiſent *obole*, mais preſque tous traduiſent un *ſicle*. Ainſi le ſicle valant trente ſols & quelques deniers, les quatre-vingt ſicles vaudront cent ving-trois livres & quelques ſols de notre monnoye.

Ibid. *Cabus*, meſure des Hebreux, qui contenoit deux litrons & quelque choſe de plus.

Ibid. Les Auteurs ſont ſi partagés de ſentimens ſur l'uſage de la fiente de pigeon, qu'on aime mieux n'en rien dire, que de s'arrêter à quelqu'une de ces opinions qui ſont ſi douteuſes. *Theod. Joſeph. Synopſ. Criſtic.* Ce qui a fait croire à Bochard, *Geograph. p. 822.* qu'il falloit traduire le mot hebr. par *féves d'Egypte*, ou *pois chiches*, mais il faut qu'il ait ſuppoſé quelque faute de copiſte, & que quelques lettres ayent été miſes l'une pour l'autre.

Ibid. Ces cinq pieces d'argent peuvent être évaluées à environ ſept livres dix ſols.

℣. 27. Ceci a rapport à cette famine generale qui étoit dans le pays, qui ne permettoit pas alors de faire vendange, de fouler les raiſins, ni de battre le bled, n'y en ayant point.

℣. 28. *expl.* C'étoit un accompliſſement de la menace que Dieu avoit faite. *Deut. 28. 56. 57.*

℣. 30. L'Ecriture remarque cette circonſtance qui étoit extraordinaire: car l'uſage étoit alors de mettre le cilice par deſſus ſes habits; & l'Hebr. dit non ſeulement ſur ſa chair, mais interieurement.

℣. 31. *expl.* Ce Roi imputoit au ſaint Prophete les miſeres preſentes, dont ſes pechés & ceux de ſon peuple étoient la ſeule cauſe: ſoit parcequ'Eliſée pouvoit par ſes prieres faire ceſſer ces maux: ſoit à cauſe qu'il l'avoit peut-être empêché, en lui promettant le ſecours du ciel, de ſe rendre aux Syriens qui lui propoſoient des conditions honteuſes. *Synopſ.*

℣. 32. *expl.* Il appelle ainſi Achab.

Ibid. *l'Hebr. porte:* & vous lui reſiſterez avec violence, *ainſi les Sept. Le Syriaque* & vous le jetterez dehors: car ſon maître le ſuivra bien-tôt.

Ibid. *expl.* pour s'oppoſer à ce meurtre, ſe repentant de l'avoir ordonné. *Theod. 4. Reg. quæſt. 22.*

℣. 33. *expl.* Il eſt dit au *v. 2. du ch. ſuivant.* que le Roi vint en effet trouver Eliſée, qu'il lui parla, la main appuyée ſur un homme de ſa Cour, qui pouvoit être l'envoyé. *Voyez le v. 17. du ch. ſuivant.* Ainſi il eſt vrai que cet homme entra, mais avec le Roi; & c'eſt à ces paroles que le Roi dit ici, qu'Eliſée répond au *v. 1. du ch. 7. ſuiv.*

Digitized by Google

L'an du M. 3117. Avant J.C. 887.

CHAPITRE VII.

Eliſée prédit qu'il y aura le lendemain une grande abondance de vivres à Samarie. Les Syriens frappés d'une terreur panique abandonnent le ſiege & laiſſent dans le camp toutes leurs proviſions. Un des Officiers du Roi d'Iſraël, qui n'avoit point ajoûté foi à la parole d'Eliſée, eſt ſelon ſa prédiction étouffé par la foule du peuple à la porte de la ville.

1. ELiſée lui répondit : Ecoutés la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur. Demain à cette même heure, la meſure // de pure farine ſe donnera pour un ſicle // à la porte de Samarie, & *on aura* pour un ſicle deux meſures d'orge.

1. *Dixit autem Eliſeus : Audite verbum Domini ; hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius ſimilæ uno ſtatere erit, & duo modii hordei ſtatere uno, in porta Samariæ.*

2. Un des Grands de la Cour //, ſur la main duquel le Roi s'appuyoit, répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir // des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être ? Eliſée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point //.

2. *Reſpondens unus de ducibus, ſuper cujus manum Rex incumbebat, homini Dei ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cælo, numquid poterit eſſe quod loqueris ? Qui ait : Videbis oculis tuis, & inde non comedes.*

3. Or il y avoit quatre lepreux proche l'entrée de la porte *de la ville* //, qui ſe dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici, nous ne pouvons attendre que la mort ?

3. *Quatuor ergo viri erant leproſi juxta introitum portæ, qui dixerunt ad invicem : Quid hîc eſſe volumus, donec moriamur ?*

4. Soit que nous entrions dans la ville, nous mourrons de faim ; ſoit que nous demeurions ici, nous ne pourrons éviter la mort. Allons nous-en donc au camp des Syriens, & rendons-nous à eux. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons ; & s'ils nous veulent tuer, nous mourrons comme nous ferions ici.

4. *Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur ; ſive manſerimus hîc, moriendum nobis eſt. Venite ergo, & transfugiamus ad caſtra Syriæ ; ſi pepercerint nobis, vivemus ; ſi autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.*

5. Ils partirent donc le ſoir pour aller au camp des Syriens. Et étant venus à l'entrée du camp ils ne trouverent perſonne.

5. *Surrexerunt ergo veſperi, ut venirent ad caſtra Syriæ. Cumque veniſſent ad principium caſtrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.*

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit *comme* de chariots, de chevaux, & d'une armée innombrable ; & les Syriens *l'entendant* s'étoient dit l'un à l'autre : Le Roi d'Iſraël a fait venir contre nous pour le ſecourir, les Rois des Hethéens & des Egyptiens, & les voilà qui viennent *tous fondre* ſur nous ;

6. *Siquidem Dominus ſonitum audiri fecerat in caſtris Syriæ, curruum & equorum, & exercitûs plurimi ; dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adverſum nos Rex Iſraël Reges Hethæorum & Ægyptiorum, & venerunt ſuper nos.*

7. & en même-temps ils avoient *tous* fui dans les tenebres, abandonnant leurs tentes, leurs chevaux & leurs ânes *qui étoient* dans leur camp, & tous s'en étoient allés çà & là, ne penſant qu'à ſauver leur vie à la fuite.

7. *Surrexerunt ergo, & fugerunt in tenebris, & dereliquerunt tentoria ſua, & equos & aſinos, in caſtris, fugeruntque, animas tantùm ſuas ſalvare cupientes.*

8. Ces lepreux étant donc venus à l'entrée du camp *des Syriens* entrerent dans une tente où ils mangerent & bûrent : & ayant pris de l'argent, de l'or & des vêtemens, ils s'en allerent le cacher, & étant retournez ils entrerent dans une autre tente, & emporterent de même *diverſes choſes* qu'ils cacherent.

8. *Igitur cùm veniſſent leproſi illi ad principium caſtrorum, ingreſſi ſunt unum tabernaculum, & comederunt, & biberunt, tuleruntque inde argentum, & aurum, & veſtes, & abierunt, & abſconderunt ; & rurſum reverſi ſunt ad aliud tabernaculum, & inde ſimiliter auferentes abſconderunt.*

9. Alors ils ſe dirent l'un à l'autre : Nous ne faiſons pas bien ; car ce jour eſt un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le ſilence, & ſi nous n'en donnons point avis avant demain matin, on nous accuſera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la cour du Roi.

9. *Dixeruntque ad invicem : Non rectè facimus ; hæc enim dies boni nuntii eſt. Si tacuerimus, & noluerimus nuntiare uſque manè, ſceleris arguemur ; venite, eamus, & nuntiemus in aula Regis.*

10. Lorſqu'ils furent venus à la porte de la ville ils parlerent *à ceux qui étoient en garde*, & leur dirent : Nous avons été au camp des Syriens, & nous n'y avons pas trouvé un ſeul homme, mais ſeulement des chevaux & des ânes qui y ſont liés, & leurs tentes qui ſont encore dreſſées.

10. *Cùmque veniſſent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes : Ivimus ad caſtra Syriæ & nullum ibidem reperimus hominem, niſi equos & aſinos alligatos, & fixa tentoria.*

11. Les gardes de la porte allerent au palais du Roi, & ils firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

11. *Ierunt ergo portarii, & nuntiaverunt in palatio Regis intrinſecùs.*

12. En même temps le Roi ſe leva, quoiqu'il fût nuit, & dit à ſes ſerviteurs : Je voi bien le deſſein des Syriens contre nous //. Comme ils ſavent que la faim nous preſſe, ils ſont ſortis de leur camp & ſe ſont cachés *quelque part* à la campagne, en diſant : Ils ſortiront de la ville, & alors nous les prendrons vifs, & nous entrerons ſans peine dans la ville.

12. *Qui ſurrexit nocte, & ait ad ſervos ſuos : Dico vobis quid fecerint nobis Syri. Sciunt quia fame laboramus, & idcircò egreſſi ſunt de caſtris, & latitant in agris, dicentes : Cùm egreſſi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, & tunc civitatem ingredi poterimus.*

13. L'un des ſerviteurs du Roi lui répondit : Il y a encore

13. *Reſpondit autem unus ſervorum ejus : Tol*

℣. 1. *Hebr.* ſeah, meſure qui contenoit dix-huit livres dix onces, *ou* douze litrons & un peu plus.

Ibid. *expl.* monnoye des Hebreux qui valloit quatre dragmes Attiques, *c'eſt-à-dire*, trente ſols & quelques deniers de notre monnoye.

℣. 2. *L'Hebr. porte :* la troiſiéme perſonne d'après le Roi.

Ibid. *lettr.* feroit des fenêtres ou des ouvertures au ciel, *c'eſt-à-dire*, pour en faire pleuvoir du froment. *Menoch. Vatab.*

Ibid. *c'eſt-à-dire*, Vous mourrez avant que vous en puiſſiez manger. *Voyez ci après v.* 17.

℣. 3. *lettr.* vis-à-vis l'ouverture de la porte, *l'Hebr.* à l'entrée de la porte, *les Sept.* à la porte de la ville, *le Syriaque* hors la porte de la ville, comme il paroît par le verſet ſuivant & ſelon la loi. *Levit. ch.* 13. *v.* 46.

℣. 12. *lettr.* Je vous dis ce que les Syriens nous ont fait.

Digitized by Google

lanus quinque equos, qui remanſerunt in urbe (quia ipſi tantùm ſunt in univerſa multitudine Iſraël, alii enim conſumti ſunt) & mittentes, explorare poterimus.

cinq chevaux qui ſont reſtés de tout ce grand nombre qui étoit dans Iſraël, tous les autres ayant été mangés ∥; prenons-les, & envoyons *des gens* pour reconnoître *l'état des ennemis*.

An du M. 3117. Avant J. C. 887.

14. *Adduxerunt ergo duos equos, miſitque Rex in caſtra Syrorum, dicens: Ite, & videte.*

14. On emmena donc deux chevaux. Et le Roi envoya *deux hommes* dans le camp des Syriens, & leur dit: Allez, & voyez.

15. *Qui abierunt poſt eos uſque ad Jordanem: Ecce autem omnis via plena erat veſtibus & vaſis, quæ projecerant Syri cùm urbarentur; reverſique nuntii indicaverunt Regi.*

15. Ils allerent donc après les Syriens juſqu'au Jourdain, & ils trouverent que tous les chemins étoient pleins de vêtemens & d'armes que les Syriens avoient jettées dans le trouble où ils étoient; & les coureurs étant revenus en donnerent l'avis au Roi.

16. *Et egreſſus populus diripuit caſtra Syriæ: factuſque eſt modius ſimilæ ſtatere uno, & duo modii hordei ſtatere uno, juxta verbum Domini.*

16. Le peuple auſſi-tôt ſortit *de la ville* & pilla le camp des Syriens; & la meſure ∥ de pure farine fut vendue un ſicle, & on donna pour un ſicle deux meſures d'orge, ſelon la parole du Seigneur.

17. *Porrò Rex ducem illum, in cujus manu incumbebat, conſtituit ad portam; quem conculcavit turba in introitu portæ, & mortuus eſt, juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando deſcenderat Rex ad eum.*

17. Or le Roi avoit mis à la porte ∥ *de la ville* cet officier ſur la main duquel il avoit coûtume de s'appuyer, & la foule du peuple fut ſi grande à l'entrée de la porte *de la ville*, qu'il fut étouffé & mourut, ſelon que l'homme de Dieu le lui avoit prédit, lorſque le Roi le vint trouver chez lui.

18. *Factumque eſt ſecundùm ſermonem viri Dei, quem dixerat Regi, quando ait: Duo modii hordei ſtatere uno erunt, & modius ſimilæ ſtatere uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ.*

18. C'eſt ainſi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu, lorſqu'il dit au Roi: Demain à cette même heure on donnera à la porte de Samarie pour un ſicle deux meſures d'orge, & la meſure de pure farine ne vaudra qu'un ſicle.

19. *Quando reſponderat dux ille viro Dei, & dixerat: Etiamſi Dominus fecerit cataractas in cælo, numquid poterit fieri quod loqueris? Et dixit ei: Videbis oculis tuis, & inde non comedes.*

19. Et lorſque cet officier ayant dit à l'homme de Dieu: Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourroit pas être, l'homme de Dieu lui répondit: Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point.

20. *Evenit ergo ei ſicut prædictum fuerat, & conculcavit eum populus in porta, & mortuus eſt.*

20. Car ce qu'Eliſée avoit prédit lui arriva: & le peuple l'ayant foulé aux piés, il mourut à la porte *de la ville*.

℣. 13. *autr.* étant peris de miſere.

℣. 16. *Voyez ci-deſſus verſ.* 1. la prophetie d'Eliſée, dont on voit ici l'accompliſſement.

℣. 17. *expl.* ſoit pour repouſſer les ennemis, s'ils attaquoient la ville par quelque ſurpriſe: ſoit pour empêcher le deſordre qui pouvoit arriver parmi le peuple qui ſortoit en foule, pour aller chercher du pain, ou profiter des dépouilles, & voir de ſes propres yeux un évenement ſi extraordinaire.

CHAPITRE VIII.

Eliſée avertit la Sunamite d'aller en quelqu'autre pays pour éviter la famine qui devoit durer ſept ans. Ce Prophete prédit la mort de Benadad Roi de Syrie, & qu'Hazaël regneroit au-lieu de lui. Joram Roi de Juda défait les Idumeens. Ochozias ſuccede à Joram.

1. *ELiſeus autem locutus eſt ad mulierem, cujus vivere fecerat filium, dicens: Surge, vade tu & domus tua, & peregrinare ubicumque repereris: vocavit enim Dominus famem, & veniet ſuper terram ſeptem annis.*

1. OR ∥ Eliſée parla ∥ à cette femme dont il avoit reſſuſcité le fils, & lui dit: Allez-vous-en, vous & votre famille, & ſortez de votre pays pour demeurer par tout où vous pourrez; car le Seigneur a appellé ∥ la famine, & elle viendra ſur la terre pendant ſept ans. *Sup.* 4. 35.

2. *Quæ ſurrexit, & fecit juxta verbum hominis Dei: & vadens cum domo ſua, peregrinata eſt in terra Philiſthiim diebus multis.*

2. Cette femme fit donc ce que l'homme de Dieu lui avoit dit: elle s'en alla avec ſa famille hors de ſon pays, & demeura long-temps dans la terre des Philiſtins ∥.

3. *Cùmque finiti eſſent anni ſeptem, reverſa eſt mulier de terra Philiſthiim: & egreſſa eſt ut interpellaret regem pro domo ſua, & pro agris ſuis.*

3. Après que les ſept années *de famine* furent paſſées, cette femme revint du pays des Philiſtins, & alla trouver le Roi pour lui demander d'être rétablie dans ſa maiſon & dans ſes terres. ∥

An du M. 3120. Avant J. C. 884.

4. *Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens: Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eliſeus.*

4. Le Roi parloit alors avec Giézi ∥ ſerviteur de l'homme de Dieu, & lui diſoit: Contez-moi toutes les merveilles qu'a faites Eliſée.

5. *Cùmque ille narraret regi quomodo mortuum ſuſcitaſſet, apparuit mulier, cujus viviſicaverat filium, clamans ad regem pro domo ſua,*

5. Et comme Giézi rapportoit au Roi de quelle maniere Eliſée avoit reſſuſcité un mort, cette femme dont il avoit reſſuſcité le fils, vint ſe préſenter au Roi, le conjurant de

---

℣. 1. *expl* Ce qui eſt dit ici auroit dû être placé avant ces paroles du *v.* 37. *du ch.* 4. *ci-deſſus*, ayant pris ſon fils elle s'en alla.

Ibid. *parle*, pour avoit dit, c'eſt un preſent pour un paſſé.

Ibid. expreſſion figurée, qui exprime la toute-puiſſance de Dieu, qui commande à ce qui n'eſt point comme à ce qui eſt.

℣. 2. *expl.* Pendant ſept ans que dura la famine. *Sa.*

℣. 3. *expl.* L'Ecriture ne rapporte ce qui eſt contenu aux deux verſ. précedens que pour fixer l'époque du commencement des ſept années de famine qu'elle ſuppoſe avoir commencé peu de temps après la reſurrection du fils de la Sunamite, *c'eſt-à-dire*, l'an du monde 3113. *Voyez ci-deſſus, ch.* 4. *verſ.* 37. *Expl.* parcequ'en ſon abſence ſon bien avoit été confiſqué ſelon la coûtume des dix tribus, ou occupé par d'autres, & même par ſes proches. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* Ceci inſinue que ce qui eſt rapporté ici s'eſt paſſé avant l'hiſtoire de Naaman, puiſqu'il paroît que Giézi ſervoit actuellement le Prophete Eliſée, ou-bien il faut ſuppoſer que Giézi ayant été gueri de ſa lépre étoit rentré près de ſon maître, où qu'étant encore lépreux il s'entretenoit avec ce Prince, mais de loin, ce qui étoit permis. *Voyez ſaint Luc.* 17. *v.* 12.

Digitized by Google

An du M. 3120. Avant J. C. 884.

lui faire rendre sa maison & ses terres. Alors Giézi dit : O Roi mon seigneur, voilà cette femme, & c'est-là son fils qu'Elisée a ressuscité.

6. Le Roi ayant interrogé la femme *même*, elle lui rapporta *comment tout s'étoit passé*. Alors le Roi envoya avec elle un eunuque auquel il dit : Faites-lui rendre tout ce qui est à elle, & le revenu de toutes ses terres depuis le jour qu'elle est sortie du pays jusqu'aujourd'hui.

7. Elisée vint aussi à Damas ∥ ; & Benadad Roi de Syrie étoit *alors* malade ∥. Et ses gens lui dirent : L'homme de Dieu est venu en ce pays. ∥

8. Sur quoi le Roi dit à Hazaël : Prenez des présens, allez au-devant de l'homme de Dieu, & consultez par lui le Seigneur, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.

9. Hazaël alla donc au-devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de présens, de tout ce qu'il y avoit de plus precieux à Damas. ∥ Hazaël s'étant présenté devant Elisée, lui dit : Benadad Roi de Syrie ; votre fils, m'a envoyé vers vous pour savoir s'il pourra relever de sa maladie.

10. Elisée lui répondit : Allez, dites-lui : Vous serez gueri ∥ ; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assûrément ∥.

11. Et l'homme de Dieu se tenant avec Hazael se troubla jusqu'à faire paroître son émotion sur son visage, & il versa des larmes.

12. Hazaël lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il ? Elisée lui répondit : Parceque je sai combien de maux vous
Infr. 13. 17. devez faire aux enfans d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes : vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes, vous écraserez contre terre leurs petits-enfans, & vous fendrez le ventre aux femmes grosses.

13. Hazaël lui dit : Qui suis-je moi votre serviteur, qui ne suis qu'un chien ∥, pour faire de si grandes choses ? Elisée lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez Roi de Syrie ∥.

14. Hazaël ayant quitté Elisée vint retrouver son maître qui lui dit : Que vous a dit Elisée ? Il lui répondit ? Il m'a dit que vous recouvrerez la santé.

15. Le lendemain ∥ Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, & l'étendit sur le visage du Roi ∥, & le Roi étant mort, Hazaël regna en sa place.

16. La cinquiéme année de Joram fils d'Achab ∥ Roi d'Israël, & de Josaphat Roi de Juda, Joram fils de Josaphat regna sur Juda. ∥

2. *Par.* 21. 5. 17. Il avoit trente-deux ans lorsqu'il commença à regner, & il regna huit ans dans Jerusalem ∥.

18. Il marcha dans les voies des Rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avoit marché, parceque sa femme ∥ étoit fille d'Achab ; & il fit le mal devant le Seigneur.

2. *Reg.* 7. 16. 19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entierement Juda, à cause de David son serviteur, selon la promesse

& pro agris suis. Dixitque Giezi : Domine mi Rex, hæc est mulier, & hic est filius ejus, quem suscitavit Eliseus.

6. Et interrogavit Rex mulierem : quæ narravit ei. Deditque ei Rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, & universos reditus agrorum, à die quâ reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Eliseus Damascum, & Benadad Rex Syriæ ægrotabat : nuntiaveruntque ei dicentes : Venit vir Dei huc.

8. Et ait Rex ad Hazaël : Tolle tecum munera, & vade in occursum viri Dei, & consule Dominum per eum, dicens : Si evadere potero de infirmitate mea hac.

9. Ivit igitur Hazaël in occursum ejus, habens secum munera, & omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cùmque stetisset coram eo, ait : Filius tuus Benadad Rex Syriæ misit me ad te, dicens : Si sanari potero de infirmitate mea hac ?

10. Dixitque ei Eliseus : Vade, dic ei : Sanaberis : porrò ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

11. Stetitque cum eo, & conturbatus est usque ad suffusionem vultûs, flevitque vir Dei.

12. Cui Hazaël ait : Quare dominus meus flet ? At ille dixit : Quia scio quæ facturus sis filiis Israël mala. Civitates eorum munitas igne succendes, & juvenes eorum interficies gladio, & parvulos eorum elides, & prægnantes dividés.

13. Dixitque Hazaël : Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istum magnam ? Et ait Eliseus : Ostendit mihi Dominus te Regem Syriæ fore.

14. Qui cùm recessisset ab Eliseo, venit ad dominum suum, qui ait ei : Quid dixit tibi Eliseus ? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cùmque venisset dies altera, tulit stragulum, & infudit aquam, & expandit super faciem ejus : quo mortuo, regnavit Hazaël pro eo.

16. Anno quinto Joram filii Achab Regis Israël, & Josaphat Regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat Rex Juda.

17. Triginta duorum annorum erat cùm regnare cœpisset, & octo annis regnavit in Jerusalem.

18. Ambulavitque in viis Regum Israël sicut ambulaverat domus Achab : filia enim Achab erat uxor ejus : & fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat

---

℣. 7. *expl.* capitale de la Syrie. Il y venoit sans doute par l'ordre du Seigneur, pour oindre Hazaël Roi de Syrie, & executer l'ordre que Dieu en avoit donné à Elie, 3. *Reg.* 19. 15. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Quelques Interpretes croyent que sa maladie venoit de la honte qu'il avoit de sa fuite, & de la vaine frayeur qu'il avoit euë. *Tirin.*

Ibid. Ce qui est rapporté ici devroit suivre la guerison de Naaman, rapportée ci-dessus, *ch.* 5. car ce pourroit bien être ce General des troupes de ce Prince, qui fut un de ceux qui lui dit, que ce Prophete étoit venu à Damas, & qu'il devoit le consulter sur sa maladie.

℣. 9. *lettr.* tous les biens de Damas.

℣. 10. *expl.* parceque sa maladie n'étoit pas mortelle.

Ibid. *expl.* par le crime d'Hazaël, qui le devoit étouffer. *Estius.*

℣. 13. *expl.* un homme mépriſable & sans pouvoir. *Menoch.* D'autres prétendent neanmoins que cet Officier ne marque pas tant par ce mot sa bassesse, puisqu'il étoit des principaux de la Cour, qu'il fait connoître l'horreur qu'il a de commettre des actions si cruelles & si barbares. *Synopſ.*

Ibid. expl. & qu'en succedant à la couronne, vous heriterez aussi de toute la haine & de toute la cruauté des Rois de Syrie contre Israël. *Synopſ.*

℣. 15. *lettr.* un autre jour étant venu ; le mot hebreu ne détermine pas que ce fut le lendemain, ainsi on peut traduire : quelque temps après : car on doit supposer qu'il y eut un entre-temps considerable entre la guerison de ce Prince, & sa mort qui est rapportée ici.

Ibid. Ceci arriva sans doute dans une seconde maladie qu'eut ce Prince ; & ce fut cet accident imprévû qui lui causa la mort. Josephe prétend qu'Hasaël prit cette occasion pour étrangler son maître.

℣. 16. *expl.* On ne peut pas douter, selon ce qui est dit ici, qu'il ne se soit glissé quelque erreur de copiste en ce qui est rapporté, *ch.* 1. *v.* 17. *ci dessus*, où il est dit que Joram fils d'Achab commença à regner l'an 2. de Joram fils de Josaphat, puisqu'il est impossible que Joram fils de Josaphat ait commencé à regner l'an 5. de Joram fils d'Achab, & que ce dernier ait commencé à regner l'an 2. de Joram fils de Josaphat.

Ibid. *expl.* Joram Roi de Juda regna avec son pere Josaphat, depuis la cinquiéme année de son regne, & il commença à regner seul la cinquiéme année de Joram Roi d'Israël. *Synopſ.*

℣. 17. *expl.* trois ans avec son pere, & quatre ans & quelques mois tout seul. *Cornel. à lapide.*

℣. 18. *expl.* Athalie.

ei,

Digitized by Google

ei, ut daret illi lucernam, & filiis ejus cunctis diebus.

20. In diebus ejus receſſit Edom, ne eſſet ſub Juda, & conſtituit ſibi Regem.

21. Venitque Joram Seira, & omnes currus cum eo: & ſurrexit nocte, percuſſitque Idumæos, qui eum circumdederant, & principes curruum, populus autem fugit in tabernacula ſua.

22. Receſſit ergo Edom, ne eſſet ſub Juda, uſque ad diem hanc. Tunc receſſit & Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem ſermonum Joràm, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda?

24. Et dormivit Joram cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt cum eis in civitate David, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab Regis Iſraël, regnavit Ochozias filius Joram Regis Juda.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpiſſet, & uno anno regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Athalia filia Amri Regis Iſraël.

27. Et ambulavit in viis domûs Achab: & fecit quod malum eſt coram Domino, ſicut domus Achab: gener enim domûs Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad prœliandum contra Hazaël Regem Syriæ in Ramoth Galaad, & vulneraverunt Syri Joram:

29. qui reverſus eſt ut curaretur, in Jezrahel: quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, prœliantem contra Hazaël Regem Syriæ. Porrò Ochozias filius Joram Rex Juda, deſcendit inviſere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

qu'il lui avoit faite, de lui conſerver toûjours une lampe luiſante // dans la ſuite de ſes deſcendans. An du M. 3115. Avant J. C. 889.

20. Pendant le temps de ſon regne, Edom ſe retira de Juda pour ne lui être plus aſſujetti, & il s'établit un Roi //. *Gen. 27. 40. 2. Par. 21. 8.*

21. Mais Joram étant venu à Seira avec tous ſes chariots, ſortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient environné, & il tailla en pieces leur armée & ceux qui commandoient leurs chariots, & ce peuple s'enfuit dans ſes tentes.

22. Depuis ce temps-là donc, Edom ſe retira de Juda, ne voulant plus lui être aſſujetti, comme il ne l'eſt plus encore aujourd'hui //. En ce même-temps Lobna // ſe retira auſſi de la domination de Juda.

23. Le reſte des actions de Joram & tout ce qu'il a fait, eſt écrit dans les annales des Rois de Juda.

24. Joram s'endormit avec ſes peres. Il fut enſeveli avec eux dans la ville de David, & ſon fils Ochozias regna en ſa place.

25. La douziéme année de Joram fils d'Achab Roi d'Iſraël, Ochozias fils de Joram Roi de Juda commença ſon regne. An du M. 3119. Avant J. C. 885.

26. Il avoit vingt-deux ans quand il commença à regner, & il regna un an dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Athalie, & étoit fille d'Amri // Roi d'Iſraël. *2. Par. 22. 1.*

27. Il marcha dans les voies de la maiſon d'Achab, & il fit le mal devant le Seigneur comme la maiſon d'Achab, parce qu'il étoit gendre de la maiſon d'Achab.

28. Il marcha auſſi avec Joram fils d'Achab pour combattre contre Hazaël Roi de Syrie, à Ramoth de Galaad: & Joram fut bleſſé par les Syriens. *2. Par. 22. 1.*

29. Il revint à Jezrahel pour ſe faire traiter de ſa bleſſure qu'il avoit reçûe à Ramoth, combattant contre Hazaël Roi de Syrie. Et Ochozias fils de Joram Roi de Juda vint à Jezrahel pour voir Joram fils d'Achab: parcequ'il y étoit malade. L'an du M. 3120. Avant J. C. 884.

℣. 19. *lettr.* une lumiere ou flambeau. *Autr.* un rejetton ſur ſon trône. *Voyez 2. Reg. 21. v. 17. 3. Reg. 11. v. 36. & 15. v. 4.*

℣. 20. *expl.* ſelon la prédiction qu'Iſaïe avoit faite, lorſqu'il avoit dit à Eſaü, *Gen. 27. 40.* Qu'il ſeroit aſſujetti à ſon frere; mais qu'un jour il ſecoueroit ſon joug, & ſe tireroit de ſervitude. *Theodor. 4. Reg. quæſt. 25.* c'eſt pourquoi il a été dit ci-deſſus, *liv. 3. ch. 22. v. 48.* qu'il n'y avoit point encore de Roi établi ſur l'Idumée.

℣. 22. *expl.* juſqu'au temps auquel le royaume d'Iſraël fut détruit: qui eſt celui de Jeremie, qu'on croit être l'auteur de ce livre. *Sixt. Senenſ. Menoch.*

Ibid. *expl.* ville ſacerdotale de la tribu de Juda. *Joſ. 21. 13.* On ne ſçait point ſi en ſe retirant de la domination de Juda, elle ſe gouverna elle-même comme une Republique, ou ſi elle ſe ſoumit à quelque Prince voiſin. *Menoch.*

℣. 26. *expl.* petite fille d'Amri, & fille d'Achab. *Menoch. Voyez plus haut v. 18.*

CHAPITRE IX.

Jehu eſt ſacré Roi d'Iſraël par un des enfans des Prophetes, qu'Eliſée avoit envoyé, & il reçoit en même-temps un ordre d'exterminer toute la maiſon d'Achab. Il tue Joram Roi d'Iſraël, & Ochozias Roi de Juda qui étoit avec lui eſt bleſſé & en meurt. Il fait jetter par une fenêtre en bas la Reine Jezabel. Son corps eſt auſſi-tôt mangé par les chiens.

1. Eliſeus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, & ait illi: Accinge lumbos tuos, & tolle lenticulam olei hanc in manu tua, & vade in Ramoth Galaad.

2. Cùmque veneris illuc, videbis Jehu filium Joſaphat filii Namſi: & ingreſſus ſuſcitabis eum de medio fratrum ſuorum, & introduces in interius cubiculum.

3. Tenenſque lenticulam olei, fundes ſuper caput ejus, & dices: Hæc dicit Dominus: Unxi te Regem ſuper Iſraël. Aperieſque oſtium, & fugies, & non ibi ſubſiſtes.

4. Abiit ergo adoleſcens puer prophetæ in Ramoth Galaad.

1. EN *ce même-temps* le Prophete Eliſée appella un des enfans des Prophetes, // & lui dit: Ceignez-vous les reins, // prenez en votre main cette petite phiole d'huile, & allez à Ramoth de Galaad. *3. Reg. 19. 16.*

2. Quand vous ſerez là, vous verrez Jehu fils de Joſaphat fils de Namſi; // & vous approchant de lui, vous le prierez de ſortir d'avec ſes freres, & d'entrer dans une chambre ſecrette //.

3. Vous prendrez enſuite cette petite phiole d'huile, & vous la lui répandrez ſur ſa tête, en lui diſant: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai ſacré Roi d'Iſraël. Auſſi-tôt vous ouvrirez la porte, & vous vous enfuirez ſans demeurer là davantage.

4. Le jeune-homme, ſerviteur // du Prophete, alla donc auſſi-tôt à Ramoth de Galaad:

℣. 1. *autr.* un des Prophetes; mais comme il y en avoit de ſuperieurs aux autres, ils étoient ſervis par les autres, c'eſt pour cela que l'un d'eux eſt appellé ci-après *v. 4.* jeune homme & ſerviteur d'Eliſée.

Ibid. *c'eſt-à-dire*, retrouſſez votre habit avec votre ceinture, ce qui étoit ordinaire aux Iſraëlites, lorſqu'ils faiſoient voyage pour n'être pas incommodés de l'habit long qu'ils portoient.

℣. 2. *expl.* afin de le diſtinguer de Joſaphat Roi de Juda, fils d'Aſa. On ne ſait de quelle tribu, ni de quelle famille étoit Namſi; mais on conjecture qu'il étoit de la tribu d'Iſſachar, dans laquelle étoit ſituée Ramoth, où le Prophete fut obligé de l'aller trouver.

Ibid. *L'Hebr.* dans une chambre qui étoit dans une autre. *Voyez ci-deſſus 3. Reg. ch. 20. v. 30. & ch. 22. v. 25.*

℣. 4. *expl.* L'Hebreu ſe ſert du même mot repeté pour exprimer ces deux-ci, & ce mot hebreu eſt *Nahar*, qui ſignifie jeune enfant, & très-ordinairement un ſerviteur & un domeſtique.

Digitized by Google

An du M. 3120. Avant J.C. 884.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers // de l'armée étoient aſſis, & il dit *à Jehu :* Prince, j'ai un mot à vous dire. Jehu lui dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler ? Il lui répondit ; A vous, Prince.

6. Jehu ſe leva donc & entra dans une chambre, & le jeune-homme lui répandit l'huile ſur la tête, & lui dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Je vous ai ſacré Roi ſur Iſraël le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maiſon d'Achab votre ſeigneur ; je vengerai ainſi de la main cruelle de Jezabel le ſang des Prophetes mes ſerviteurs, & le ſang de tous les ſerviteurs du Seigneur.

3. Reg. 21. 21. 8. Je perdrai toute la maiſon d'Achab, & je tuerai de la maiſon d'Achab juſqu'aux petits enfans, juſqu'aux animaux, depuis le premier juſqu'au dernier // dans Iſraël.

3. Reg. 15. 29. 3. Reg. 16. 3. 9. Et je traiterai la maiſon d'Achab comme j'ai traité la maiſon de Jeroboam fils de Nabath, & la maiſon de Baaſa fils d'Ahia.

10. Jezabel ſera auſſi mangée par les chiens dans le champ de Jezrahel ; & il ne ſe trouvera perſonne pour l'enſevelir. *Ayant dit ces paroles* il ouvrit la porte, & s'enfuit.

11. Jehu rentra auſſi-tôt au lieu où étoient les ſerviteurs de ſon maître, qui lui dirent : Tout va-t-il bien ? Qu'eſt-ce que cet inſenſé vous eſt venu dire // ? Jehu leur dit : vous ſavez ce que c'eſt que cet homme là, & ce qu'il m'a pû dire.

12. Ils lui répondirent // : Cela n'eſt point vrai, mais contez-le nous plutôt vous-même. Jehu leur dit : Il m'a declaré telle & telle choſe, & il a ajoûté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai ſacré Roi d'Iſraël.

13. Ils ſe leverent auſſi-tôt, & chacun d'eux prenant ſon manteau, ils les mirent ſous ſes pieds, en firent comme une eſpece de trône, & ſonnant de la trompette, ils s'écriérent : Jehu eſt notre Roi.

Sup. 8. 28. 14. Jehu fils de Joſaphat fils de Namſi fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram ayant declaré la guerre à Hazaël Roi de Syrie, avoit aſſiegé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Iſraël ;

15. & ayant été bleſſé par les Syriens lorſqu'il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie, il étoit venu à Jezrahel pour ſe faire penſer de ſes bleſſures ; & Jehu dit *à ceux de ſon parti :* Donnez ordre, je vous prie, que perſonne ne s'enfuie hors de la ville //, de-peur qu'il n'en aille porter la nouvelle // à Jezrahel.

16. Il partit auſſi-tôt, & marcha vers Jezrahel, où Joram étoit malade ; & Ochozias Roi de Juda y étoit allé pour voir Joram.

17. La ſentinelle qui étoit au haut de la tour de Jezrahel, vid Jehu avec ſa troupe qui venoit, & il dit : Je voi une troupe *de gens*. Joram dit *à l'un de ceux qui l'accompagnoient :* Prenez un chariot, & envoyez-le au-devant de ces gens-là, & que celui qui le conduira leur diſe : Apportez-vous la paix // ?

18. Celui donc qui étoit monté ſur le chariot alla au-devant de Jehu, & lui dit : Apportez-vous la paix ? Jehu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix // ? Paſſez, & ſuivez-moi //. La ſentinelle en donna auſſi-tôt avis, & dit : Celui qu'on avoit envoyé eſt allé à eux, mais il ne retourne point.

19. Joram *en* envoya encore un autre *avec un* chariot, qui étant venu vers Jehu, lui dit : Le Roi m'a commandé

5. *& ingreſſus eſt illuc : ecce autem principes exercitûs ſedebant, & ait : Verbum mihi ad te, ô princeps. Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus nobis ? At ille dixit : Ad te, ô princeps.*

6. *Et ſurrexit, & ingreſſus eſt cubiculum : at ille fudit oleum ſuper caput ejus, & ait : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Unxi te Regem ſuper populum Domini Iſraël.*

7. *& percuties domum Achab domini tui, & ulciſcar ſanguinem ſervorum meorum prophetarum, & ſanguinem omnium ſervorum Domini de manu Jezabel.*

8. *Perdamque omnem domum Achab : & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clauſum & noviſſimum in Iſraël.*

9. *Et dabo domum Achab, ſicut domum Jeroboam filii Nabat, & ſicut domum Baaſa filii Ahia.*

10. *Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui ſepeliat eam. Aperuitque oſtium, & fugit.*

11. *Jehu autem egreſſus eſt ad ſervos domini ſui : qui dixerunt ei : Rectène ſunt omnia ? Quid venit inſanus iſte ad te ? Qui ait eis : Noſtis hominem & quid locutus ſit.*

12. *At illi reſponderunt : Falſum eſt, ſed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc & hæc locutus eſt mihi, & ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te Regem ſuper Iſraël.*

13. *Feſtinaverunt itaque, & unuſquiſque tollens pallium ſuum poſuerunt ſub pedibus ejus, in ſimilitudinem tribunalis, & cecinerunt tubâ, atque dixerunt : Regnavit Jehu.*

14. *Conjuravit ergo Jehu filius Joſaphat filii Namſi contra Joram. Porrò Joram obſederat Ramoth Galaad, ipſe & omnis Iſraël, contra Hazaël Regem Syriæ.*

15. *& reverſus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percuſſerant eum Syri, pugnantem contra Hazaël Regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, & nuntiet in Jezrahel.*

16. *Et aſcendit, & profectus eſt in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, & Ochozias Rex Juda deſcenderat ad viſitandum Joram.*

17. *Igitur ſpeculator qui ſtabat ſuper turrim Jezrahel, vidit globum Jehu venientis, & ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, & mitte in occurſum eorum, & dicat vadens : Rectène ſunt omnia ?*

18. *Abiit ergo, qui aſcenderat currum, in occurſum ejus, & ait : Hæc dicit Rex : Pacatane ſunt omnia ? Dixitque Jehu : Quid tibi & paci ? Tranſi & ſequere me. Nuntiavit quoque ſpeculator, dicens : Venit nuncius ad eos, & non revertitur.*

19. *Miſit etiam currum equorum ſecundum : venitque ad eos, & ait : Hæc dicit Rex : Num-*

℣. 5. *expl.* Ils ſont appellés, au *v.* 11. *ci-après*, les ſerviteurs de leur maître, l'Hebreu ſe ſert du mot *havad*, qui ſignifie celui qui ſert & obeit, & qui marque veritablement ſervitude.

℣. 8. C'eſt ici une repetition de la même prophetie, qui eſt rapportée, *liv.* 3. *Reg.* 14. *v.* 10. *ch.* 16. *v.* 11. *ch.* 21. *v.* 21.

℣. 11. *expl.* Il falloit que ce jeune-homme eût dans ſon habit & ſa figure quelque choſe de bizare & d'extraordinaire, ou qu'il fût connu par quelqu'autre action ſinguliere, qui l'eût rendu mépriſable à ces Officiers. Les Idolâtres avoient coûtume de traiter de fous les Prophetes du vrai Dieu.

℣. 12. *expl.* Ceux qui parloient à Jehu jugerent par ſa réponſe, qu'il n'étoit point vrai que celui qu'ils traitoient de fou, lui eût dit une folie. *Synopſ. Critic.* Ou-bien ils diſoient, qu'il n'étoit point vrai qu'ils puſſent juger de ce qu'il lui avoit dit. *Menoch.*

℣. 15. *expl.* de Ramoth, au ſiege de laquelle Joram avoit été bleſſé, mais qu'il avoit priſe depuis par ſes Generaux, peut-être durant les troubles que cauſa la mort de Benadad parmi les Syriens. *Synopſ. Menoch.*

Ibid. *expl.* de ce qui s'étoit paſſé lorſque les Officiers principaux de l'armée avoient reconnu Jehu pour Roi d'Iſraël. *Menoch.*

℣. 17. *lettr.* Toutes choſes vont-elles bien ? *l'Hebr.* Eſt-ce la paix ?

℣. 18. *expl.* Qu'eſt-ce que cela vous regarde ? *Menoch.*

Ibid. *expl.* Il l'oblige de le ſuivre, pour empêcher que s'il retournoit parler au Roi, il ne lui donnât quelque ſoupçon de ſoulevement. *Menoch.* Ou-bien il lui ordonnoit de ſuivre ſon parti. *Synopſ.*

Digitized by Google

quid pax eſt? Et ait Jehu: Quid tibi & paci? Tranſi, & ſequere me.

20. *Nuntiavit autem ſpeculator, dicens: Venit uſque ad eos, & non revertitur, eſt autem inceſſus quaſi inceſſus Jehu filii Namſi; præceps enim graditur.*

21. *Et ait Joram: Junge currum. Junxeruntque currum ejus, & egreſſus eſt Joram Rex Iſraël, & Ochoſias Rex Juda, ſinguli in curribus ſuis, egreſſique ſunt in occurſum Jehu, & invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.*

22. *Cumque vidiſſet Joram Jehu, dixit: Pax eſt, Jehu? At ille reſpondit: Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, & veneficia ejus multa vigent.*

23. *Convertit autem Joram manum ſuam, & fugiens ait ad Ochoſiam: Inſidiæ, Ochoſia.*

24. *Porrò Jehu tetendit arcum manu, & pertuſſit Joram inter ſcapulas; & egreſſa eſt ſagitta per cor ejus, ſtatimque corruit in curru ſuo.*

25. *Dixitque Jehu ad Badacer ducem: Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ; memini enim quando ego & tu ſedentes in curru ſequebamur Achab patrem hujus, quòd Dominus onus hoc levaverit ſuper eum, dicens:*

26. *Si non pro ſanguine Naboth, & pro ſanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro iſto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, & projice eum in agrum, juxta verbum Domini.*

27. *Ochozias autem Rex Juda videns hoc, fugit per viam domûs horti; perſecutuſque eſt eum Jehu, & ait: Etiam hunc percutite in curru ſuo, & percuſſerunt eum in aſcenſu Gaver, qui eſt juxta Jeblaam; qui fugit in Mageddo, & mortuus eſt ibi.*

28. *Et impoſuerunt eum ſervi ejus ſuper currum ſuum, & tulerunt in Jeruſalem; ſepelieruntque eum in ſepulchro cum patribus ſuis in civitate David.*

29. *Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochozias ſuper Judam,*

30. *Venitque Jehu in Jezrahel. Porrò Jezabel introitu ejus audito, depinxit oculos ſuos ſtibio, & ornavit caput ſuum, & reſpexit per feneſtram*

31. *ingredientem Jehu per portam, & ait: Numquid pax poteſt eſſe Zambri, qui interfecit dominum ſuum?*

32. *Levavitque Jehu faciem ſuam ad feneſtram, & ait: Quæ eſt iſta? Et inclinaverunt ſe ad eum duo vel tres eunuchi.*

33. *At ille dixit eis: Præcipitate eam deorſum; & præcipitaverunt eam, aſperſuſque eſt ſanguine paries, & equorum ungulæ conculcaverunt eam.*

34. *Cumque introgreſſus eſſet, ut comederet, biberetque, ait; Ite, & videte maledictam illam, & ſepelite eam, quia filia Regis eſt.*

35. *Cumque iſſent ut ſepelirent eam, non invenerunt niſi calvariam & pedes, & ſummas manus.*

de ſavoir de vous ſi vous apportez la paix: Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix, dit Jehu? Paſſez, & ſuivez-moi. An du M. 3120. Avant J. C. 884.

20. La ſentinelle en avertit auſſi-tôt, & dit; *Celui qu'on avoit envoyé* les a joints *encore*, mais il ne retourne point. Celui qui s'avance, paroît à ſa démarche être Jehu fils de Namſi; car il vient avec une étrange précipitation.

21. Alors Joram dit: Qu'on mette les chevaux à mon chariot; & les chevaux y étant mis, Joram Roi d'Iſraël, & Ochozias Roi de Juda marcherent chacun dans leur chariot, allerent au-devant de Jehu, & le trouverent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

22. Joram ayant vû Jehu, lui dit: Apportez-vous la paix? Jehu lui répondit: Quelle peut être cette paix, pendant que les fornications de Jezabel votre mere & ſes enchantemens regnent encore en tant de manieres?

23. Joram auſſi-tôt tourna bride; & prenant la fuite: dit à Ochozias: Nous ſommes trahis, Ochozias.

24. En même-temps Jehu banda ſon arc, & frappa Joram d'une fléche entre les épaules: la fléche lui perça le cœur, & il tomba mort dans ſon chariot.

25. Jehu dit auſſi-tôt à Badacer capitaine *de ſes gardes*: Prenez-le, & le jettez dans le champ de Naboth de Jezrahel: car il me ſouvient que lorſque nous ſuivions Achab ſon pere, & que nous étions vous & moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophetie, // en diſant:

26. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que je répandrai votre ſang dans ce même champ pour le ſang de Naboth, & pour le ſang de ſes enfans // que je vous ai vû répandre hier. Prenez-le donc maintenant, & le jettez dans le champ, ſelon la parole du Seigneur. 3. Reg. 21. 23.

27. Ce qu'Ochozias Roi de Juda ayant vû, il s'enfuit par le chemin de la maiſon du jardin //, & Jehu le pourſuivit, & dit *à ſes gens*: Qu'on tuë auſſi celui-ci dans ſon chariot. Ils le frapperent au lieu où l'on monte à Gaver, qui eſt près de Jeblaam; & s'en étant fui à Mageddo, il y mourut //.

28. Ses ſerviteurs l'ayant mis ſur ſon chariot le porterent à Jeruſalem, & l'enſevelirent avec ſes peres dans la ville de David.

29. L'onziéme année de Joram fils d'Achab, Ochozias regna en Juda. //

30. Jehu vint enſuite à Jezrahel, & Jezabel ayant appris ſon arrivée, ſe para les yeux avec du fard //, mit ſes ornemens ſur ſa tête, & regarda par la fenêtre.

31. Jehu qui entroit dans le palais //, & lui dit: Peut-on eſperer quelque paix de *celui qui comme* Zambri a tué ſon maître //? 3. Reg. 16. 10.

32. Jehu levant la tête vers la fenêtre, dit: Qui eſt celle-là? Et deux ou trois eunuques, *qui étoient en haut* lui firent une profonde reverence.

33. Jehu leur dit: Jettez-la du haut en bas. Auſſi-tôt ils la jetterent *par la fenêtre*, & la muraille fut teinte de ſon ſang, & elle fut foulée aux piés des chevaux.

34. Après que Jehu fut entré *dans le palais* pour boire & pour manger, il dit *à ſes gens*: Allez voir *qu'eſt devenuë* cette malheureuſe; enſeveliſſez-la, parcequ'elle eſt fille de Roi.

35. Et étant allez pour l'enſevelir, ils n'en trouverent que le crâne, les piés, & l'extrémité des mains.

℣. 25. *lettr.* a levé ce fardeau ſur lui. *Autr.* a revelé, prophetiſé ce malheur contre lui, les Hebreux donnent ſouvent ce nom à leurs propheties, *les Sept.* ont traduit: *Aſſumſit aſſumtionem hanc: hebraïſm.* il a revelé cette revelation. Le mot hebreu *Maſa*, qui vient de *Naſa*, eſt le même que celui que la Vulgate traduit ici *levé*. Cette prophetie eſt rapportée, 3. *Reg. cap.* 21 *v.* 19.

℣. 26. *expl.* qui furent ſans doute tués avec Naboth, afin qu'ils ne puſſent être heritiers de la vigne de leur pere. *Vatab. Eſtius.*

℣. 27. *expl.* d'un lieu de plaiſance, où avoit été auparavant la vigne de Naboth, que l'Hebr. nomme *Bethagar*, la Vulgate a donné la ſignification pour le nom.

Ibid. *Les Paral. liv.* 2. *ch.* 22. *v.* 6. *& ſuiv.* rapportent des circonſtances toutes differentes de celles-ci, qu'il eſt difficile d'accorder enſemble.

℣. 29. Ceci eſt placé hors de ſon rang, & a été dit, *ch.* 8. *v.* 24. *&* 25. *ci-deſſus*, il avoit été aſſocié par Joram ſon pere dans la mal die dont il mourut, au gouvernement du royaume de Juda, & il lui ſuceeda la 12. année de ſon regne.

℣. 30. *lettr.* de l'antimoine, *c'eſt-à-dire*, preparé. *Autr.* de mine ou de noir, dont elle peignoit ſes ſourcils, *l'Hebr.* par le même mot qu'au *ch.* 4. *v.* 30. *de Jeremie*, & qui ſignifie en general du fard.

℣. 31. *lettr.* la porte, *les Sept.* la ville.

Ibid. *autr.* Celui, qui comme Zambri, a tué ſon maître, pourroit-il bien ſe flatter d'avoir quelque paix? *Synopſ.*

Digitized by Google

An du M. 3120. Avant J. C. 884. 3. Reg. 21. 23.

36. Et le revinrent dire à Jehu, qui leur dit : C'eſt ce que le Seigneur avoit prononcé par Elie de Theſbe ſon ſerviteur, en diſant : Les chiens mangeront la chair de Jezabel dans le champ de Jezrahel,

37. & la chair de Jezabel ſera dans le champ de Jezrahel, comme le fumier ſur la face de la terre, & tous ceux qui paſſeront diront *en la voyant* : ? Eſt-ce là cette Jezabel.

35. *Reverſique nuntiaverunt ei ; & ait Jehu : Sermo Domini eſt, quem locutus eſt per ſervum ſuum Eliam Thesbiten, dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,*

37. *& erunt carnes Jezabel ſicut ſtercus ſuper faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Haccine eſt illa Jezabel ?*

CHAPITRE X.

Jehu fait tuer ſeptante enfans d'Achab, & quarante-deux freres d'Ochozias Roi de Juda. Il uſe d'adreſſe pour aſſembler tous les Prêtres de Baal, & les fait tous paſſer au fil de l'épée. Hazaël Roi de Syrie remporte de grands avantages ſur Iſraël. Jehu a pour ſucceſſeur Joachaz ſon fils.

1. OR Achab avoit ſoixante & dix fils / dans Samarie ; & Jéhu écrivit des lettres, qu'il envoya aux principaux de Samarie, aux anciens, & à ceux qui nourriſſoient les enfans d'Achab, par leſquelles il leur mandoit :

2. Auſſi-tôt que vous aurez reçû ces lettres, vous qui avez *entre vos mains* les enfans de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes & des armes ;

3. choiſiſſez le plus conſiderable d'entre les fils de votre maître, & celui qui vous plaira davantage, & établiſſez-le ſur le trône de ſon pere, & combattez pour la maiſon de votre ſeigneur /.

4. Ces gens furent ſaiſis d'une grande crainte *ayant lû ces lettres*, & ils dirent : Deux Rois n'ont pû ſe ſoûtenir contre lui ; & comment donc lui pourrions-nous reſiſter ?

5. Ainſi les maîtres du palais du Roi, les principaux officiers de la ville, les anciens, & ceux qui nourriſſoient les Princes, envoyerent dire à Jehu ; Nous ſommes vos ſerviteurs, nous ferons tout ce que vous nous commanderez ; nous ne nous choiſirons point de Roi, mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une ſeconde fois, & leur manda : Si vous êtes à moi, & que vous vouliez m'obeïr, coupez la tête aux fils de votre Roi, & venez me les apporter demain à cette même heure à Jezrahel. Or le Roi *Achab* avoit ſoixante & dix fils, qui étoient nourris chez les premieres perſonnes de la ville.

7. Lorſque ces perſonnes eurent reçû les lettres de Jehu, ils prirent les ſoixante & dix fils du Roi, & les tuerent ; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, & les envoyerent à Jezrahel.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jehu, & ſes gens lui dirent : Ils ont apporté les têtes des enfans du Roi. Sur quoi il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte juſqu'à demain matin.

9. Le lendemain il ſortit au point-du-jour, & ſe tenant devant tout le peuple, il leur dit : Vous êtes juſtes ; ſi j'ai conjuré contre mon ſeigneur, & ſi je l'ai tué, qui eſt celui qui a tué tous ceux-ci / ?

3. Reg. 21. 29. 10. Conſiderez donc qu'il n'eſt tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maiſon d'Achab, & que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit prédit par ſon ſerviteur Elie.

11. Jehu fit mourir enſuite tous ce qui reſtoit de la maiſon d'Achab dans Jezrahel, tous les Grands de ſa cour, ſes amis, & les Prêtres qui étoient à lui, ſans qu'il reſtât rien de ce qui avoit eu quelque liaiſon à ſa perſonne.

12. Après cela il vint à Samarie ; & lorſqu'il étoit en chemin près d'une cabane de paſteurs,

13. il trouva les freres / d'Ochozias Roi de Juda, & il leur dit : Qui êtes-vous ? Ils lui répondirent : Nous ſommes

1. *Erant autem Achab ſeptuaginta filii in Samaria ; ſcripſit ergo Jehu litteras, & miſit in Samariam ad optimates civitatis, & ad majores natu, & ad nutritios Achab, dicens :*

2. *Statim ut acceperitis litteras has qui habetis filios domini veſtri, & currus, & equos, & civitates firmas, & arma,*

3. *eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis domini veſtri, & eum ponite ſuper ſolium patris ſui, & pugnate pro domo domini veſtri.*

4. *Timuerunt illi vehementer, & dixerunt : Ecce duo Reges non potuerunt ſtare coram eo, & quomodo nos valebimus reſiſtere ?*

5. *Miſerunt ergo præpoſiti domûs, & præfecti civitatis, & majores natu, & nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui ſumus, quæcumque juſſeris faciemus, nec conſtituemus nobis Regem ; quæcumque tibi placent, fac.*

6. *Reſcripſit autem eis litteras ſecundò, dicens : Si mei eſtis, & obeditis mihi, tollite capita filiorum domini veſtri, & venite ad me hâc eâdem horâ cras in Jezrahel. Porrò filii Regis, ſeptuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.*

7. *Cumque veniſſent litteræ ad eos, tulerunt filios Regis, & occiderunt ſeptuaginta viros, & poſuerunt capita eorum in cophinis, & miſerunt ad eum in Jezrahel.*

8. *Venit autem nuntius, & indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum Regis. Qui reſpondit : Ponite ea ad duos acervos, juxta introitum portæ uſque manè.*

9. *Cumque diluxiſſet, egreſſus eſt, & ſtans dixit ad omnem populum : Juſti eſtis ; ſi ego conjuravi contra dominum meum, & interfeci eum, quis percuſſit omnes hos ?*

10. *Videte ergo nunc quoniam non cecidit de ſermonibus Domini in terram, quos locutus eſt Dominus ſuper domum Achab, & Dominus fecit quod locutus eſt in manu ſervi ſui Eliæ.*

11. *Percuſſit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, & univerſos optimates ejus, & notos, & ſacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.*

12. *Et ſurrexit, & venit in Samariam ; cumque veniſſet ad cameram paſtorum in via,*

13. *invenit fratres Ochoziæ Regis Juda, dixitque ad eos : Quinam eſtis vos ? Qui reſpon-*

¥. 1. *expl.* fils, ou petits-fils. *Eſtius.*

¥. 3. expl. *c'eſt-à-dire*, Voyez ſi vous êtes aſſez forts pour ſoûtenir contre moi le parti de votre maître.

¥. 9. *expl.* C'eſt comme s'il diſoit : Ou nous avons tous commis une injuſtice en faiſant mourir Joram, & ſes enfans, ou nous avons tous agi avec juſtice. Or il n'eſt pas croyable que tous les Grands de Samarie qui ſont ſi ſages, ſi prudens, & ſi juſtes, ayent voulu en cela commettre aucune injuſtice. Il faut donc être perſuadé que nous ſommes également innocens les uns & les autres : mais que tout cela n'eſt arrivé que par un ordre exprès du Seigneur. *Menoch.*

¥. 13. *expl.* les enfans de ſes freres. 2. *Paral.* 22. 1. ſes neveux.

Digitized by Google

derunt : Fratres Ochoziæ ſumus, & deſcendimus ad ſalutandos filios Regis, & filios Reginæ.

14. *Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cùm comprehendiſſent vivos, jugulaverunt eos in ciſterna juxta cameram quadraginta duos viros, & non reliquit ex eis quemquam.*

15. *Cùmque abiiſſet inde, invenit Jonadab filium Rechab in occurſum ſibi, & benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid eſt cor tuum rectum ſicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Eſt. Si eſt, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum ſuam. At ille levavit eum ad ſe in currum :*

16. *dixitque ad eum : Veni mecum, & vide zelum meum pro Domino. Et impoſitum in curru ſuo,*

17. *duxit in Samariam. Et percuſſit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria uſque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus eſt per Eliam.*

18. *Congregavit ergo Jehu omnem populum, & dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.*

19. *Nunc igitur omnes prophetas Baal, & univerſos ſervos ejus, & cunctos ſacerdotes ipſius vocate ad me : nullus ſit qui non veniat ; ſacrificium enim grande eſt mihi Baal : quicumque defuerit, non vivet. Porrò Jehu faciebat hoc inſidiosè, ut diſperderet cultores Baal.*

20. *Et dixit : ſanctificate diem ſolemnem Baal : vocavitque,*

21. *& miſit in univerſos terminos Iſraël, & venerunt cuncti ſervi Baal ; non fuit reſiduus ne unus quidem qui non veniret. Et ingreſſi ſunt templum Baal ; & repleta eſt domus Baal, à ſummo uſque ad ſummum.*

22. *Dixitque his qui erant ſuper veſtes : Proferte veſtimenta univerſis ſervis Baal. Et protulerunt eis veſtes.*

23. *Ingreſſuſque Jehu & Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, & videte, ne quis fortè vobiſcum ſit de ſervis Domini, ſed ut ſint ſervi Baal ſoli.*

24. *Ingreſſi ſunt igitur ut facerent victimas & holocauſta. Jehu autem præparaverat ſibi foris octoginta viros, & dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus veſtras, anima ejus erit pro anima illius.*

25. *Factum eſt autem, cùm completum eſſet holocauſtum, præcepit Jehu militibus & ducibus ſuis : Ingredimini, & percutite eos, nullus evadat. Percuſſerunt que eos in ore gladii, & projecerunt milites & duces ; & ierunt in civitatem templi Baal,*

26. *& protulerunt ſtatuam de fano Baal, & combuſſerunt,*

27. *& comminuerunt eam. Deſtruxerunt quoque ædem Baal, & fecerunt pro ea latrinas uſque in diem hanc.*

28. *Delevit itaque Jehu Baal de Iſraël.*

29. *Verumtamen à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſraël, non receſſit, nec*

les freres d'Ochozias ; nous étions venus ici pour ſaluer les fils du Roi & les fils de la Reine.

14. Et Jehu dit *à ſes gens :* Prenez-les vifs ; & les ayant pris ainſi, ils les monerent à une citerne près de cette cabane, où ils les égorgerent, ſans en laiſſer échapper un ſeul de quarante-deux qu'ils étoient.

15. Etant partis de là, il trouva Jonadab fils de Rechab qui venoit au-devant de lui, & il le ſalua ; & lui dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'eſt à l'égard du vôtre ? Oui, lui répondit Jonadab. S'il eſt ainſi, dit Jehu, donnez-moi la main. Jonadab la lui ayant preſentée, Jehu le fit monter dans ſon chariot,

16. & lui dit : Venez avec moi, & vous verrez mon zele pour le Seigneur. Et l'ayant fait aſſeoir *ainſi* dans ſon chariot,

17. il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui étoient reſtés à Samarie de la maiſon d'Achab, ſans en épargner un ſeul, ſelon la parole que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

18. En même-temps Jehu fit aſſembler tout le peuple, il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal ; mais je veux lui en rendre plus que lui ℣. 3. Reg. 16. 31.

19. Qu'on me faſſe donc venir maintenant tous les prophetes de Baal, tous ſes miniſtres, & tous ſes prêtres : qu'il n'y en manque pas un ſeul ; car je veux faire un grand ſacrifice à Baal ; quiconque ne s'y trouvera pas, ſera puni de mort. Or ceci étoit un piége que Jehu tendoit aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous.

20. Jehu dit encore : Qu'on publie une fête ſolennelle à *l'honneur de* Baal :

21. & il envoya dans toutes les terres d'Iſraël pour appeller tous les miniſtres de Baal, qui y vinrent tous ſans qu'il en manquât un ſeul. Ils entrerent dans le temple de Baal, & la maiſon de Baal en fut remplie depuis un bout juſqu'à l'autre.

22. Il dit enſuite à ceux qui gardoient les vêtemens : Donnez des vêtemens à tous les miniſtres de Baal : & ils leur en donnerent.

23. Et Jehu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab fils de Rechab, dit aux adorateurs de Baal ; Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des miniſtres du Seigneur ; mais ſeulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrerent enſuite *dans le temple* pour offrir leurs victimes & leurs holocauſtes. Or Jehu avoit donné ordre à quatre-vingts hommes de ſe tenir tout prêts hors du temple, & il leur avoit dit : S'il échappe un ſeul homme de tous ceux que je vous livrerai entre les mains, votre vie ℣ me répondra de la ſienne.

25. Après donc que l'holocauſte eut été offert, Jehu donna l'ordre à ſes ſoldats & à ſes officiers, & leur dit : Entrez, tuez, & qu'il ne s'en ſauve pas un ſeul ; & les officiers *entrerent* avec les ſoldats, les firent tous paſſer au fil de l'épée, & jetterent hors du temple *leurs corps morts*. Ils allerent enſuite à la ville où étoit le temple de Baal.

26. Ils tirerent du temple la ſtatue de Baal, & l'ayant briſée ils la brûlerent.

27. Ils détruiſirent auſſi le temple de Baal, & ils firent à la place un lieu deſtiné pour les beſoins de la nature, *qui y eſt demeuré* juſqu'aujourd'hui.

28. Ainſi Jehu extermina Baal d'Iſraël.

29. Mais il ne ſe retira point des pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël, & il ne quitta

℣. 15. 16. 17. *expl.* Ce Jonadab étoit un homme celebre de la race de Jethro beau-pere de Moïſe. Ce fut lui qui preſcrivit à ſes enfans une vie parfaitement détachée du ſiecle ; comme on le peut voir, *Jerem.* 35. Comme il étoit donc regardé comme un homme fort zelé pour l'honneur de Dieu, Jehu le veut rendre témoin de la vengeance qu'il prenoit par l'ordre du Seigneur des impietés de la maiſon d'Achab : ou même il pretend par là ſe concilier l'eſtime & l'affection de ſon peuple.

℣. 18. *expl.* On doit conſiderer deux choſes dans cette action de Jehu : premierement, le menſonge dont il ſe ſert pour tromper les Prêtres de Baal : ſecondement, ſon zele pour le culte du vrai Dieu & pour punir ces Prêtres impies des idoles. La premiere qui eſt le menſonge, ne merite, ni d'être louée ni d'être imitée. La ſeconde merite quelque louange ; & ce fut en effet pour récompenſer ce zele qu'il avoit fait paroître, que Dieu lui promit de faire regner ſes enfans après lui, juſqu'à la quatriéme generation. *Eſtius.*

℣. 24. *lett.* ſon ame.

Digitized by Google

point les veaux d'or, qui étoient à Bethel & à Dan //.

An du M. 3120. Avant J.C. 884.

30. Le Seigneur dit donc à Jehu : Parceque vous avez accompli avec soin ce qui étoit juste, & ce qui étoit agreable à mes yeux, & que vous avez executé contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans seront assis

Infr. 15. 12.

sur le trône d'Israël jusqu'à la quatriéme generation. //

31. Cependant Jehu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur le Dieu d'Israël, & il ne se retira point des pechés de Jeroboam qui avoit fait pecher Israël.

32. En ce temps-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël //. Et Hazaël les tailla en pieces dans toutes leurs frontieres,

33. depuis le Jourdain vers l'orient, il ruina tout le pays de Galaad, de Gad, de Ruben, & de Manassé, depuis Aroër qui est le long du torrent d'Arnon, & Galaad & Basan.

34. Le reste des actions de Jehu, tout ce qu'il a fait, & sa valeur dans la guerre, a été écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

35. Jehu s'endormit avec ses peres, & fut enseveli à Samarie, & son fils Joachaz regna en sa place.

36. Le temps que Jehu regna sur Israël en Samarie fut de vingt-huit ans.

dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel, & in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiosè egisti quod rectum erat, & placebat in oculis meis, & omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab: filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israël.

31. Porrò Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israël in toto corde suo; non enim recessit à peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israël.

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israël; percussitque eos Hazaël in universis finibus Israël,

33. à Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, & Gad, & Ruben, & Manassæ, ab Aroër, quæ est super torrentem Arnon, & Galaad, & Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Israël?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria; & regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Dies autem quos regnavit Jehu super Israël, viginti & octo anni sunt, in Samaria.

℣. 29. *expl.* Quel aveuglement dans Jehu, de demeurer attaché à un culte superstitieux, qui avoit attiré sur la maison d'Achab tous les châtimens dont il avoit lui-même été le ministre. Il le fit neanmoins, soit par foiblesse, ne pouvant se resoudre de détruire un culte déja ancien; soit par politique, craignant que le peuple ne retournât sous l'obeissance des Rois de Juda; quoique Dieu lui eût promis que ses enfans regneroient après lui. *Synops.*

℣. 30. Si Dieu loue ici Jehu & lui promet des récompenses temporelles, il l'a blâmé au verset précedent, & le blâme au verset suivant pour des desordres, qui n'ont pû que lui attirer des peines éternelles.

℣. 32. *Hebr.* à retrancher Israël, *c'est-à-dire*, à permettre qu'on lui enlevât une partie de son pays. *Vatabl.*

CHAPITRE XI.

Athalie, mere d'Ochozias Roi de Juda, fait mourir tous les enfans que son fils avoit laissés, & usurpe la couronne. La septiéme année de son regne Joas, le seul des enfans d'Ochozias, & qui avoit été sauvé, est établi sur le trône par le Grand-Prêtre Joïada. Athalie étant accourue à la premiere nouvelle qu'elle en a, afin de s'y opposer, est aussi-tôt mise à mort.

2. Par. 22. 10.

1. ATHalie mere d'Ochozias voyant son fils mort, s'éleva contre les Princes de la race royale, & les fit tous tuer.

2. Mais Josaba // fille du Roi Joram, sœur d'Ochozias, prit Joas fils d'Ochozias avec sa nourrice // qu'elle fit sortir de sa chambre, & le déroba // du milieu des enfans du Roi, lorsqu'on les tuoit, & lui sauva la vie, le tenant caché sans qu'Athalie le pût savoir.

3. Il fut six ans avec sa nourrice // en secret dans la maison du Seigneur: // & Athalie cependant regnoit sur la terre *de Juda*.

2. Par. 23. 1. An du M. 3126. Avant J.C. 878.

4. La septiéme année, Joïada envoya querir les centeniers & les soldats //. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, & fit un traité avec eux; & leur fit prêter le serment // dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du Roi:

5. Et il leur donna cet ordre : Voici ce que vous devez faire.

6. Vous vous diviserez en trois bandes : La premiere qui entrera en semaine, fera garde à la maison du Roi //. La seconde sera à la porte de Sur //; & la troisiéme à la porte qui est derriere la maison de ceux qui portent les boucliers; & vous ferez garde à la maison de Messa. //

7. Que les deux bandes de votre corps qui sortiront de semaine fassent garde à la maison du Seigneur auprès du Roi.

1. *ATHalia verò mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, & interfecit omne semen regium.*

2. Tollens autem Josaba filia Regis Joram, soror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum Regis qui interficiebantur, & nutricem ejus, de triclinio: & abscondit eum à facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clàm in domo Domini: porrò Athalia regnavit super terram.

4. Anno autem septimo misit Joïada; & assumens centuriones & milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus; & adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium Regis:

5. & præcepit illis, dicens: Iste est sermo, quem facere debetis:

6. Tertia pars vestrûm introëat sabbato, & observet excubias domûs Regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur: & tertia pars sit ad portam, quæ est post habitaculum scutariorum, & custodietis excubias domûs Messa.

7. Duæ verò partes è vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domûs Domini circa Regem.

℣. 2. *autr.* Josabeth ou Josabée, *liv. 2. Paral. ch. 22. v. 11.*

Ibid. *expl.* non seulement qui avoit soin de l'élever, mais qui l'alaitoit, selon l'Hebr. C'est le même mot qu'au *v. 59. du ch. 24. de la Genese.* Ce petit Prince pouvoit avoir alors environ un an. *Voyez v. 3. & v. 21. ci-après.*

Ibid. *expl.* elle l'enleva secrettement. Et comme elle avoit épousé le Grand-Prêtre Joïada, elle se servit de lui pour le cacher dans le temple; *c'est-à-dire*, dans quelqu'un des appartemens qui étoient à côté & dans l'enceinte du temple. *Joseph. Antiq. lib. 9. cap. 7.*

℣. 3. *expl.* C'est ainsi qu'on doit l'entendre, & non avec Josaba, qui ne devoit point se cacher. *Estius.*

Ibid. *liv. 2. Paral. ch. 22. v. 11.* dit qu'il demeura caché dans la chambre des lits, *c'est-à-dire*, des lits qui étoient destinés aux Prêtres qui étoient en semaine.

℣. 4. *expl.* qui étoient tous d'entre les Prêtres & les Levites. *2. Paral. 23. 2.*

Ibid. *expl.* de garder le secret, & de rétablir Joas sur le trône. *Sin.*

℣. 6. *expl.* d'où on pouvoit craindre d'être attaqué par les gens du parti d'Athalie. *Synops.* Le mot hebr. signifie rebellion & resistance.

Ibid. *expl.* la porte orientale du temple, on pretend que c'étoit la principale porte.

Ibid. Quelques-uns pretendent qu'ici la Vulgate a mis le nom pour la signification, & soûtiennent qu'il faut traduire ainsi : *& vous ferez garde, & vous veillerez à ce qu'il n'y ait aucune desertion dans le temple.* Les Sept. ne font aucune mention de *Messa* : mais le Syriaque & l'Arabe ont traduit ce mot, l'un *irruption*, & l'autre *perte.*

Digitized by Google

L'an du M. 3126. Avant J. C. 878.

8. *Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris. Si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur; eritisque cum Rege introeunte & egrediente.*

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne ayant les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué *aussi-tôt*; & vous vous tiendrez avec le Roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. *Et fecerunt centuriones, juxta omnia quæ præceperat eis Joïada Sacerdos, & assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joïadam Sacerdotem.*

9. Les centeniers executerent tout ce que le Pontife Joïada leur avoit ordonné; & tous prenant leurs gens qui entroient en semaine avec ceux qui en sortoient, ils vinrent trouver le Pontife Joïada,

10. *Qui dedit eis hastas, & arma Regis David, quæ erant in domo Domini.*

10. & il leur donna les lances & les armes du Roi David, qui étoient dans le temple ℣.

11. *Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, à parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris & ædis circum Regem.*

11. Ils se tinrent donc tous rangés auprès du Roi, ayant les armes à la main, depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel & du temple.

12. *Produxitque filium Regis, & posuit super eum diadema, & testimonium; fecerunt que eum Regem, & unxerunt; & plaudentes manu, dixerunt: Vivat Rex.*

12. Il leur présenta ensuite le fils du Roi, & mit sur sa tête le diadême ℣, & *entre ses mains* le livre de la loi ℣. Ils l'établirent Roi, ils le sacrerent, & frappant des mains, ils crierent: Vive le Roi.

13. *Audivit autem Athalia vocem populi currentis; & ingressa ad turbas in templum Domini,*

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit, & entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. *vidit Regem stantem super tribunal juxta morem, & cantores & tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, & canentem tubis: & scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjuratio, conjuratio.*

14. elle vid le Roi assis sur son trône selon la coûtume, & auprès de lui les chantres & les trompettes, tout le peuple étant en joie, & sonnant de la trompette. Alors elle déchira ses vêtemens, & s'écria: Trahison, trahison.

15. *Præcepit autem Joïada centurionibus, qui erant super exercitum, & ait eis: Educite eam extra septa templi; & quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in templo Domini.*

15. En même-temps Joïada fit ce commandement aux centeniers qui commandoient les troupes, & leur dit: Emmenez-la hors du temple, & si quelqu'un la suit ℣, qu'il soit tué par l'épée. Car le Pontife avoit dit: Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. *Imposuerunt que ei manus, & impegerunt eam per viam introitûs equorum, juxta palatium, & interfecta est ibi.*

16. *Les officiers* se saisirent donc de sa personne, & ils la menerent par force ℣ dans le chemin par où passoient les chevaux auprès du palais: & elle fut tuée en ce lieu-là.

17. *Pepigit ergo Joïada fœdus inter Dominum, & inter Regem, & inter populum, ut esset populus Domini, & inter Regem & populum.*

17. Joïada en même-temps fit une alliance entre le Seigneur, le Roi & le peuple, afin qu'il fût *desormais* le peuple du Seigneur, & entre le peuple & le Roi.

18. *Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, & destruxerunt aras ejus, & imagines contriverunt validè: Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.*

18. Et tout le peuple ℣ étant entré dans le temple de Baal, ils renverserent ses autels, briserent ses images en pieces, & tuerent Mathan prêtre de Baal, devant l'autel. Le Pontife mit des gardes dans la maison du Seigneur.

19. *Tulitque centuriones, & Cerethi & Phelethi legiones, & omnem populum terræ, deduxerunt que Regem de domo Domini; & venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, & sedit super thronum Regum.*

19. Il prit *avec lui* les centeniers & les legions de Cereth & de Pheleth ℣ avec tout le peuple; & ils conduisirent le Roi hors de la maison du Seigneur, & passerent par l'entrée ℣ où logeoient ceux qui portoient les boucliers, qui menoit au palais *royal*. Et le Roi fut assis sur le trône des Rois *de Juda*.

20. *Lætatusque est omnis populus terræ, & civitas conquievit; Athalia autem occisa est gladio in domo Regis.*

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, & la ville demeura en paix, Athalie ayant été tuée par l'épée dans la maison du Roi.

21. *Septemque annorum erat Joas, cùm regnare cœpisset.*

21. Joas avoit sept ans lorsqu'il commença à regner.

℣. 10. *lettr.* la maison du Seigneur

℣. 12. *autr.* les marques de la royauté. *Theod. Synops.*

Ibid. *lettr.* le témoignage, *c'est-à-dire*, la loi par laquelle Dieu témoignoit sa volonté. C'est ce qui paroît par les Paralipomenes *liv. 2. ch. 23. 11.* Et Dieu avoit ordonné par la bouche de Moïse, que le livre du Deuteronome seroit presenté au Roi par les Prêtres, après qu'il auroit été assis sur son trône. *Deut. 17. 18. Menoch. in 4. Reg. ch. 11. v. 12. Synops.*

℣. 15. *expl.* pour la secourir. *Synops.*

℣. 16. *expl.* Il est dit ailleurs, qu'elle étoit entrée dans la porte des chevaux de la maison du Roi, ce qui explique le *v.* 20. où il est dit: Qu'elle fut tuée dans la maison du Roi. 2. *Paral.* 23. 15.

℣. 18. *lettr.* tout le peuple de la terre, *c'est-à-dire*, de la terre promise, les Hebreux appelloient tout le pays que Dieu leur avoit donné; *la terre par excellence*, sans aucune autre épitete, pour faire connoître qu'ils la preferoient à toute autre.

℣. 19. *expl.* C'étoient comme les Gardes du corps destinés pour la sûreté de la personne du Roi, qui voyant Athalie morte, & Joas proclamé Roi, n'eurent pas de peine à se declarer pour lui, & à venir faire la fonction de leurs charges. *Voyez la note sur le 2. liv. des Rois, ch. 8. v. 18.*

Ibid. *expl.* du côté du midi. *Menoch.*

CHAPITRE XII.

Joas Roi de Juda regne avec équité, tant qu'il suit le conseil du Grand-prêtre Joïada. Il a soin de faire reparer le temple. Hazaël Roi de Syrie vient assiéger Jerusalem. Joas lui donne tous les tresors du temple & de son palais, pour le faire retirer de devant cette ville. Il est tué par ses serviteurs qui avoient conspiré contre lui. Amasias son fils regne après lui.

1. *ANno septimo Jehu regnavit Joas; & quadraginta annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Sebia de Bersabee.*

1. LA septiéme année de Jehu, Joas commença à regner, & il regna quarante ans dans Jerusalem; sa mere s'appelloit Sebia, & elle étoit de Bersabée.

2. *Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus, quibus docuit eum Joïada Sacerdos.*

2. Il regna justement devant le Seigneur tant qu'il fut conduit par le Pontife Joïada.

Digitized by Google

An du M. 3147. Avant J. C. 857.

3. Il n'ôta pas neanmoins les hauts-lieux ℣, & le peuple y immoloit encore, & y offroit de l'encens.

4. Alors Joas dit aux Prêtres : *Que les Prêtres prennent* tout l'argent consacré, qui sera apporté dans le temple du Seigneur par ceux ou qui passent *pour entrer dans le dénombrement des enfans d'Israël* ℣, & qui l'offrent à Dieu pour le prix de leur ame ℣, ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires.

5. Que les Prêtres prennent cet argent, chacun selon son rang, & qu'ils en fassent les reparations ℣ de la maison *du Seigneur*, lorsqu'ils verront quelque chose qui ait besoin d'être reparé.

An du M. 3148. Avant J. C. 856.

6. Mais les Prêtres n'avoient point fait ces reparations du temple jusqu'à la vingt-troisiéme année du regne de Joas.

7. Le Roi fit donc venir *devant lui* le Pontife Joiada & les Prêtres, & leur dit : Pourquoi ne faites-vous point les reparations du temple ? N'en recevez donc plus l'argent selon l'ordre de votre ministere ; mais rendez *celui que vous avez reçû*, afin qu'on l'employe aux réparations du temple.

8. Et il ordonna que les Prêtres ne recevroient plus à l'avenir l'argent du peuple, & qu'ils ne seroient point aussi chargés des reparations de la maison *du Seigneur*.

9. Alors le Pontife Joïada prit un coffre d'un *des Prêtres* ℣, & y fit faire une ouverture par-dessus, & il le mit auprès de l'autel à main droite de ceux qui entroient dans la maison du Seigneur ; & les Prêtres ℣ qui gardoient les portes, y mettoient tout l'argent qui s'apportoit au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le secretaire du Roi venoit avec le Pontife, & ils en tiroient & comptoient l'argent qui s'étoit trouvé dans la maison du Seigneur :

11. & ils le donnoient par compte & par poids entre les mains des personnes qui avoient soin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple. Et cet argent étoit employé pour les charpentiers & pour les massons qui faisoient les reparations de la maison du Seigneur,

12. & pour les tailleurs-de-pierres, afin qu'on en achetât du bois & des pierres qu'on faisoit polir, & pour toute la dépense de tout ce qui étoit necessaire aux reparations & au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. On ne faisoit point neanmoins de cet argent, qui étoit apporté au temple du Seigneur, les vaisseaux du temple du Seigneur ℣, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes, & tous les vases d'or & d'argent.

14. On donnoit cet argent à ceux qui avoient soin de faire faire les reparations du temple du Seigneur :

15. & on n'en redemandoit point compte à ceux qui le recevoient pour le distribuer aux ouvriers ; mais ils l'employoient de bonne foi.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes ℣ & pour les pechés, ℣ parce-qu'il appartenoit aux Prêtres.

17. Alors Hazaël Roi de Syrie vint mettre le siege devant Geth, & il la prit : & il tourna visage pour marcher vers Jerusalem ℣.

18. C'est pourquoi Joas Roi de Juda prit tout l'argent

3. *Verumtamen excelsa non obstulit ; adhuc enim populus immolabat, & adolebat in excelsis incensum.*

4. *Dixitque Joas ad Sacerdotes : Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini à pratereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, & quam sponte & arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini :*

5. *accipiant illam Sacerdotes juxta ordinem suum, & instaurent sartatecta domûs, si quid necessarium viderint instauratione.*

6. *Igitur usque ad vigesimum tertium annum Regis Joas, non instauraverunt Sacerdotes sartatecta templi.*

7. *Vocavitque Rex Joas Joïadam Pontificem & Sacerdotes, dicens eis : Quare sartatecta non instauratis templi ? Nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instaurationem templi reddite eam.*

8. *Prohibitique sunt Sacerdotes ultrà accipere pecuniam à populo, & instaurare sartatecta domûs.*

9. *Et tulit Joïada Pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen desuper, & posuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini, mittebantque in eo Sacerdotes, qui custodiebant ostia, omnem pecuniam, quæ deferebatur ad templum Domini.*

10. *Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylatio, ascendebat scriba Regis, & Pontifex, effundebantque & numerabant pecuniam, quæ invenichatur in domo Domini :*

11. *& dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui præerant cæmentariis domûs Domini, qui impendebant eam in fabris lignorum, & in cæmentariis iis, qui operabantur in domo Domini,*

12. *& sartatecta faciebant ; & in iis, qui cædebant saxa, & ut emerent ligna, & lapides, qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domûs Domini, in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.*

13. *Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Domini, & fuscinulæ, & thuribula, & tubæ, & omne vas aureum, & argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini.*

14. *Iis enim qui faciebant opus, dabatur ut instauraretur templum Domini :*

15. *& non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.*

16. *Pecuniam verò pro delicto, & pecuniam pro peccatis non inferebant in templum Domini : quia sacerdotum erat.*

17. *Tunc ascendit Hazaël Rex Syriæ, & pugnabat contra Geth, cepitque eam : & direxit faciem suam, ut ascenderet in Jerusalem.*

18. *Quam ob rem tulit Joas Rex Juda omnia*

℣. 3. *expl.* où l'on sacrifioit au vrai Dieu ; ce qui ne se devoit faire que dans Jerusalem. *Voyez ce qui a été dit sur le troisiéme livre des Rois, ch. 15. vers. 14.*

℣. 4. Voyez Exode, *ch.* 30. *v.* 12. 13. 14. *&* 15.

Ibid. Voyez Levit. *ch.* 27. 2.

℣. 5. *expl.* Le mot hebreu *bedek*, signifie les ruptures ou fractures, les Sept. se sont servis de ce mot hebreu sans le traduire, & la Vulgate, *liv.* 2. *Paral. ch.* 24. *vers.* 5. l'a traduit par rétablissement & reparation.

℣. 9. C'est le sens de l'Hebr. *Lettr.* Il prit un coffre fort, qui ensuite devint un tronc.

Ibid. *expl.* Le mot de Prêtre se prend ici pour les Levites, dont la fonction étoit de garder les portes du temple. *Menoch.*

℣. 13. *expl.* Ce que l'Ecriture entend ici, est que d'abord on n'employa cet argent que pour les choses les plus necessaires, *c'est-à-dire*, pour les reparations du temple. Mais quand tout fut fait, le reste de l'argent fut employé à faire les vaisseaux sacrés du temple du Seigneur, &c. 2. *Paral.* 24. 14. *Menoch.*

℣. 16. *expl.* L'argent qu'on donnoit quelquefois aux Prêtres pour acheter une victime, qui devoit être offerte pour la remission des pechés. *Ou-bien*, Tout l'argent qu'on offroit aux Prêtres pour obtenir la remission des pechés.

Ibid. *expl.* Quelquefois on fait difference entre *la faute* & *le pechè* : & alors on entend par *une faute* le bien qu'on omet, & par *le pechè* le mal que l'on commet ; *ou-bien* on entend par *la faute* ce qui se fait par inadvertance, & par *le pechè* ce qui se fait avec connoissance. D'autrefois ces deux termes se prennent indifferemment l'un pour l'autre *August. in Levit. quæst.* 20.

℣. 17. *expl.* Il y alla en effet, *c'est-à-dire*, son armée. Et le Roi Joas fut fort maltraité, *les Paral. liv.* 2. *ch.* 24. *v.* 17. font assez connoître que ce fut un châtiment dont Dieu punit la mauvaise conduite & les déreglemens de ce Prince, qui le porterent jusques à ces excés d'emportement, que de faire tuer dans le vestibule même du temple le Prophete Zacharie, pour l'en avoir repris.

sanctificata

Digitized by Google

sanctificata, quæ consecraverant Josaphat & Joram & Ochozias, patres ejus Reges Juda, & quæ ipse obtulerat: & universum argentum, quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, & in palatio Regis: misitque Hazaëli Regi Syriæ, & recessit ab Jerusalem.

consacré, que Josaphat, Joram, & Ochozias ses peres & Rois de Juda, & lui-même, avoient offert au temple; & tout ce qui se put trouver d'argent dans les tresors du temple du Seigneur, & dans le palais du Roi, & il l'envoya à Hazaël Roi de Syrie, qui se retira de Jerusalem. An du M. 3148. Avant J. C. 856.

19. Reliqua autem sermonum Joas, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda?

19. Le reste des actions de Joas, & tout ce qu'il a fait est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

20. Surrexerunt autem servi ejus, & conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

20. Or les serviteurs de Joas firent une conspiration entr'eux, & se souleverent contre lui, & le tuerent en sa maison de Mello, // à la descente de Sella. //

21. Josachar namque filius Semaath, & Jozabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, & mortuus est: & sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

21. Josachar fils de Semaath, & Josabad fils de Somer ses serviteurs le tuerent: & étant mort il fut enseveli avec ses peres dans la ville de David; & Amasias son fils regna en sa place.

℣. 20. Voyez *liv. 3. Reg. 9. v. 24. ci-dessus.*
Ibid. *expl.* C'étoit un côté de la descente du mont de Sion, qui conduisoit à cet abîme que Salomon combla pour y bâtir Mello; & l'on prétend même que Sella bâtie sur cette descente faisoit partie du palais de Mello.

CHAPITRE XIII.

Joachas Roi d'Israël attire la punition de Dieu sur lui. L'affliction où il se voit le fait recourir au Seigneur qui l'écoute & le délivre de l'oppression où le tenoit le Roi de Syrie. Joas succede à Joachaz son pere. Il va voir Elisée qui se mouroit. Il gagne trois batailles contre les Syriens selon la prédiction de ce Prophete. Un corps mort jetté dans son sepulcre ressuscite aussi-tôt.

1. Anno vigesimo tertio Joas filii Ochozia Regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu super Israël in Samaria decem & septem annis.

1. LA vingt-troisiéme année de Joas fils d'Ochozias Roi de Juda, Joachaz fils de Jehu regna sur Israël dans Samarie pendant dix-sept ans.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël, & non declinavit ab eis.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il suivit Jeroboam fils de Nabat, en commettant les pechés dans lesquels il avoit fait tomber Israël; & il ne s'en retira point.

3. Iratusque est furor Domini contra Israël, & tradidit eos in manu Hazaël Regis Syriæ, & in manu Benadad filii Hazaël, cunctis diebus.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël; & il les livra pendant tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël Roi de Syrie, & entre les mains de Benadad fils d'Hazaël.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, & audivit eum Dominus; vidit enim angustiam Israël, quia attriverat eos Rex Syriæ.

4. Mais Joachaz se prosterna devant la face du Seigneur, & lui fit sa priere, & le Seigneur l'écouta, parcequ'il vid l'affliction d'Israël, & l'extrémité où le Roi de Syrie les avoit reduits.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israëli, & liberatus est de manu Regis Syriæ, habitaveruntque filii Israël in tabernaculis suis sicut heri & nudiustertius.

5. Le Seigneur donna un sauveur à Israël, & il fut délivré // de la main du Roi de Syrie, & les enfans d'Israël demeurerent dans leurs tentes comme auparavant. L'an du M. 3163. ou 3165. Avant J. C. 841. ou 839.

6. Verumtamen non recesserunt à peccatis domûs Jeroboam, qui peccare fecit Israël, sed in ipsis ambulaverunt: siquidem & lucus permansit in Samaria.

6. Ils ne se retirerent point neanmoins des pechés de la maison de Jeroboam, qui avoit fait pecher Israël; mais ils continuerent d'y marcher; & le *grand* bois consacré *aux idoles* demeura toûjours en Samarie.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, & decem currus, & decem millia peditum; interfecerat enim eos Rex Syriæ, & redegerat quasi pulverem in tritura area.

7. Il n'étoit resté à Joachaz de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots, & dix mille hommes de pie. Car le Roi de Syrie les avoit taillés en pieces, & les avoit reduits en poudre, comme celle que l'on bat dans l'aire. //

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, & son courage *dans les combats*, est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, & sepelierunt eum in Samaria; regnavitque Joas filius ejus pro eo.

9. Enfin Joachaz s'endormit avec ses peres, & il fut enseveli à Samarie. Joas son fils regna en sa place. An du M. 3165. Avant J. C. 839.

10. Anno trigesimo septimo Joas Regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israël in Samaria sedecim annis,

10. La trente-septiéme année de Joas Roi de Juda, Joas fils de Joachaz regna // dans Samarie pendant seize ans.

11. & fecit quod malum est in conspectu Domini; non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël, sed in ipsis ambulavit.

11. Il fit le mal devant le Seigneur; il ne se détourna point de tous les pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël, mais il y marcha *toûjours*.

℣. 5. *expl.* L'entiere délivrance d'Israël n'arriva que sous le regne de Joas fils de Joachaz, comme on le voit dans la suite.
℣. 7. *expl.* selon la prédiction d'Elisée. *Voyez ci-dessus ch. 8. v. 12.* & ce sauveur dont il est parlé, *v. 5. ci-dessus*, fut Joas son fils. *Voyez le Prophete Elisée vers. 17. 19. & 25. ci-après.*
℣. 10. *expl.* Comme la 15. année du regne de Joachas tombe en cette 37. année de Joas Roi de Juda, & que Joachaz a regné 17. ans, il faut necessairement supposer que Joas fils de Joachaz fut alors associé avec son pere; & que c'est de ce temps qu'il faut compter ces 16. années de son regne, *c'est-à-dire*, dès l'année 3163. & que Joachaz son pere ne mourut que deux ans après en 3165. *Voyez ch. 14. vers. 1. ci-après.*

Digitized by Google

An du M. 3163. vant J. C. 841.

12. Le reſte des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, ſon courage, & la maniere dont il combattit contre Amaſias Roi de Juda, tout cela eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël;

13. & Joas s'endormit avec ſes peres, & Jeroboam monta ſur le trône, après que Joas eut été enſeveli dans Samarie avec les Rois d'Iſraël ℣.

An du M. 3165. Avant J. C. 839.

14. Or Eliſée étoit malade de la maladie dont il mourut: & Joas Roi d'Iſraël le vint voir, & il pleuroit devant lui, en diſant: Mon pere, mon pere: Vous êtes le char d'Iſraël, & celui qui le conduit ℣.

15. Eliſée lui dit: Apportez-moi un arc & des fléches. Et le Roi d'Iſraël lui ayant apporté un arc & des fléches.

16. Eliſée lui dit: Mettez votre main ſur cet arc & ayant mis les mains ſur l'arc, Eliſée mit ſes mains ſur celles du Roi,

17. & *lui* dit: Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le Roi l'ayant ouverte, Eliſée lui dit: Jettez une fléche, & l'ayant jettée, Eliſée dit: C'eſt la fléche du ſalut du Seigneur, c'eſt la fléche du ſalut contre la Syrie. Vous taillerez en pieces la Syrie à Aphec, juſqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Il lui dit encore: Prenez des fléches. Le Roi en ayant pris, Eliſée lui dit: Frappez la terre avec vos fléches. Il la frappa trois fois, & il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu ſe mit en colere contre lui, & lui dit: Si vous euſſiez frappé la terre cinq ou ſix ou ſept fois, vous euſſiez battu la Syrie juſqu'à l'exterminer entierement; mais maintenant vous la battrez par trois fois.

20. Eliſée mourut donc, & fut enſeveli. Cette même année il vint des voleurs de Moab ſur les terres *d'Iſraël*.

Eccli. 48. 14.

21. Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme virent ces voleurs, & jetterent le corps mort dans le ſepulcre d'Eliſée ℣. Le corps ayant touché les os d'Eliſée, cet homme reſſuſcita, & ſe leva ſur ſes piés.

22. Après donc qu'Hazaël Roi de Syrie eut affligé Iſraël pendant tout le regne de Joachaz:

23. le Seigneur eut pitié d'eux, & il revint à eux à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac & Jacob. Il ne voulut pas les perdre, ni les rejetter entierement juſqu'à ce temps-ci.

24. Après cela Hazaël Roi de Syrie mourut, & Benadad ſon fils regna en ſa place.

An du M. 3168. Avant J. C. 836.

25. Mais Joas ℣ fils de Joachaz reprit d'entre les mains de Benadad fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avoit priſes à ſon pere pendant la guerre. Joas le battit par trois fois, & il rendit à Iſraël les villes *qui lui avoient été priſes*.

12. *Reliqua autem ſermonum Joas, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amaſiam Regem Juda, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Iſraël?*

13. *Et dormivit Joas cum patribus ſuis: Jeroboam autem ſedit ſuper ſolium ejus. Porrò Joas ſepultus eſt in Samaria cum Regibus Iſraël.*

14. *Eliſeus autem agrotabat infirmitate, qua & mortuus eſt; deſcenditque ad eum Joas Rex Iſraël, & flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, currus Iſraël, & auriga ejus.*

15. *Et ait illi Eliſeus: Affer arcum, & ſagittas. Cùmque attuliſſet ad eum arcum, & ſagittas,*

16. *dixit ad Regem Iſraël: pone manum tuam ſuper arcum. Et cùm poſuiſſet ille manum ſuam, ſuperpoſuit Eliſeus manus ſuas manibus Regis,*

17. *& ait: Aperi feneſtram orientalem. Cùmque aperuiſſet, dixit Eliſeus: Jace ſagittam. Et jecit. Et ait Eliſeus: Sagitta ſalutis Domini, & ſagitta ſalutis contra Syriam: percutieſque Syriam in Aphec, donec conſumas eam.*

18. *Et ait: Tolle ſagittas. Qui cùm tuliſſet, rurſum dixit ei: Percute jaculo terram. Et cùm percuſſiſſet tribus vicibus, & ſtetiſſet,*

19. *iratus eſt vir Dei contra eum, & ait: Si percuſſiſſes quinquies, aut ſexies, ſive ſepties, percuſſiſſes Syriam uſque ad conſumtionem: nunc autem tribus vicibus percuties eam.*

20. *Mortuus eſt ergo Eliſeus, & ſepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipſo anno.*

21. *Quidam autem ſepelientes hominem, viderunt latrunculos, & projecerunt cadaver in ſepulchro Eliſei. Quod cùm tetigiſſet oſſa Eliſei, revixit homo, & ſtetit ſuper pedes ſuos.*

22. *Igitur Hazaël Rex Syriæ affl xit Iſraël cunctis diebus Joachaz:*

23. *& miſertus eſt Dominus eorum, & reverſus eſt ad eos propter pactum ſuum, quod habebat cum Abraham & Iſaac, & Jacob: & noluit diſperdere eos, neque projicere penitus, uſque præſens tempus.*

24. *Mortuus eſt autem Hazaël Rex Syriæ, & regnavit Benadad filius ejus pro eo.*

25. *Porrò Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazaël, quas tulerat de manu Joachaz patris ſui jure prælii, tribus vicibus percuſſit eum Joas, & reddidit civitates Iſraël.*

℣. 13. *expl.* La mort de Joas Roi d'Iſraël eſt rapportée ici par anticipation: puiſqu'il eſt parlé de lui encore dans le reſte de ce chapitre & dans le ſuivant.

℣. 14. *expl.* Elie & Eliſée étoient regardés comme la défenſe & le rampart d'Iſraël: parcequ'ils étoient plus puiſſans pour le proteger par leurs prieres & par leurs merites, que tous les chevaux & tous les chariots de guerre. *Voyez ce qui a été dit ci-deſſus liv. 4. ch. 2. v. 12.*

℣. 20. *expl.* Ce mot de voleurs ſe donnoit auſſi à un gros ou à une troupe de gens de guerre, ou de brigands. *Voyez ci-deſſus liv. 4. ch. 5. v. 2.*

℣. 21. *expl.* Cette rencontre n'étoit point un effet du hazard; mais un ordre de la providence de Dieu, qui voulut faire connoître aux Juifs le merite d'un ſi ſaint Prophete, & fournir en même-temps & par avance à l'Egliſe Catholique dequoi refuter & convaincre l'erreur des heretiques, qui l'accuſent d'idolatrie à cauſe de la veneration qu'elle porte aux reliques des Saints. Saint Jerôme s'eſt ſervi de ce même exemple contre Vigilance, qui a été en ce point le chef des heretiques de ce ſiecle. *Eſtius.*

℣. 25. *expl.* On croit que ce fut à l'occaſion de cette guerre que Joas aſſocia au gouvernement de ſon royaume ſon fils Jeroboam ſecond de ce nom. Et c'eſt en ſuivant cette équivoque qu'il peut être vrai qu'Azarias Roi de Juda a commencé de regner l'an 17. de ce Jeroboam, comme il eſt dit ci-après *ch.* 15. *v.* 1.

CHAPITRE XIV.

Amaſias punit de mort les meurtriers de ſon pere. Il bat les Idumèens; mais ayant declaré la guerre à Joas Roi d'Iſraël, il perd la bataille & eſt pris. Jeroboam ſuccede à Joas Roi d'Iſraël ſon pere, & a pour ſucceſſeur ſon fils Zacharias. Amaſias eſt tué par les ſiens, & Azarias ſon fils regne après lui.

1. LA ſeconde année de Joas fils de Joachaz Roi d'Iſraël, Amaſias fils de Joas Roi de Juda commença ſon regne ℣.

1. *IN anno ſecundo Joaz filii Joachaz Regis Iſraël, regnavit Amaſias filius Joas Regis Juda.*

℣. 1. *expl.* Ce qui eſt rapporté ici prouve qu'en effet Joas Roi d'Iſraël commença à regner l'an 37. de Joas Roi de Juda, & qu'ainſi il a regné quelques années avec Joachaz ſon pere. *Voyez ci-deſſus v.* 10.

Digitized by Google

2. *Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet : viginti autem & novem annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Joadam de Jeruſalem.*

3. *Et fecit rectum coram Domino, veruntamen non ut David pater ejus. Juxta omnia, quæ fecit Joas pater ſuus, fecit ;*

4. *niſi hoc tantùm quòd excelſa non abſtulit ; adhuc enim populus immolabat, & adolebat incenſum in excelſis.*

5. *Cùmque obtinuiſſet regnum, percuſſit ſervos ſuos, qui interfecerant Regem patrem ſuum :*

6. *filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod ſcriptum eſt in libro legis Moyſi, ſicut præcepit Dominus, dicens : Non morientur patres pro filiis ; neque filii morientur pro patribus : ſed unuſquiſque in peccato ſuo morietur.*

7. *Ipſe percuſſit Edom in valle Salinarum decem millia, & apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, uſque in præſentem diem.*

8. *Tunc miſit Anaſias nuntios ad Joas filium Joachaz, filii Jehu Regis Iſraël, dicens : Veni, & videamus nos.*

9. *Remiſitque Joas Rex Iſraël ad Amaſiam Regem Juda, dicens : Carduus Libani miſit ad cedrum, qui eſt in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem. Tranſieruntque beſtiæ ſaltûs, quæ ſunt in Libano, & conculcaverunt carduum.*

10. *Percutiens invaluiſti ſuper Edom, & ſublevavit te cor tuum. Contentus eſto gloriâ, & ſede in domo tua : quare provocas malum, ut cadas tu & Judas tecum ?*

11. *Et non acquievit Amaſias : aſcenditque Joas Rex Iſraël, & viderunt ſe, ipſe & Amaſias Rex Juda, in Bethſames oppido Juda.*

12. *Percuſſuſque eſt Juda coram Iſraël, & fugerunt unuſquiſque in tabernacula ſua.*

13. *Amaſiam verò Regem Juda, filium Joas filii Ochoſiæ, cepit Joas Rex Iſraël in Bethſames, & adduxit eum in Jeruſalem : & interrupit murum Jeruſalem, à porta Ephraïm uſque ad portam anguli, quadringentis cubitis.*

14. *Tulitque omne aurum, & argentum, & univerſa vaſa, quæ inventa ſunt in domo Domini, & in theſauris Regis, & obſides, & reverſus eſt in Samariam.*

15. *Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, & fortitudo ejus quâ pugnavit contra Amaſiam Regem Juda, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Iſraël ?*

16. *Dormivitque Joas cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in Samaria cum Regibus Iſraël : & regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.*

17. *Vixit autem Amaſias, filius Joas, Rex Juda poſtquàm mortuus eſt Joas filius Joachaz Regis Iſraël, quindecim annis.*

18. *Reliqua autem ſermonum Amaſiæ, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Juda ?*

2. Il avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença à regner, & il en regna vingt-neuf dans Jeruſalem. Sa mere étoit de Jeruſalem, & s'appelloit Joadan. L'an du M. 3165. Avant J. C. 839. 2. *Par.* 25. 1.

3. Il fit ce qui étoit juſte devant le Seigneur //, mais non comme David ſon pere. Il ſe conduiſit en tout comme Joas ſon pere s'étoit conduit // :

4. ſinon qu'il n'ôta point les hauts-lieux // ; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens.

5. Lorſqu'il eut affermi ſon regne, il fit mourir ceux de ſes officiers qui avoient tué le Roi ſon pere ;

6. mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, ſelon ce qui eſt écrit au livre de la loi de Moïſe, & ſelon cette ordonnance du Seigneur : Les peres ne mourront point pour les fils, & les fils ne mourront point pour les peres ; mais chacun mourra dans ſon peché //. *Deut.* 24. 16. *Ezech.* 18. 20.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens // dans la vallée des Salines //, & qui prit d'aſſaut une forteresſe qu'il appella Jectehel, comme elle s'appelle encore aujourd'hui. An du M. 3177. Avant J. C. 827.

8. Alors Amaſias envoya des ambaſſadeurs vers Joas fils de Joachaz fils de Jehu Roi d'Iſraël, & lui fit dire ; Venez, & voyons-nous l'un l'autre // .

9. Joas Roi d'Iſraël renvoya cette réponſe à Amaſias Roi de Juda : Le chardon du Liban envoya vers le cedre qui eſt au Liban, & lui fit dire : Donnez-moi votre fille, afin que mon fils l'épouſe. // Mais les bêtes de la forêt du Liban paſſerent, & foulerent aux piés le chardon //.

10. Parceque vous avez eu de l'avantage ſur les Iduméens, & que vous les avez battus, votre cœur s'eſt élevé d'orgueil. Soyez content de votre gloire, & demeurez en repos dans votre maiſon. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour perir vous-même, & faire perir Juda avec vous ?

11. Mais Amaſias ne voulut point écouter cette remontrance, & Joas Roi d'Iſraël marcha *contre lui* ; & ils ſe virent // Amaſias Roi de Juda & lui, près de Bethſamès, qui eſt une ville de Juda.

12. L'armée de Juda fut taillée en pieces par celle d'Iſraël, & chacun s'enfuit chez ſoi.

13. Et Joas Roi d'Iſraël prit dans *le combat de* Bethſamès Amaſias Roi de Juda, fils de Joas, fils d'Ochozias, & l'emmena à Jeruſalem. Il fit une breche à la muraille de Jeruſalem de quatre cens coudées de long // depuis la porte d'Ephraïm juſqu'à la porte de l'angle //.

14. Il emporta tout l'or & l'argent, & tous les vaſes qui ſe trouverent dans la maiſon du Seigneur & dans *tous* les treſors du Roi ; il prit des ôtages //, & retourna à Samarie.

15. Le reſte des actions de Joas, & la grandeur de courage avec lequel il combattit contre Amaſias Roy de Juda, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

16. Joas s'endormit enfin avec ſes peres, & fut enſeveli à Samarie avec les Rois d'Iſraël ; & Jeroboam ſon fils regna en ſa place.

17. Mais Amaſias fils de Joas Roi de Juda, regna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Iſraël.

18. Le reſte des actions d'Amaſias eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

℣. 3. *expl.* Au commencement de ſon regne il rendit à Dieu une partie de ce qu'il lui devoit, en ce qu'il n'adora pas les idoles. *Tirin. Voyez liv. 2. Paral. ch. 25. v. 2.*

Ibid. *expl.* Il imita enſuite l'inconſtance de ſon pere, & s'abandonna enfin à adorer les Idoles comme il avoit fait. *Tirin.*

℣. 4. expl. *Voyez le v. 14. du ch. 15. liv. 3. Reg. & liv. 4. ch. 12. v. 3. c'eſt-à-dire*, de ceux qui étoient dédiés au vrai Dieu, ce qui étoit défendu, ſur tout depuis que le temple étoit bâti.

℣. 6. *autr.* pour ſon propre peché.

℣. 7. *expl.* Les Iduméens s'étoient revoltés dès le temps de Joram Roi de Juda. 2. *Paral.* 21. 10. Ce qui eſt rapporté ici eſt beaucoup plus détaillé, *liv. 2. Paral. ch. 25. depuis le v. 6. juſqu'au v. 17.*

Ibid. ſituée auprès de la mer morte ou ſalée, d'où cette vallée tire ſon nom vers les confins de l'Idumée.

℣. 8. *expl.* à la tête de nos troupes. C'eſt un deffi ou appel qu'Amaſias fit à Joas.

℣. 9. *expl.* Sous cette fable il paroît qu'Amaſias avoit demandé à Joas ſa fille en mariage, & qu'il en avoit été refuſé avec mépris. Ce fut la cauſe du deffi & de la guerre qu'il lui fit.

Ibid. *expl.* ſe tournerent contre le chardon, & le foulerent aux pieds, ne pouvant ſouffrir une ſi ſotte vanité.

℣. 11. *expl.* Ils ſe battirent. *Vatabl.*

℣. 13. expl. *c'eſt-à-dire*, de 600. pieds de long, ou 9. toiſes. 4.

Ibid. *expl.* pour y paſſer avec ſes troupes comme victorieux. *Joſephe Antiq. liv. 9. chap. 10. ou* pour tenir toûjours la ville ouverte. *Grot.*

℣. 14. *expl.* pour lui ſervir d'aſſûrance de la fidelité du Roi de Juda. *Menoch.* Ce ne fut ſans doute que par un ordre de la providence divine, qu'il ne s'empara pas du royaume de Juda pour le reünir à celui d'Iſraël : le Seigneur arrêtant les deſſeins ambitieux qu'auroit pû avoir ce Prince, pour accomplir la promeſſe qu'il avoit faite à David, de la race duquel devoit naître le Sauveur.

Digitized by Google

An du M. 3194 Avant J. C. 810.

19. Il se fit une conjuration contre lui à Jerusalem, qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyerent après lui à Lachis, & ils le tuerent en ce même lieu.

19. *Factaque est contra eum conjuratio in Jerusalem: at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, & interfecerunt eum ibi.*

20. Ils transporterent son corps sur des chevaux, & il fut enseveli à Jerusalem avec ses peres en la ville de David.

20. *Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.*

2. Par. 26. 1.

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias âgé de seize ans, & il fut établi Roi en la place de son pere Amasias.

21. *Tulit autem universus populus Juda Azariam annos natum sedecim, & constituerunt eum Regem pro patre ejus Amasia.*

22. Ce fut lui qui bâtit Elath, l'ayant // reconquise pour Juda après que le Roi // se fut endormi avec ses peres.

22. *Ipse ædificavit Elath, & restituit eam Judæ, postquam dormivit Rex cum patribus suis.*

An du M. 3179. Avant J. C. 825.

23. La quinziéme année d'Amasias fils de Joas Roi de Juda, Jeroboam fils de Joas Roi d'Israël commença à regner à Samarie, & *y regna* quarante & un an.

23. *Anno quinto decimo Amasiæ filii Joas Regis Juda, regnavit Jeroboam filius Joas Regis Israël in Samaria, quadraginta & uno anno:*

24. Il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se retira point de tous les pechés de Jeroboam fils de Nabat qui avoit fait pecher Israël.

24. *& fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.*

Num. 13. 22.

25. Il rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du desert, selon la parole que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit prononcée par son serviteur Jonas // fils d'Amathi Prophete, qui étoit de Geth qui est en Opher.

25. *Ipse restituit terminos Israël ab introitu Emath, usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israël, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.*

26. Car le Seigneur vid l'affliction d'Israël, qui étoit venue à son comble, *il vid* qu'ils étoient tous consumés jusqu'à ceux qui étoient renfermés dans la prison, & jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël //.

26. *Vidit enim Dominus afflictionem Israël amaram nimis, & quod consumti essent usque ad clausos carcere, & extremos, & non esset qui auxiliaretur Israëli.*

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel; mais il les sauva par la main de Jeroboam fils de Joas.

27. *Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israël de sub cælo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.*

28. Le reste des actions de Jeroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Israël, Damas & Emath qui avoient été à Juda, tout cela est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

28. *Reliqua autem sermonum Jeroboam, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus quâ præliatus est, & quomodo restituit Damascum & Emath Judæ in Israël, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?*

29. Jeroboam s'endormit avec les Rois d'Israël ses peres //, & Zacharias son fils regna en sa place.

29. *Dormivitque Jeroboam cum patribus suis Regibus Israël, & regnavit Zacharias filius ejus pro eo.*

℣. 22. *expl.* Cette ville étoit de l'Idumée; mais ayant été conquise, & soumise au royaume de Juda, elle s'étoit revoltée depuis. *Synops.*

Ibid. *expl.* Amasias pere d'Azarias. *Synops.*

℣. 25. *expl.* La plus commune opinion est que Jonas dont il est parlé ici, est le même que celui qui tient le cinquieme rang entre les petits Prophetes. On ne voit point neanmoins dans sa prophetie ce qui est marqué ici: à cause sans doute que ce saint ne voulut pas mêler avec ce qui regardoit Ninive, les autres évenemens differens, tel qu'est celui-ci. *Theod. 4. Reg. quæst. 45.*

℣. 26. *expl.* L'Ecriture voulant rendre la raison pour laquelle Jeroboam devint si puissant & fut si heureux contre tous ses ennemis, fait voir que ce ne fut pas à cause de son propre merite, puisque c'étoit un Prince impie; mais à cause *de l'affliction d'Israël qui étoit venu à son comble:* afin d'abbatre l'orgueil des ennemis de ce peuple, & d'empêcher qu'ils ne se glorifiassent de leurs victoires, selon même que Dieu le marque au verset suivant, & qu'il l'avoit promis ailleurs. *Deut. 32. v. 27.*

℣. 29. Après la mort de Jeroboam tout le royaume d'Israël tomba en ruine, comme le Prophete Amos l'avoit prédit, *ch. 7. v. 9. 11. & ch. 8. v. 14.* & demeura onze ans & demi ou environ en espece d'Anarchie, *c'est-à-dire*, sans Roi & sans Magistrats. *Voyez notre Chronol.*

CHAPITRE XV.

Azarias est frappé de la lépre. Joathan son fils gouverne au lieu de lui. Sellum tue Zacharias & regne après lui. Manahem succede à Sellum, & a pour successeurs Phacéia & Phacée, sous qui Theglathphalasar transporte en Assyrie une grande partie des Israëlites. Osée succede à Phacée, comme dans le royaume de Juda Achaz succede à Joathan son pere.

1. LA vingt-septiéme année de Jeroboam Roi d'Israël, Azarias // fils d'Amasias Roi de Juda commença à regner.

1. *ANno vigesimo septimo Jeroboam Regis Israël, regnavit Azarias filius Amasiæ Regis Juda.*

2. Il n'avoit que seize ans lorsque son regne commença, & il regna cinquante-deux ans dans Jerusalem: sa mere étoit de Jerusalem, & s'appelloit Jechelie.

2. *Sedecim annorum erat cùm regnare cœpisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.*

3. Il fit ce qui étoit agreable au Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere //.

3. *Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias pater ejus.*

4. Il ne ruina pas neanmoins les hauts-lieux //, & le peuple y sacrifioit & y brûloit de l'encens.

4. *Verumtamen excelsa non est demolitus: adhuc populus sacrificabat, & adolebat incensum in excelsis.*

2. Par. 26. 21.

5. Mais le Seigneur frappa ce Roi, & il demeura lépreux

5. *Percussit autem Dominus Regem, & fuit*

℣. 1. *expl.* Ce Prince est nommé plus bas *v.* 30. 32. *&* 34. Ozias, *ainsi Paral. 2. ch. 26. & Isaïe ch. 1. v. 1. & ch. 6. v. 1.* ce qui fait croire qu'il avoit ces deux noms, ou que le nom a été changé en cet endroit par l'adition d'une seule lettre, ce qui peut être arrivé par la faute de quelque copiste.

℣. 3. La ressemblance de ces deux Princes consiste en ce que l'un & l'autre au commencement de son regne, rendit à Dieu ce qu'il lui devoit, tant que vécurent Joiada & Zacharie son petit-fils: mais s'étant ensuite élevés dans leur cœur, l'un adora les idoles, l'autre mit la main à l'encensoir, & refusa de se soumettre à Dieu & aux Prêtres qui lui faisoient voir sa faute. Dieu punit l'un & l'autre, Amasias fut défait par le Roi d'Israël, & Azarias frappé de lépre, & chassé de la societé des hommes.

℣. 4. *expl.* Les hauts-lieux, qui étoient dédiés au vrai Dieu, qui étoient défendus au-moins depuis le temple bâti. *Voyez liv. 3. Reg. 15. vers. 14.*

Digitized by Google

leprosus usque in diem mortis suæ, & habitabat in domo liberæ seorsum: Joathan verò filius Regis gubernabat palatium, & judicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis; sepelierunt que eum cum majoribus suis in civitate David, & regnavit Joathan filius ejus pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ Regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israel in Samaria sex mensibus:

9. & fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus: non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabès; percussitque eum palàm, & interfecit, regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

12. Iste est sermo Domini, quem locutus est ad Jehu, dicens: Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israël. Factumque est ita.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo nono anno Azariæ Regis Juda: regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa: venitque in Samariam, & percussit Sellum filium Jabes in Samaria, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, & conjuratio ejus per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam, & omnes qui erant in ea, & terminos ejus de Thersa; noluerant enim aperire ei: & interfecit omnes pragnantes ejus, & scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ Regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israël decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino non recessit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israël cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul Rex Assyriorum in terram, & dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, & firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israël cunctis potentibus & divitibus, ut daret Regi Assyriorum, quinquaginta siclos argenti per singulos: reversusque est Rex Assyriorum, & non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Israël?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis, regnavitque Phacéia filius ejus pro eo.

jusqu'au jour de sa mort ℣; il vivoit à part dans une maison écartée ℣: cependant Joathan fils du Roi étoit Grand-Maître du palais ℣, & jugeoit le peuple. An du M. 3246. Avant J. C. 758.

6. Le reste des actions d'Azarias, & tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des Rois de Juda ℣.

7. Et Azarias s'endormit avec ses peres: il fut enseveli avec ses ancêtres ℣ dans la ville de David; & Joathan son fils regna en sa place.

8. La trente-huitiéme année d'Azarias Roi de Juda, Zacharias fils de Jeroboam regna dans Israël à Samarie pendant six mois. An du M. 3212. Avant J. C. 772.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoient fait ses peres: & il ne se retira point des pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël.

10. Sellum fils de Jabès fit une conspiration contre lui; il l'attaqua & le tua publiquement ℣, & il regna en sa place.

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avoit dit ℣ à Jehu: Vos enfans seront assis sur le trône d'Israël, jusqu'à la quatriéme generation. *Sup.* 10. 32.

13. La trente-neuviéme année d'Azarias Roi de Juda, Sellum fils de Jabès commença à regner: & il regna un mois seulement à Samarie. An du M. 3233. Avant J. C. 771.

14. Car Manahem fils de Gadi, étant venu de Thersa à Samarie, attaqua Sellum fils de Jabès, le tua dans la même ville, & regna en sa place.

15. Le reste des actions de Sellum, & la conspiration qu'il fit pour surprendre *le Roi*, ℣ est écrite au livre des annales des Rois d'Israël.

16. En ce même-temps Manahem prit la ville *de* Thapsa, tua tout ce qui étoit dedans, & en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa; parceque les habitans ne lui avoient pas voulu ouvrir *les portes*: il tua toutes les femmes grosses, & il leur fendit le ventre.

17. La trente-neuviéme année d'Azarias Roi de Juda, Manahem fils de Gadi commença à regner sur Israël à Samarie, & y regna dix ans.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne se retira point des pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël pendant tout son regne.

19. Phul ℣ Roi des Assyriens étant venu dans la terre *d'Israël*, Manahem lui donna mille talens d'argent ℣, afin qu'il le secourût & qu'il affermît son regne.

20. Manahem leva cet argent dans Israel sur toutes les personnes puissantes & riches pour le donner au Roi d'Assyrie, & il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête ℣; le Roi d'Assyrie retourna aussi-tôt, & il ne demeura point dans le pays.

21. Le reste des actions de Manahem & tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

22. Manahem s'endormit avec ses peres, & Phacéia son fils regna en sa place.

℣. 5. *expl.* La cause de ce châtiment est marquée, 2. *Paral.* 26. *v.* 16.

Ibid. *expl.* Le mot hebreu signifie, separée du commerce des hommes, les Sept. ont laissé le mot hebreu *apphaseth* ou *apphoseth*, selon les diverses lecons.

Ibid. expl. *l'Hebr. porte:* & Joathan fils du Roi étoit sur la maison jugeant le peuple, ce qui ne veut pas dire, qu'il fût le maître du palais, mais regent, & qu'il étoit chargé de l'administration du royaume & du gouvernement du peuple.

℣. 6. *expl.* est aussi écrit au livre du Prophete Isaie fils d'Amos, disent les Paralip. *ch.* 26. *v.* 22. *liv.* 2. mais ces livres sont perdus.

℣. 7. *expl.* proche du tombeau de ses ancêtres, & non dedans, à cause qu'il étoit lépreux. 2. *Paral.* 26. 23.

℣. 10. *expl.* Il forma d'abord une conspiration en secret contre lui, & le tua ensuite publiquement. *Voyez ci-après v.* 15.

℣. 12. *lettr.* C'est-là la parole du Seigneur qu'il avoit dite.

℣. 15. *expl.* qu'il tua neanmoins publiquement. *vers.* 10. *plus haut.*

℣. 19. Le mot hebreu, selon les diverses leçons & l'équivoque des voyelles, peut signifier également *phul, phul, & pul & pal*, ainsi on peut dire Sardanapale, *c'est-à-dire*, Sardan fils de Phul ou de Pale. Ce qui fait croire que Phul étoit pere de Sardanapale. C'est ainsi qu'on a dit Merodach-Baladan, *pour dire*, Merodach fils de Baladan Roi de Babylone, *Isaïe* 39. *v.* 1. Je ne sçai pourquoi les Sept. ont lû *Phua* au-lieu de *Phul*. On croit que ce fut sous ce prince qu'à la prédication de Jonas Ninive se convertit & fit pénitence: au moins cela convient assez aux années du regne qu'Eusebe, en sa Chronologie donne à ce Prince, à Sardanapale son fils, & à Nabonassar.

Ibid. expl. *c'est-à-dire*, quatre millions six cens vingt-sept mille cent livres ou environ de notre monnoye.

℣. 20. expl. *c'est-à-dire*, à 77. ou 78. liv. par tête.

Digitized by Google

An du M. 3245. Avant J. C. 759.

23. La cinquantiéme année d'Azarias Roi de Juda, Phaceïa fils de Manahem commença à regner ſur Iſraël à Samarie, & y regna deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Iſraël.

25. Phacée fils de Romelie, General de ſes troupes, fit une conſpiration contre lui; il l'attaqua à Samarie dans la tour de la maiſon royale près d'Argob & d'Arie //, & cinquante hommes des Galaadites qui étoient avec lui, & il le tua, & regna en ſa place.

26. Le reſte des actions de Phaceïa & tout ce qu'il a fait eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

27. La cinquante-deuxiéme année d'Azarias Roi de Juda, Phacée fils de Romelie regna dans Iſraël à Samarie pendant vingt ans.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des pechés de Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Iſraël.

29. Pendant le regne de Phacée Roi d'Iſraël, Theglathphalaſar // Roi des Aſſyriens vint *en Iſraël*, & prit Aïon & Abel-Maiſon-de-Maacha & Janoé, Cedès, Azor, Galaad, la Galilée, & tout le pays de Nephthali, & en tranſporta tous les habitans en Aſſyrie //.

An du M. 3265. Avant J. C. 739.

30. Mais Oſée fils d'Ela fit une conſpiration contre Phacée fils de Romelie pour le ſurprendre; il l'attaqua, le tua, & il regna en ſa place la vingtiéme année // de Joatham fils d'Ozias //.

31. Le reſte des actions de Phacée & tout ce qu'il a fait; eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

2. Par. 27. 1.

32. La ſeconde année de Phacée fils de Romelie Roi d'Iſraël, Joathan fils d'Ozias Roi de Juda commença à regner.

33. Il avoit vingt-cinq ans lorſque ſon regne commença, & il regna dans Jeruſalem pendant ſeize ans: // ſa mere s'appelloit Jeruſa, & étoit fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui étoit agreable au Seigneur, & ſe conduiſit en tout comme avoit fait Ozias ſon pere //.

35. Il ne détruiſit pas neanmoins les hauts-lieux //, car le peuple y ſacrifioit encore & y brûloit de l'encens. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte de la maiſon du Seigneur.

36. Le reſte des actions de Joathan & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

Iſai. 7. 1.

37. En ce même-temps le Seigneur commença à envoyer en Juda Raſin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romelie.

38. Joathan s'endormit avec ſes peres, il fut enſeveli avec eux dans la ville de David ſon pere, & Achaz ſon fils regna en ſa place.

23. Anno quinquageſimo Azariæ Regis Juda, regnavit Phaceïa filius Manahem ſuper Iſraël in Samaria biennio.

24. Et fecit quod erat malum coram Domino: non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſraël.

25. Conjuravit autem adverſus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, & percuſſit eum in Samaria in turre domûs regiæ, juxta Argob, & juxta Arie, & cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem ſermonum Phaceïa, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Iſraël?

27. Anno quinquageſimo ſecundo Azariæ Regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ ſuper Iſraël in Samaria viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino: non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſraël.

29. In diebus Phacee Regis Iſraël venit Theglathphalaſar Rex Aſſur, & cepit Aïon; & Abel-Domum-Maacha, & Janoë, & Cedes, & Aſor, & Galaad, & Galilæam, & univerſam terram Nephthali: & tranſtulit eos in Aſſyrios.

30. Conjuravit autem, & tetendit inſidias Oſee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, & percuſſit eum, & interfecit: regnavitque pro eo vigeſimo anno Joathan filii Oziæ.

31. Reliqua autem ſermonum Phacee, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum Regum Iſraël?

32. Anno ſecundo Phacee filii Romeliæ Regis Iſraël, regnavit Joatham filius Oziæ Regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Jeruſa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater ſuus, operatus eſt.

35. Verumtamen excelſa non abſtulit: adhuc populus immolabat, & adolebat incenſum in excelſis. Ipſe ædificavit portam domûs Domini ſublimiſſimam.

36. Reliqua autem ſermonum Joathæ, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum Regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Raſin Regem Syriæ, & Phacee filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt cum eis in civitate David patris ſui, & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

℣. 25. *expl.* Selon l'Hebreu, le Chaldaïque & le Grec, cela ſignifie que Phacée avoit pour compagnons de ſa conjuration Argob & Arie, & cinquante hommes de Galaad. Saint Jerôme neanmoins croit que ce ſont des noms propres des lieux auprès deſquels ce meurtre fut commis. Il ſemble qu'on peut dire auſſi qne Phaceïa fut tué ayant auprès de lui ces deux hommes, Argob & Arie. *Menoch.*

℣. 29. *expl.* On croit que ce Roi eſt le même que Ninus le jeune, qui après la ruine du premier empire des Aſſyriens, arrivée ſous Sardanapale, devint comme le fondateur du ſecond empire qui porta ce nom, & qui eut bien moins d'étenduë que le premier: l'empire des Medes & celui des Babyloniens en ayant été détachés vers l'an du monde 3257. avant J. C. 747.

Ibid. *expl.* Ce fut là le commencement de la captivité des Iſraëlites en Aſſyrie, prédite par Iſaïe, *ch.* 7. *v* 17. dans laquelle ils perdirent trois tribus & demie. *Menoch. Synopſ.*

℣. 30. *c'eſt-à-dire*, l'an 4. du regne d'Achaz, il ne put cependant ſe rendre auſſi-tôt maître du Royaume, par les troubles qui s'éleverent, & qui laiſſerent près de 9. ans ſon royaume dans un eſpece d'Anarchie, *c'eſt-à-dire*, ſans Roi & ſans Chef. Ainſi ce Prince ne fut en paiſible poſſeſſion de ſon royaume que vers l'an 12. du regne d'Achas. *Voyez ci-après ch.* 17. *v.* 1.

Ibid. Dans ce verſet & les 32. 33. & 34. ſuiv. Azarias change de nom, & eſt appellé Ozias, comme par tout ailleurs. *Voyez ci-deſſus verſ.* 1.

℣. 33. *expl.* Comme il eſt dit ici que Joathan regna 6. ans, il ne faut pas entendre de ſon regne ces 20. années qu'on lui donne au *v.* 30. *ci-deſſus*, mais de ſon âge, & c'eſt pour cette raiſon que l'Ecriture dit ici, qu'il commença à regner la 25. année de ſon âge, ou-bien, il faut neceſſairement ſuppoſer que dans ces 20. années l'on comprend les 16. années du regne de Joathan, & les 4. ou 5. premieres années d'Achas ſon fils, qui font les 20. années depuis la premiere du regne de Joathan.

℣. 34. Ceci s'explique au *ch.* 27. *du* 2. *liv. des Paral. v.* 2.

℣. 35. expl. *Voyez la note ſur le verſ.* 4. *ci-deſſus.*

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

An du M. 3262. Avant J. C. 742.

Achaz conſacre ſon fils en le faiſant paſſer par le feu. Les Rois d'Iſraël & de Syrie étant venus aſſiéger Jeruſalem, Achaz envoye des preſens au Roi des Aſſyriens pour l'obliger à le ſecourir. Il quitte même le culte de Dieu & embraſſe celui des idoles des Aſſyriens. Après ſa mort Ezechias ſon fils regne au lieu de lui.

1. *Anno decimo ſeptimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham Regis Juda.*

1. LA dix-ſeptiéme année de Phacée fils de Romelie, Achaz fils de Joathan Roi de Juda commença à regner.

2. *Viginti annorum erat Achaz cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: non fecit quod erat placitum in conſpectu Domini Dei ſui, ſicut David pater ejus:*

2. Il avoit vingt ans lorſqu'il commença à regner, & il regna ſeize ans à Jeruſalem: il ne fit point ce qui étoit agreable au Seigneur ſon Dieu comme David ſon pere: 2. Par. 28. 1.

3. *ſed ambulavit in via Regum Iſraël: inſuper & filium ſuum conſecravit, transferens per ignem ſecundùm idola gentium, quæ diſſipavit Dominus coram filiis Iſraël.*

3. mais il marcha dans la voie des Rois d'Iſraël, & conſacra même ſon fils, le faiſant paſſer par le feu //, ſuivant *la ſuperſtition* des idoles des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfans d'Iſraël.

4. *Immolabat quoque victimas, & adolebat incenſum in excelſis, & in collibus, & ſub omni ligno frondoſo.*

4. Il immoloit auſſi des victimes, & offroit de l'encens ſur les hauts-lieux, ſur les collines, & ſous tous les arbres chargés de feuillages.

5. *Tunc aſcendit Raſin Rex Syriæ, & Phacee filius Romeliæ Rex Iſraël, in Jeruſalem ad præliandum: cùmque obſiderent Achaz, non valuerunt ſuperare eum.*

5. Alors Raſin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romelie Roi d'Iſrael //, vinrent mettre le ſiege devant Jeruſalem; & tenant Achaz aſſiégé, ils ne pûrent *neanmoins* le prendre. Iſai. 7. 1.

6. *In tempore illo reſtituit Raſin Rex Syriæ, Ailam Syriæ, & ejecit Judæos de Aila: & Idumæi venerunt in Ailam, & habitaverunt ibi uſque in diem hanc.*

6. En ce même-temps, Raſin Roi de Syrie reconquit Elam pour les Syriens, & en chaſſa les Juifs //; & les Iduméens vinrent à Elam, & y habiterent, comme ils y ſont encore aujourd'hui. An du M. 3263. Avant J. C. 741.

7. *Miſit autem Achaz nuntios ad Theglathphalaſar Regem Aſſyriorum, dicens: Servus tuus, & filius tuus ego ſum: aſcende, & ſalvum me fac de manu Regis Syriæ, & de manu Regis Iſraël, qui conſurrexerunt adverſum me.*

7. Alors Achaz // envoya des ambaſſadeurs à Theglathphalaſar Roi des Aſſyriens, pour lui dire de ſa part: Je ſuis votre ſerviteur & votre fils, venez me ſauver des mains du Roi de Syrie & des mains du Roi d'Iſraël, qui ſe ſont ligués contre moi. An du M. 3264. Avant J. C. 740.

8. *Et cùm collegiſſet argentum & aurum quod inveniri potuit in domo Domini, & in theſauris Regis, miſit Regi Aſſyriorum munera.*

8. Et ayant amaſſé l'argent & l'or qui ſe pût trouver dans la maiſon du Seigneur & dans les treſors du Roi, il en fit des préſens au Roi des Aſſyriens.

9. *Qui & acquievit voluntati ejus: aſcendit enim Rex Aſſyriorum in Damaſcum, & vaſtavit eam; & tranſtulit habitatores ejus Cyrenen, Raſin autem interfecit.*

9. Le Roi des Aſſyriens s'étant rendu à ce qu'il deſiroit de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transfera les habitans à Cyrene, & tua Raſin.

10. *Perrexitque Rex Achaz in occurſum Theglatphalaſar Regi Aſſyriorum in Damaſcum; cùmque vidiſſet altare Damaſci, miſit Rex Achaz ad Uriam Sacerdotem exemplar ejus, & ſimilitudinem juxta omne opus ejus.*

10. Alors le Roi Achaz alla à Damas au-devant de Theglathphalaſar Roi des Aſſyriens, & ayant vû l'autel qui étoit à Damas //, il en envoya au Pontife Urie un modelle où cet autel étoit repreſenté ſelon ſa figure & tout ce qu'il contenoit.

11. *Extruxitque Urias Sacerdos altare, juxtà omnia quæ præceperat Rex Achaz de Damaſco, ita fecit Sacerdos Urias, donec veniret Rex Achaz de Damaſco.*

11. Et le Pontife Urie // bâtit un autel tout ſemblable à celui de Damas, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi Achaz, en attendant que ce Roi fut revenu de Damas.

12. *Cùmque veniſſet Rex de Damaſco, vidit altare, & veneratus eſt illud; aſcenditque, & immolavit holocauſta, & ſacrificium ſuum.*

12. Lorſque le Roi Achaz fut revenu de Damas, il vid cet autel, & il le revera, & il y vint immoler des holocauſtes & ſon ſacrifice.

13. *Et libavit libamina, & fudit ſanguinem pacificorum, quæ obtulerat ſuper altare.*

13. Il y verſa des oblations de liqueur, & y répandit le ſang des hoſties pacifiques qu'il avoit offertes ſur l'autel.

14. *Porrò altare æreum quod erat coram Domino, tranſtulit de facie templi, & de loco altaris, & de loco templi Domini, poſuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.*

14. Il transfera l'autel d'airain //, qui étoit devant le Seigneur //, de devant la face du temple, du lieu de l'autel & du temple du Seigneur, & il le mit à côté de l'autel vers le ſeptentrion.

℣. 3. *expl.* Joſephe, *Antiq. liv. 9. ch. 12.* témoigne qu'Achaz conſacra ſon fils à Moloch, en le lui offrant en holocauſte; ce qui ne pourroit pas s'entendre d'Ezechias. Mais Theodoret, *quæſt. 47.* a crû au contraire, que ce ne fut ſeulement qu'en le faiſant paſſer au milieu du feu: & en ce cas on peut l'entendre d'Ezechias, que Dieu par ſon infinie miſericorde ſauva de cette conſecration impie; empêchant auſſi qu'une ſi méchante éducation que celle qu'il reçût d'Achaz ne pût nuire à ſa pieté. Ce dernier ſens paroît plus conforme au texte ſacré de ce chapitre, & du chap. 28. verſ. 3. du 2. des Paral., où il eſt dit, *que ce Prince purifia ſes fils par le feu, ſelon la coûtume ſuperſtitieuſe des nations.* Eſtius. *Voyez ch. 17. v. 31. ci-après.*

℣. 5. *expl.* Ils avoient déja l'un & l'autre ſeparément fort affoibli le royaume de Juda par differens combats. 2. *Paral.* 28. 5. *Tirin.*

℣. 6. *expl.* C'eſt ici le premier endroit où on trouve le nom *de Juifs*, qui ſera donné dans la ſuite fort ſouvent à ceux qu'on nommoit Iſraëlites & Hebreux, à cauſe que les dix tribus qui compoſoient le royaume d'Iſraël ayant été emmenées captives en Aſſyrie, la tribu de Juda reſta avec celle de Benjamin & de Levi dans le pays de Chanaan, & y revint auſſi après la captivité de Babylone. *Eſtius.*

℣. 7. *expl.* Il eſt marqué au 2. livre des Paral. ch. 28. verſ. 20. *que le Seigneur fit venir le Roi des Aſſyriens contre Achaz, dont il pilla les Eſtats.* Ainſi il faut dire qu'encore qu'Achaz eût ſollicité ce Prince de le venir ſecourir, ce fut proprement le Seigneur qui le fit venir, en punition de l'incredulité d'Achaz: & qu'étant venu pour combattre ſes ennemis, il ne laiſſa pas auſſi de piller ſes Etats.

℣. 10. *expl.* C'étoit un autel dédié aux faux-dieux, dont ce Prince eut envie d'en avoir un ſemblable dans le temple de Jeruſalem, pour y ſacrifier comme les idolâtres.

℣. 11. *expl.* Encore que quelques Interpretes ayent douté ſi cet Urie étoit le même que celui dont il eſt parlé dans Iſaie *ch. 8 v. 2.* qui y eſt nommé *un témoin fidelle*; neanmoins on peut aſſûrer que c'eſt le même dont il eſt parlé dans ces deux endroits; mais que c'étoit avant qu'il tombât dans cette complaiſance criminelle pour Achaz, que le Prophete l'appella *un témoin fidelle.*

℣. 14. *expl.* fait par Salomon, & cela par mépris.

Ibid. *expl.* devant le parvis de la maiſon du Seigneur.

Digitized by Google

An du M. 3264. Avant J. C. 740.

15. Le Roi Achaz donna aussi cet ordre au Pontife Urie: Vous offrirez sur le grand autel // l'holocauste du matin & le sacrifice du soir, l'holocauste du Roi & son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices & leurs oblations de liqueur, & vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes & tout le sang des victimes; mais pour ce qui est de l'autel d'airain, je me reserve d'en ordonner à ma volonté //.

16. Le Pontife Urie executa donc en toutes choses les ordres que le Roi Achaz lui avoit donnés.

17. Le Roi Achaz fit aussi ôter les socles // ornés de gravures, & les cuves // *d'airain* qui étoient dessus. Il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portoient, & il la mit sur le pavé du temple qui étoit de pierre.

18. Il ôta aussi le couvert du sabbat // qu'il avoit bâti dans le temple, & à cause du Roi des Assyriens il changea l'entrée de dehors *du palais* du Roi, & il la mit par dedans le temple //,

19. Le reste des actions d'Achaz est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

2. Paral. 28. 27. 20. Achaz s'endormit avec ses peres, & fut enseveli avec eux dans la ville de David //, & Ezechias son fils regna en sa place.

15. *Præcepit quoque Rex Achaz Uriæ Sacerdoti, dicens: Super altare majus offer holocaustum matutinum, & sacrificium vespertinum, & holocaustum Regis, & sacrificium ejus, & holocaustum universi populi terræ, & sacrificia eorum, & libamina eorum: & omnem sanguinem holocausti, & universum sanguinem victimæ super illud effundes: altare verò æreum erit paratum ad voluntatem meam.*

16. *Fecit igitur Urias Sacerdos juxta omnia quæ præceperat Rex Achaz.*

17. *Tulit autem Rex Achaz calatas bases, & luterem qui erat desuper: & mare deposuit de bobus æreis, qui sustentabant illud, & posuit super pavimentum stratum lapide.*

18. *Musach quoque sabbati quod ædificaverat in templo, & ingressum Regis exterius, convertit in templum Domini, propter Regem Assyriorum.*

19. *Reliqua autem verborum Achaz quæ fecit: nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?*

20. *Dormivitque Achaz cum patribus suis, & sepultus est cum eis in civitate David, & regnavit Ezechias filius ejus pro eo.*

℣. 15. *expl.* Ce grand autel est ce nouvel autel, fait sur le modelle de celui de Damas.

Ibid. *expl.* On n'y sacrifiera point que je ne l'ordonne. *l'Hebr.* Ce sera moi qui m'en mettrai en peine.

℣. 17. *autr.* les bases.

Ibid. *lettr.* la cuve, *le singulier pour le pluriel.*

℣. 18. Ce mot hebreu n'a pas été traduit par la Vulgate, parce-qu'elle n'a pû se déterminer sur sa propre signification en cet endroit; car il peut signifier un lieu couvert, une couverture, ou libation; sacrifice, & quelquefois l'autel même: *les Sept.* ont traduit fondement d'une chaire: *le Syriaque & l'Arabe*, maison; ainsi tout ce que l'on peut dire, c'est que certainement c'étoit quelque chose qui appartenoit au culte du Seigneur, qu'il ôta de la vûe du Roi des Assyriens, afin de lui complaire. D'autres disent que c'étoit une tente, où les Prêtres qui n'étoient pas en semaine se reposoient le jour du sabbat ou un lieu plus élevé, d'où l'on recitoit la loi au peuple. *Vatabl.*

Ibid. *expl.* soit pour être plus en sûreté contre le Roi d'Assyrie s'il le vouloit attaquer, soit qu'il ne voulût plus entrer publiquement dans le temple pour plaire à ce Roi payen: en effet quelque temps après il ferma les portes du temple, & il se fit des autels dans tous les coins de la ville de Jerusalem. 2. *Paral.* 28. 24.

℣. 20. *expl.* Il ne fut pas enterré dans le sepulcre des Rois d'Israël, mais dans Jerusalem en la cité de David, 2. *Paral.* 28. *v.* 27. On croit même qu'il ne le fut pas avec les Rois de Juda ses prédecesseurs; & c'est ce qu'a voulu dire l'endroit cité des Paralip. où le copiste a mis Israël pour Juda.

CHAPITRE XVII.

Salmanasar sachant qu'Osée Roi d'Israël pensoit aux moyens de secouer le joug des Assyriens, vient assieger Samarie, & après l'avoir prise, il transfere les Israëlites en Assyrie, & envoye des colonies de ses sujets dans le pays de Samarie, où ils adorent en même-temps le vrai Dieu & leurs idoles.

An du M. 3274. Avant J. C. 730.

1. LA douziéme année d'Achaz Roi de Juda, Osée fils d'Ela regna sur Israël à Samarie // pendant neuf ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les Rois d'Israël qui avoient été avant lui //.

Infr. 18. 9. Tob. 1. 2. 3. Salmanasar // Roi des Assyriens marcha contre lui, & Osée fut asservi à Salmanasar Roi des Assyriens, & il lui payoit tribut.

An du M. 3279. Avant J.C. 725. 4. Mais le Roi des Assyriens ayant découvert qu'Osée pensoit à se revolter *contre lui*, avoit envoyé des ambassadeurs à Sua Roi d'Egypte; pour n'être plus obligé de lui payer le tribut qu'il payoit tous les ans, il l'assiegea, & l'ayant pris il l'envoya lié en prison //.

Infr. 18. 10. 5. Salmanasar fit ensuite des courses par tout le pays; & étant venu à Samarie, il la tint assiégée pendant trois ans.

6. La neuviéme année d'Osée, le Roi des Assyriens, prit Samarie, & transfera les Israëlites au pays des Assyriens, & les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Medes, près du fleuve de Gozan.

7. Car *il y avoit long-temps que* les enfans d'Israël avoient peché // contre le Seigneur leur Dieu, qui les avoit tirés de l'Egypte, & *délivrés* de la main de Pharaon Roi d'Egypte, & qu'ils adoroient des dieux étrangers.

8. Ils vivoient selon les coutumes des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël, &

1. *ANno duodecimo Achaz Regis Juda, regnavit Osee filius Ela in Samaria super Israël novem annis.*

2. *Fecitque malum coram Domino: sed non sicut Reges Israël; qui ante eum fuerant.*

3. *Contra hunc ascendit Salmanasar Rex Assyriorum, & factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.*

4. *Cùmque deprehendisset Rex Assyriorum Osee, quòd rebellare nitens misisset nuntios ad Sua Regem Ægypti, ne præstaret tributa Regi Assyriorum, sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, & vinctum misit in carcerem.*

5. *Pervagatusque est omnem terram; & ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.*

6. *Anno autem nono Osee, cepit Rex Assyriorum Samariam, & transtulit Israël in Assyrios, posuitque eos in Hala & in Habor, juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.*

7. *Factum est enim cùm peccassent filii Israël Domino Deo suo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis regis Ægypti, coluerunt deos alienos.*

8. *Et ambulaverunt juxta ritum gentium, quas consumserat Dominus in conspectu filiorum*

℣. 1. *expl.* Voyez la note sur le *v.* 30. *du ch.* 15. *ci-dessus.*

℣. 2. *expl.* en ce qu'il n'empêchoit pas ses sujets d'aller adorer Dieu à Jerusalem *Menoch.*

℣. 3. *expl.* Salmanasar succeda à Theglathphalasar l'an du monde 3276.

℣. 4. *expl.* après qu'il eut pris Samarie. *Menoch.*

℣. 7. *Hebr.* ils ont peché, *pour*, ils pechoient, ou ils avoient peché, *hebraïsme.* un temps pour un autre.

Israël,

Digitized by Google

Iſraël, & Regum Iſraël; quia ſimiliter fecerant.

9. *Et offenderunt filii Iſraël verbis non rectis Dominum Deum ſuum; & ædificaverunt ſibi excelſa in cunctis urbibus ſuis, à turre Cuſtodum uſque ad civitatem munitam.*

10. *Feceruntque ſibi ſtatuas & lucos in omni colle ſublimi, & ſubter omne lignum nemoroſum:*

11. *& adolebant ibi incenſum ſuper aras in morem gentium, quas tranſtulerat Dominus à facie eorum; feceruntque verba peſſima irritantes Dominum:*

12. *& coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.*

13. *Et teſtificatus eſt Dominus in Iſraël & in Juda, per manum omnium prophetarum & Videntium, dicens: Revertimini à viis veſtris peſſimis, & cuſtodite præcepta mea & cæremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus veſtris, & ſicut miſi ad vos in manu ſervorum meorum prophetarum.*

14. *Qui non audierunt, ſed induraverunt cervicem ſuam juxta cervicem patrum ſuorum, qui noluerunt obedire Domino Deo ſuo.*

15. *Et abjecerunt legitima ejus, & pactum quod pepigit cum patribus eorum, & teſtificationes quibus conteſtatus eſt eos: ſecutique ſunt vanitates, & vanè egerunt: & ſecuti ſunt gentes quæ erant per circuitum eorum, ſuper quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent ſicut & illa faciebant.*

16. *Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei ſui, feceruntque ſibi conflatiles duos vitulos, & lucos, & adoraverunt univerſam militiam cæli: ſervieruntque Baal,*

17. *& conſecraverunt filios ſuos & filias ſuas per ignem: & divinationibus inſerviebant & auguriis, & tradiderunt ſe ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.*

18. *Iratuſque eſt Dominus vehementer Iſraëli, & abſtulit eos à conſpectu ſuo, & non remanſit niſi tribus Juda tantummodò.*

19. *Sed nec ipſe Juda cuſtodivit mandata Domini Dei ſui: verùm ambulavit in erroribus Iſraël, quos operatus fuerat.*

20. *Projecitque Dominus omne ſemen Iſraël, & afflixit eos, & tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos à facie ſua.*

21. *Ex eo jam tempore quo ſciſſus eſt Iſraël à domo David, & conſtituerunt ſibi Regem Jeroboam filium Nabat: ſeparavit enim Jeroboam Iſraël à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.*

22. *Et ambulaverunt filii Iſraël in univerſis peccatis Jeroboam quæ fecerat; & non receſſerunt ab eis,*

23. *uſquequò Dominus auferret Iſraël à facie ſua, ſicut locutus fuerat in manu omnium ſervorum ſuorum prophetarum: & tranſtulit eum de terra ſua in Aſſyrios uſque in præſentem diem.*

ſelon les coûtumes des Rois d'Iſraël qui avoient imité ces nations.

9. Les enfans d'Iſraël avoient offenſé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles ℣, & s'étoient bâti des hauts-lieux ℣ dans toutes leurs villes, depuis les tours des Gardes ℣ juſqu'aux villes fortes.

10. Ils avoient auſſi dreſſé des ſtatues & planté des bois ſur toutes les hautes collines, & ſous tous les arbres chargés de feuillages.

11. & ils brûloient de l'encens ſur les autels, comme les nations que le Seigneur avoit exterminées à leur entrée. Ils commettoient des actions très-criminelles ℣ par leſquelles ils irritoient le Seigneur.

12. Ils adoroient des abominations, contre la défenſe expreſſe que le Seigneur leur en avoit faite.

13. Le Seigneur avoit fait ſouvent ces proteſtations dans Iſraël & dans Juda par tous ſes Prophetes, & par *ceux qu'on appelloit* les Voyans ℣, & il leur avoit dit: Quittez vos voies corrompues, & revenez à moi; gardez mes préceptes & mes ceremonies, ſelon toutes les loix que j'ai préſcrites à vos peres, & ſelon que je vous l'ai declaré par les Prophetes mes ſerviteurs que je vous ai envoyés. *Jer. 25. 5.*

14. Et ils n'avoient point voulu écouter *le Seigneur*, mais leur tête étoit devenue dure & inflexible comme celle de leurs peres, qui n'avoient point voulu obeïr au Seigneur leur Dieu.

15. Ils avoient rejetté ſes loix ℣, & l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, auſſi-bien que toutes les remontrances qu'il leur avoit fait faire *par ſes ſerviteurs*. Ils avoient couru après les vanités & *le menſonge*, & ils avoient agi vainement, en ſuivant les nations dont ils étoient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu ſi expreſſément de faire ce qu'elles faiſoient.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu; ils s'étoient fait deux veaux de fonte, ils avoient planté de grands bois ℣, avoient adoré tous les aſtres du ciel ℣, & ils avoient ſervi Baal.

17. Ils ſacrifioient leurs fils & leurs filles, & les faiſoient paſſer par le feu ℣. Ils s'attachoient aux divinations & aux augures, & s'abandonnoient aux actions criminelles, qu'ils commettoient devant le Seigneur, enſorte qu'ils l'irriterent.

18. Le Seigneur ayant donc conçû une grande indignation contre Iſraël, les rejetta de devant ſa face, & il ne demeura plus que la ſeule tribu de Juda ℣.

19. Et Juda même ne garda point enſuite les commandemens du Seigneur ſon Dieu: mais marcha dans les erreurs & les égaremens d'Iſraël.

20. Le Seigneur abandonna toute la race d'Iſraël. Il les affligea, & il les livra en proie à ceux qui étoient venu les piller, juſqu'à ce qu'il les rejettât entierement de devant ſa face.

21. Ceci commença dès le temps qu'Iſraël fit ſchiſme, & ſe ſepara de la maiſon de David, & que *les dix tribus* établirent Jeroboam fils de Nabat pour être leur Roi; car Jeroboam ſepara Iſraël d'avec le Seigneur, & les fit tomber dans un grand peché. *3. Reg. 12. 19.*

22. Les enfans d'Iſraël marcherent enſuite dans tous les pechés de Jeroboam, & ils ne s'en retirerent point,

23. juſqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejettât Iſraël de devant ſa face, comme il l'avoit prédit par tous les Prophetes ſes

An. du M. 3279. Avant J. C. 725.

℣. 9. *lettr.* des paroles injuſtes, ce mot de *paroles* dans l'Hebreu ſignifie quelquefois les actions, & il tient lieu dans cette langue, ce que le mot de *choſe* tient dans la nôtre. *Voyez v. 1. ci-après.*

Ibid. Les hauts-lieux ici ſignifient les idoles & leurs temples, *ainſi l'Arabe.* Theodoret a crû qu'ils ſignifioient ici les autels dédiés à Aſtaroth ou Aſtartes, ſelon les Grecs. *Autr.* la Déeſſe Venus.

Ibid. *expl.* depuis les plus petites juſques aux plus grandes. Ces tours des Gardes étoient bâties dans le deſert pour ſervir de retraite aux beſtiaux, & à ceux qui les gardoient, contre les voleurs. *Eſtius, Menoch.*

℣. 11. *lettr.* paroles très-mauvaiſes. *Voyez ci-deſſus v. 9.*

℣. 13. *expl.* On appelloit alors de ce nom les Prophetes *Voyez 1. Reg. 9. v. 9.*

℣. 15. *lettr.* legitimes, *l'Hebr.* decrets, *les Sept.* ſes témoignages, *le Syriaque*, ſes ſtatuts & ſes préceptes.

℣. 16. *expl.* conſacrés aux idoles.

Ibid. *lettr.* toute la milice du ciel. *Voyez ce qui a été dit. Deut. 17. 3.*

℣. 17. *expl.* Voyez ce qui a été dit ci-deſſus *ch. 16. v. 3. Reg. 4.*

℣. 18. *expl.* qui enfermoit auſſi Benjamin. On a mis la tribu de Juda, au-lieu du royaume de Juda.

Digitized by Google

An du M. 3327. Avant J. C. 677.

serviteurs, & qu'Israël fût transferé de son pays dans l'Assyrie; comme il est encore aujourd'hui //.

vorum suorum prophetarum, translatusque est Israël de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Or le Roi des Assyriens / fit venir *des habitans* de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath & de Sepharvaïm, & les établit dans les villes de Samarie / en la place des enfans d'Israël. Ces peuples possederent la Samarie, & habiterent dans ses villes.

24. *Adduxit autem Rex Assyriorum de Babylone, & de Cutha, & de Avah, & de Emath, & de Sepharvaïm; & collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israël: qui possederunt Samariam, & habitaverunt in urbibus ejus.*

25. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur /, le Seigneur envoya contr'eux des lions qui les tuoient.

25. *Cumque ili habitare cœpissent, non timebant Dominum: & immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.*

26. On en porta la nouvelle au Roi des Assyriens, & on lui fit dire: Les peuples que vous avez transferés en Samarie, & ausquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la maniere dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré: & ce Dieu a envoyé contr'eux des lions qui les tuent, parcequ'ils ne savent pas la maniere dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

26. *Nuntiatumque est Regi Assyriorum, & dictum: Gentes quas transtulisti, & habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ, & immisit in eos Dominus leones, & ecce interficiunt eos, eò quòd ignorent ritum Dei terræ.*

27. Alors le Roi des Assyriens leur donna cet ordre, & leur dit: Envoyez en Samarie l'un des Prêtres que vous en avez emmenés captifs; qu'il y retourne, & demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

27. *Præcepit autem Rex Assyriorum, dicens: Ducite illuc unum de Sacerdotibus quos inde captivos adduxistis, & vadat, & habitet cum eis: & doceat eos legitima Dei terræ.*

28. Ainsi l'un des Prêtres qui avoient été emmenés captifs de *la province de* Samarie, y étant revenu demeura à Bethel, & leur apprenoit la maniere dont ils devoient honorer le Seigneur /.

28. *Igitur cùm venisset unus de Sacerdotibus his qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, & docebat eos quomodo colerent Dominum.*

29. Chacun de ces peuples ensuite se forgea son dieu, & ils les mirent dans les temples & dans les hauts-lieux que les Samaritains avoient bâtis /, chaque nation mit le sien dans la ville où elle habitoit.

29. *Et unaquæque gens fabricata est deum suum, posueruntque eos in fanis excelsis, quæ fecerant Samaritæ, gens & gens in urbibus suis, in quibus habitabat.*

30. Les Babyloniens se firent *leur dieu* Sochothbenoth /; les Cuthéens, Nergel; ceux d'Emath, Asima:

30. *Viri enim Babylonii fecerunt Sochothbenoth: viri autem Cuthæi fecerunt Nergel: & viri de Emath fecerunt Asima.*

31. les Hevéens firent Nebahas & Thartac: mais ceux de Sepharvaïm faisoient passer leurs enfans par le feu & les brûloient /, pour *honorer* Adramelech & Anamelech dieux de Sepharvaïm.

31. *Porrò Hevæi fecerunt Nebahaz & Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaïm, comburebant filios suos igni, Adramelech & Anamelech diis Sepharvaïm,*

Infr. 41. 32. Tous ces peuples ne laissoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choisissoient les derniers du peuple pour les établir Prêtres de leurs hauts-lieux, & ils offroient leurs sacrifices / dans ces temples.

32. *& nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis Sacerdotes excelsorum, & ponebant eos in fanis sublimibus.*

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servoient en même-temps leurs dieux, selon la coûtume des nations, du milieu desquelles ils avoient été transferés en Samarie.

33. *Et cùm Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem gentium, de quibus translati fuerant Samariam,*

Gen. 32. 28. 34. Ces peuples suivent encore aujourd'hui / leurs anciennes coûtumes. Ils ne craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses ceremonies, ni ses ordonnances, ni ses loix, ni les préceptes qu'il donna aux enfans de Jacob, qu'il surnomma Israël,

34. *usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum: non timent Dominum, neque custodiunt cæremonias ejus, judicia, & legem, & legem, & mandatum quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israël:*

35. avec lequel il avoit contracté son alliance, en leur donnant ce commandement si exprès: Ne reverez point les dieux étrangers, ne les adorez point, & ne leur sacrifiez point:

35. *& percusserat cum eis pactum, & mandaverat eis, dicens: Nolite timere deos alienos, & non adoretis eos, neque colatis eos, & non immoletis eis:*

℣. 23. *expl.* Ceci peut insinuer que l'Auteur de ce livre écrivoit sur la fin de la captivité, lorsque plusieurs des peuples des dix tribus oient encore dans l'Assyrie.

℣. 24. *expl.* Assaradon, comme il est dit 1. *Esdr.* 4. *v.* 2. Ce fut sous ce Prince que la prophetie que fit Isaïe *ch.* 7. *v.* 8. au commencement du regne d'Achaz, touchant Ephraïm fut accomplie: car quoique 44. ans auparavant Salmanasar eût emmené captive une grande partie du peuple des dix tribus, on ne laissa pas de reconnoître encore dans ceux qui resterent une espece de gouvernement en forme de republique.

Ibid. *expl.* Samarie se prend ici pour tout un pays, dont la ville capitale portoit le nom.

℣. 25 *expl.* La crainte du Seigneur signifie souvent dans l'Ecriture, le culte & la religion du vrai Dieu. Et ce nom convient particulierement à l'ancien Testament, sous lequel les hommes, pour la plûpart, ne servoient Dieu que comme un juge severe dont ils craignoient les châtimens, & non pas comme un bon pere, dont ils esperassent les biens éternels. *Estius.*

℣. 28. *expl.* Il est incertain si ce Prêtre leur enseignoit la maniere de rendre à Dieu le culte qu'on lui avoit rendu à Jerusalem, ou celui que lui avoient rendu les dix tribus d'Israël avant leur captivité. Dieu neanmoins cessa de les affliger, selon quelques-uns, parcequ'il aimoit mieux qu'on lui rendît ce culte, tout imparfait qu'il étoit, que de souffrir le culte seul des idoles. Selon d'autres neanmoins, Dieu n'envoya pas seulement ces lions pour punir ces nouveaux habitans de la Samarie, mais principalement pour faire connoître que c'étoit lui qui avoit permis que les Israëlites fussent emmenés en captivité, parcequ'ils ne lui avoient pas rendu le culte qu'ils lui devoient. *Menoch.*

℣. 29. *expl.* C'est ici la premiere fois que l'Ecriture parle des Samaritains. Les dix tribus prirent ce nom de Samarie que les Rois d'Israël avoient fait la capitale de leur royaume. *Voyez* 3. *Reg.* 16. *v.* 24. C'est le nom qui est resté à cette colonie d'étrangers que Salmanasar y envoya, après avoir emmené les dix tribus en l'Assyrie.

℣. 30. *expl.* Ce mot en Syriaque ou Chaldéen signifie une poule avec ses petits, peut-être étoit-ce alors ce que les Babyloniens adoroient.

℣. 31. *expl.* ceci éclaircit ces mots du *v.* 3. *du ch.* 16. ci-dessus, *suivant la superstition des idoles des nations*, & fait voir qu'Achaz faisant passer son fils par le feu, le fit brûler pour honorer ces idoles, ce qui ne doit pas s'entendre du fils qui lui succeda, mais de quelqu'autre de ses enfans.

℣. 32. *lettr.* Ils les posoient dans les temples des hauts-lieux. *l'Hebr.* il les faisoient, *c'est-à-dire*, ils les établissoient dans les temples de leurs hauts-lieux.

℣. 34. *expl.* jusqu'au temps de Jeremie, que la plûpart croyent avoir écrit cette histoire. *Menoch.*

Digitized by Google

36. ſed Dominum Deum veſtrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna & in brachio extento, ipſum timete, & illum adorate, & ipſi immolate.

36. mais rendez tous ces devoirs au Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Egypte par une grande puiſſance & en déployant la force de ſon bras. Reverez-le, adorez-le, & lui offrez vos ſacrifices. An du M. 3327. Avant J. C. 677.

37. Cæremonias quoque & judicia, & legem, & mandatum quod ſcripſit vobis, cuſtodite ut faciatis cunctis diebus, & non timeatis deos alienos.

37. Gardez ſes ceremonies, ſes ordonnances, ſes loix, & les préceptes qu'il vous a donnés par écrit; obſervés-les tous les jours de votre vie: n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. Et pactum quod percuſſit vobiſcum, nolite obliviſci: nec colatis deos alienos,

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, & n'honorez point les dieux étrangers,

39. ſed Dominum Deum veſtrum timete, & ipſe eruet vos de manu omnium inimicorum veſtrorum.

39. mais craignez le Seigneur votre Dieu, & ce ſera lui qui vous délivrera de la puiſſance ℣ de tous vos ennemis.

40. Illi verò non audierunt, ſed juxta conſuetudinem ſuam priſtinam perpetrabant.

40. Cependant ils n'ont point écouté *ces préceptes*, & ils ont ſuivi leurs anciennes coûtumes.

41. Fuerunt igitur gentes iſtæ timentes quidem Dominum, ſed nihilominùs & idolis ſuis ſervientes: nam & filii eorum, & nepotes, ſicut fecerunt patres ſui, ita faciunt uſque in præſentem diem.

41. Ainſi ces peuples ont craint ℣ le Seigneur; mais ils ont ſervi en même-temps les idoles. Car leurs fils & leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs peres,

℣. 39. *lettr.* de la main.

℣. 41. *expl.* non par le motif d'une vraye foi; comme étant le ſeul Dieu veritable: mais par la ſeule crainte, le regardant comme le Dieu du pays, qui avoit le pouvoir de punir ceux qui ne l'adoroient pas dans cette terre. *Eſtius.*

CHAPITRE XVIII.

Ezechias donne des preuves de ſa pieté en détruiſant les hauts-lieux, briſant les idoles, coupant les bois profanes & mettant en pieces le ſerpent d'airain que Moyſe avoit fait faire. Le Roi des Aſſyriens fait irruption dans le royaume de Juda, où après avoir pris pluſieurs villes fortes, ſon armée s'avance juſques devant Jeruſalem. Rabſacès, un de ſes commandans, parle avec de grandes menaces & d'horribles blaſphêmes.

1. Anno tertio Oſee filii Ela Regis Iſraël, regnavit Ezechias filius Achaz Regis Juda.

1. LA troiſiéme année d'Oſée fils d'Ela Roi d'Iſraël, Ezechias fils d'Achaz Roi de Juda commença à regner. 2. Par. 28. 27. & 29. 1.

2. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet: & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Abi filia Zacharia.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorſqu'il monta ſur le trône, & il regna vingt-neuf ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Abi, & étoit fille de Zacharie ℣. An du M. 3277. Avant J. C. 727.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Il fit ce qui étoit bon & agreable au Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere.

4. Ipſe diſſipavit excelſa, & contrivit ſtatuas, & ſuccidit lucos, confregitque ſerpentem æneum quem fecerat Moyſes: ſiquidem uſque ad illud tempus filii Iſraël adolebant ei incenſum: vocavitque nomen ejus Noheſtan.

4. Il détruiſit les hauts-lieux ℣, briſa les ſtatues, abbattit les grands bois, & fit mettre en pieces le ſerpent d'airain que Moïſe avoit fait: parceque les enfans d'Iſraël lui avoient brûlé de l'encens juſqu'alors, & il l'appella Noheſtan ℣. Num. 21. 9.

5. In Domino Deo Iſraël ſperavit: Itaque poſt eum non fuit ſimilis ei de cunctis Regibus Juda, ſed neque in his qui ante eum fuerunt:

5. Il mit ſon eſperance au Seigneur le Dieu d'Iſraël: c'eſt pourquoi il n'y en eut point après lui d'entre tous les Rois de Juda qui lui fut ſemblable, comme il n'y en avoit point eu avant lui ℣.

6. & adhæſit Domino, & non receſſit à veſtigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moyſi.

6. Il demeura attaché au Seigneur: il ne ſe retira point de ſes voies, & il obſerva les commandemens que le Seigneur avoit donnés à Moïſe.

7. Unde & erat Dominus cum eo, & in cunctis ad quæ procedebat, ſapienter ſe agebat. Rebellavit quoque contra Regem Aſſyriorum, & non ſervivit ei.

7. C'eſt pourquoi le Seigneur étoit avec ce Prince, & il ſe conduiſoit avec ſageſſe dans toutes ſes entrepriſes. Il ſecoua auſſi le joug du Roi des Aſſyriens ℣, & ne voulut plus lui être aſſervi.

8. Ipſe percuſſit Philiſthæos uſque ad Gazam, & omnes terminos eorum, à turre Cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

8. Il battit les Philiſtins ℣ juſqu'à Gaza, & il ruina leurs terres depuis les tours des Gardes juſqu'aux villes fortes.

9. Anno quarto Regis Ezechiæ, qui erat annus ſeptimus Oſee filii Ela Regis Iſraël, aſcendit Salmanaſar Rex Aſſyriorum in Samariam, & oppugnavit eam,

9. La quatriéme année du Roi Ezechias, qui étoit la ſeptiéme d'Oſée fils d'Ela Roi d'Iſraël, Salmanaſar Roi des Aſſyriens vint à Samarie, & l'aſſiegea ℣, Supp. 17. 6. Tob. 1. 1. 2.

℣. 2. *expl.* de Zacharie Roi d'Iſraël, le dernier de la poſterité de Jehu, qui commença de regner l'an 3232.

℣. 4. *expl.* Saint Auguſtin *de Oct. Dulc. quæſt. q. 9.* l'entend de ceux où on ſacrifioit au vrai Dieu, mais contre ſa défenſe. Quant à ceux qui étoient deſtinés au culte profane des fauſſes divinités, il faut reconnoître qu'Ezechias ne les détruiſit pas tous: puiſqu'il eſt dit plus bas, que Joſias l'un de ſes deſcendans, *profana les hauts-lieux que Salomon avoit batis à Aſtaroth, &c. infr. c. 23. v. 13.* Ezechias ne l'avoit donc pas fait, ſoit que le peuple ne lui permît pas de les détruire, ou peut-être qu'il les negligeât comme des choſes déja abandonnées. *Menoch.*

Ibid. La Vulgate n'a point traduit le mot hebreu, non plus que les Septante, le Syriaque, l'Arabe & le Chaldéen; il ſignifie *ſerpent*, & c'eſt le même mot que la Vulgate a traduit dans ce même verſet *ſerpent d'airain. Expl.* Il l'appella ſerpent d'airain par mépris, au-lieu du nom de Dieu qu'ils lui donnoient, comme s'il leur eût dit: Voilà votre Dieu briſé, ce n'eſt plus que de la poudre ou des morceaux d'airain.

℣. 5. *expl.* L'Ecriture ne préfere pas Ezechias à David, qui n'avoit pas ſeulement été Roi de Juda, mais auſſi de tout le peuple d'Iſraël, mais elle le préfere à tous les autres Rois, qui avoient été depuis la diviſion des deux royaumes. *Eſtius.*

℣. 7. *expl.* quoiqu'Achaz s'y fût ſoumis volontairement. *ſupr. ch. 16. verſ. 7.*

℣. 8. *expl.* qui avoient pris beaucoup de villes ſur Juda du temps d'Achaz, 2. *Paral.* 28. 18.

℣. 9. *expl.* Il eſt dit au *ch.* 17. *v.* 6. *ci-deſſus*, que Salmanaſar prit Samarie la 9. année du regne d'Oſée. Ainſi il faut ſuppoſer qu'il vint à Samarie la 7. année d'Oſée, mais qu'il ne prit cette ville que la 9. année de ce Prince, comme il eſt dit ci-après *v.* 10. & en effet cette ville ne fut priſe qu'après environ trois années de ſieges. *Voyez v. 1. chap. 17. ci-deſſus.*

Digitized by Google

An du M. 3283. Avant J.C. 721.

10. & la prit : car Samarie fut prise après *un siege de* trois ans, la sixiéme année du Roi Ezechias, c'est à dire, la neuviéme année d'Osée Roi d'Israël ;

11. & le Roi des Assyriens transfera les Israëlites en Assyrie, & les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Medes près du fleuve de Gozan ℣ ;

12. parcequ'ils n'avoient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avoient violé son alliance, & qu'ils n'avoient ni écouté ni suivi toutes les ordonnances que Moïse serviteur du Seigneur leur avoit préscrites.

2. Par. 32. 1. Eccli. 48. 20. Isai. 36. 1.

13. ℣ La quatorziéme année du Roi Ezechias, Sennacherib ℣ Roi des Assyriens vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, & il les prit.

An du M. 3291. Avant J.C. 713.

14. Alors Ezechias Roi de Juda envoya des ambassadeurs au Roi des Assyriens à Lachis, & il lui dit : J'ai fait une faute ; ℣ mais retirez-vous de dessus mes terres, & je souffrirai tout ce que vous m'imposerez. Le Roi des Assyriens ordonna à Ezechias Roi de Juda de lui donner trois cens talens d'argent ℣ & trente talens d'or ℣.

15. Et Ezechias lui donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, & dans les tresors du Roi.

16. Alors Ezechias détacha des battans des portes du temple du Seigneur, les lames d'or que lui-même y avoit attachées, & les donna au Roi des Assyriens.

Isai. 20. 1.

17. Le Roi des Assyriens envoya ensuite Tharthan, Rabsaris & Rabsacès de Lachis à Jerusalem vers le Roi Ezechias, avec un grand nombre de gens-de-guerre ; qui étant venus à Jerusalem, s'arrêterent près de l'aqueduc du haut étang, qui est sur le chemin du champ-du-foulon,

18. & ils demanderent à parler au Roi. Eliacim fils d'Helcias Grand-maître de la maison du Roi, Sobna secretaire, & Joahé fils d'Asaph chancelier les allerent trouver.

19. & Rabsacès leur dit : Allez dire ceci à Ezechias : Voici ce que dit le grand Roi, le Roi des Assyriens : Quelle est cette confiance où vous êtes ? Sur quoi vous appuyez-vous ?

20. Vous avez peut-être fait dessein de vous préparer au combat : mais en quoi mettez-vous votre confiance, pour oser vous opposer à moi ?

21. Est-ce que vous esperez *du soûtien* du Roi d'Egypte. Ce n'est qu'un roseau cassé ; & si un homme s'appuye dessus, il se brisera & lui entrera dans la main, & la transpercera. Voilà ce qu'est Pharaon Roi d'Egypte pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

22. Que si vous me dites : Nous mettons notre esperance au Seigneur notre Dieu, n'est-ce pas ce Dieu dont Ezechias a détruit les autels & les hauts-lieux, ayant fait ce commandement à Juda & à Jerusalem : Vous n'adorerez plus que dans Jerusalem, & devant ce seul autel ?

23. Marchez donc ℣ maintenant contre le Roi des Assyriens mon maître, & je vous donnerai deux mille chevaux, & voyez si vous pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur ? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Egypte à cause des chariots & de la cavalerie *que vous en esperez ?*

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu en ce pays pour le détruire ? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre-là, & ravagez tout ℣.

10. *& cepit : nam post annos tres, anno sexto Ezechiæ, id est, nono anno Oseæ Regis Israël, capta est Samaria :*

11. *& transtulit Rex Assyriorum Israël in Assyrios, collocavitque eos in Hala & in Habor fluviis Gozan in civitatibus Medorum :*

12. *quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed pertransgressi sunt pactum ejus : omnia quæ præceperat Moyses servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.*

13. *Anno quarto decimo Regis Ezechiæ, ascendit Sennacherib Rex Assyriorum ad universas civitates Juda munitas ; & cepit eas.*

14. *Tunc misit Ezechias Rex Juda nuntios ad Regem Assyriorum in Lachis, dicens : Peccavi, recede à me : & omne quod imposueris mihi, feram. Indixit itaque Rex Assyriorum Ezechiæ Regi Juda trecenta talenta argenti, & triginta talenta auri.*

15. *Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, & in thesauris Regis.*

16. *In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, & laminas auri, quas ipse affixerat, & dedit eas Regi Assyriorum.*

17. *Misit autem Rex Assyriorum Tharthan & Rabsaris, & Rabsacen, de Lachis ad Regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem : qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, & steterunt juxta aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agrifullonis.*

18. *Vocaveruntque Regem : egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ præpositus domûs, & Sobna scriba, & Joahe filius Asaph à commentariis.*

19. *Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechiæ : Hæc dicit Rex magnus, Rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia, quâ niteris ?*

20. *Forsitan iniisti consilium ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare ?*

21. *An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, comminutus ingredietur manum ejus, & perforabit eam ? Sic est Pharao Rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.*

22. *Quod si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam : nonne iste est, cujus abstulit Ezechias excelsa & altaria : & præcepit Juda & Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem ?*

23. *Nunc igitur transite ad dominum meum Regem Assyriorum, & dabo vobis duo millia equorum, & videte an habere valeatis ascensores eorum.*

24. *Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis ? An fiduciam habes in Ægypto propter currus & equites ?*

25. *Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum, ut demolirer eum ? Dominus dixit mihi : Ascende ad terram hanc, & demolire eam.*

℣. 11. *expl.* Theglathphalatar avoit transferé auparavant dans ces mêmes villes, les tribus de Ruben & de Gad, & la demi-tribu de Manassé, 1. *Paral.* 5. 26.

℣. 13. Tout le reste de ce chapitre & les deux suivans, étant presque la même chose que les 36. 37. 38. & 39. chapitres d'Isaïe, on peut voir les explications qu'on a faites de ce chapitre, qui serviront à l'intelligence du reste de celui-ci, & des deux suivans.

Ibid. *expl.* fils de Salmanasar.

℣. 14. en rompant le traité du Roi son pere, ou au-moins en ne consultant pas Dieu avant que de s'engager, *Theod.* 4. *Reg. quæst.* 51. On peut dire aussi qu'il entend par cette faute les pechés de son pere & ceux de son peuple, qui lui avoient attiré ce fleau de Dieu.

Ibid. Les trois cens talens d'argent peuvent être évalués à environ trois cens trente-huit mille sept cens cinquante-cinq livres.

Ibid. & les trente talens d'or à dix-neuf cens cinquante trois mille quatre cens livres, & le tout deux millions quatre-vingt-douze mille cent cinquante-cinq livres. Theodoret pretend que c'étoit pour la restitution des tributs qu'Achas étoit convenu de lui donner, & qu'Ezechias avoit refusé de payer.

℣. 23. *antr.* rendez-vous à. *Voyez Isa.* 36. 8.

℣. 25. Tout ce qui est rapporté depuis le vers. 17. jusqu'ici a précedé sans doute ce qui est dit au vers. 14. suivant, de cet argent qu'Ezechias donna à Sennacherib ; on suppose que ce Prince ne s'en contenta pas, & qu'Ezechias ne pouvant le satisfaire s'étoit resolu de soûtenir le combat.

Digitized by Google

26. *Dixerunt autem, Eliacim filius Helciæ, & Sobna, & Joahe, Rabſaci: Precamur ut loquaris nobis ſervis tuis Syriacè: ſiquidem intelligimus hanc linguam; & non loquaris nobis Judaïcè, audiente populo, qui eſt ſuper murum.*

27. *Reſpondit que eis Rabſaces, dicens: Numquid ad dominum tuum, & ad te miſit me dominus meus, ut loquerer ſermones hos, & non potius ad viros, qui ſedent ſuper murum, ut comedant ſtercora ſua, & bibant urinam ſuam vobiſcum?*

28. *Stetit itaque Rabſaces, & exclamavit voce magnâ Judaïcè, & ait: Audite verba Regis magni, Regis Aſſyriorum.*

29. *Hæc dicit Rex: Non vos ſeducat Ezechias: non enim poterit eruere vos de manu mea.*

30. *Neque fiduciam vobis tribuat ſuper Dominum, dicens: Eruens liberabit nos Dominus, & non tradetur civitas hæc in manu Regis Aſſyriorum.*

31. *Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit Rex Aſſyriorum: Facite mecum quod vobis eſt utile, & egredimini ad me: & comedet unuſquiſque de vinea ſua, & de ficu ſua; & bibetis aquas de ciſternis veſtris:*

32. *donec veniam, & transferam vos in terram quæ ſimilis eſt terræ veſtræ, in terram fructiferam, & fertilem vini, terram panis & vinearum, terram olivarum, & olei ac mellis, & vivetis, & non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens: Dominus liberabit nos.*

33. *Numquid liberaverunt dii gentium terram ſuam de manu Regis Aſſyriorum?*

34. *Ubi eſt deus Emath, & Arphad? Ubi eſt deus Sepharvaïm, Ana & Ava? Numquid liberaverunt Samariam de manu mea?*

35. *Quinam illi ſunt in univerſis diis terrarum, qui eruerunt regionem ſuam de manu mea, ut poſſit eruere Dominus Jeruſalem de manu mea?*

36. *Tacuit itaque populus, & non reſpondit ei quidquam: ſiquidem præceptum Regis acceperant, ut non reſponderent ei.*

37. *Venitque Eliacim filius Helciæ, præpoſitus domûs, & Sobna ſcriba, & Joahe filius Aſaph à commentariis, ad Ezechiam, ſciſſis veſtibus, & nuntiaverunt ei verba Rabſacis.*

26. *Lorſque Rabſacès eut parlé ainſi*, Eliacim fils d'Helcias, Sobna & Joahé lui dirent: Nous vous ſupplions de parler à vos Serviteurs en Syriaque / parce que nous entendons bien cette langue-là, & de ne nous pas parler en langue Judaïque / devant le peuple, qui écoute de deſſus les murailles. An du M. 3291. Avant J. C. 713.

27. Rabſacès leur répondit: Eſt-ce pour parler à votre maître & à vous, que mon ſeigneur m'a envoyé ici? Et n'eſt-ce pas plûtôt pour parler à ces hommes qui ſont ſur la muraille, qui ſont reduits à manger leurs excremens avec vous, & à boire leur urine?

28. Rabſacès, ſe tenant donc debout cria à haute-voix en langue Judaïque: Ecoutez les paroles du grand Roi, du Roi des Aſſyriens.

29. Voici ce que le Roi dit: Qu'Ezechias ne vous ſéduiſe point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laiſſez point aller à cette confiance qu'il vous veut donner, en diſant: Le Seigneur nous délivrera de ce peril, & cette ville ne ſera point livrée entre les mains du Roi des Aſſyriens.

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezechias: car voici ce que dit le Roi des Aſſyriens: Prenez un conſeil utile & traités avec moi; venez-vous rendre à moi, & chacun de vous mangera de ſa vigne & de ſon figuier, & vous boirez des eaux de vos citernes;

32. juſqu'à ce que je vienne vous transferer en une terre qui eſt ſemblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin & en pain, une terre de vigne & d'oliviers, une terre d'huile & de miel, & vous vivrez & vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezechias qui vous trompe, en diſant: Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du Roi des Aſſyriens?

34. Où eſt maintenant le dieu d'Emath & le dieu d'Arphad? Où eſt le dieu de Sepharvaïm, d'Ana & d'Ava? Ont-ils délivré de ma main la ville de Samarie? *Infr.* 19. 13. *Iſai.* 37. 13. *Supr.* 17. 24.

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main ſon propre pays, pour croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jeruſalem?

36. Cependant le peuple demeura dans le ſilence, & ne répondit pas un ſeul mot; car ils avoient reçû ordre du Roi de ne lui répondre rien /.

37. Après cela Eliacim fils d'Helcias Grand-Maître de ſa maiſon, Sobna Secretaire, & Joahé fils d'Aſaph Chancelier, vinrent trouver Ezechias, ayant leurs habits déchirés: & ils lui rapporterent les paroles de Rabſacès.

℣. 26. L'Hebr. porte: *Aramoth*, c'eſt-à-dire, *d'Aram* ville de la Chaldée, ce qu'on appelle parler *Aramique*, langue corrompue & compoſée d'Hebreu, de Chaldéen, & d'autres langues, qui depuis a été appellée la langue Syriaque; langage que les Iſraëlites avoient contracté par la liaiſon des Chaldéens, & de ceux des colonies, qui étoient venu demeurer dans les terres des dix tribus.

Ibid. Cette langue Judaïque eſt le veritable Hebreu l'ancienne langue des Juifs, qui a fait dire à Theodoret, qu'apparemment Rabſacès étoit Hebreu, & qu'il parloit aiſément cette langue, & qu'Eliacim, Sobna & Joahé le prierent de leur parler en Syriaque, afin que ſes blaſphêmes ne fuſſent point entendus des ſoldats & du peuple.

℣. 36. *expl.* Ezechias craignoit qu'ils ne fiſſent quelque réponſe indiſcrette qui nuiſiſt à ſes affaires, ou qui irritât les ennemis, ou qui jettât le trouble dans les eſprits du peuple: ou même ils ne voulurent point répondre, pour ne pas donner occaſion à Rabſacès de continuer ſes blaſphêmes, & parcequ'une affaire de cette conſequence avoit beſoin d'être traitée après une meure déliberation. *Syn.*

CHAPITRE XIX.

Ezechias, & le Prophete Iſaïe ont recours au Seigneur, & lui repréſentent les blaſphêmes du Roi d'Aſſyrie. Dieu envoye un Ange qui en une ſeule nuit tue cent quatre-vingt-cinq mille hommes des ennemis. Sennacherib étant retourné en Aſſyrie eſt tué par ſes propres enfans dans le temple de ſon dieu.

1. *Quæ cùm audiſſet Ezechias Rex, ſcidit veſtimenta ſua, & opertus eſt ſacco, ingreſſuſque eſt domum Domini.*

2. *Et miſit Eliacim præpoſitum domûs, & Sobnam ſcribam, & ſenes de Sacerdotibus, opertos ſaccis, ad Iſaïam prophetam filium Amos,*

3. *qui dixerunt: Hæc dicit Ezechias: Dies tribulationis, & increpationis, & blaſphemiæ,*

1. LE Roi Ezechias ayant entendu ce *que Rabſacès avoit dit*, déchira ſes vêtemens, ſe couvrit d'un ſac, & entra dans la maiſon du Seigneur. An du M. 3294. Avant J. C. 710.

2. Et il envoya Eliacim Grand-Maître de ſa maiſon, Sobna Secretaire, & les plus anciens des Prêtres couverts de ſacs, au Prophete Iſaïe fils d'Amos, *Iſai.* 37. 1.

3. qui lui dirent: Voici ce que dit Ezechias: Ce jour eſt un jour d'affliction, de reproches & de blaſphêmes. Les enfans

Digitized by Google

An du M. 3294. Avant J. C. 710.

ſont venus juſqu'à faire effort pour ſortir; mais celle qui eſt en travail n'a pas aſſez de force pour enfanter ‖.

4 ‖ Peut-être que le Seigneur votre Dieu aura entendu les paroles de Rabſacès, qui a été envoyé par le Roi des Aſſyriens ſon maître pour blaſphemer le Dieu vivant, & pour lui inſulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc votre priere au Seigneur pour ce qui ſe trouve encore de reſte ‖.

5. Les ſerviteurs du Roi Ezechias allerent donc trouver Iſaïe.

6. Et Iſaïe leur répondit: Vous direz ceci à votre maître Voici ce que dit le Seigneur: Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par leſquelles les ſerviteurs du Roi des Aſſyriens m'ont blaſphemé.

7. Je vais lui envoyer un certain eſprit ‖, & il apprendra une nouvelle après laquelle il retournera en ſon pays, & je l'y ferai perir par l'épée.

8. Rabſacès retourna donc vers le Roi des Aſſyriens, & il le trouva qui aſſiegeoit Lobna; car il avoit ſû qu'il s'étoit retiré de devant Lachis.

9. Et les nouvelles étant venues à Sennacherib, que Tharacha Roi d'Ethiopie s'étoit mis en campagne pour le venir combattre ‖, *il reſolut* de marcher contre ce Roi; & il envoya ‖ *auparavant* ſes ambaſſadeurs à Ezechias, avec cet ordre;

10. Vous direz à Ezechias Roi de Juda: Prenez garde de vous laiſſer ſéduire par votre Dieu, en qui vous mettez votre confiance, & ne dites point: Jeruſalem ne ſera point livrée entre les mains du Roi des Aſſyriens.

11. Car vous avez appris vous-même ce que les Rois des Aſſyriens ont fait à toutes les autres nations, & de quelle maniere ils les ont ruinées. Serez-vous donc le ſeul qui pourrez vous en ſauver?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes peres ont ravagés? Ont-ils délivré Gozan, Haram, Reſeph, & les enfans d'Eden qui étoient en Thelaſſar?

13. Où eſt maintenant le Roi ‖ d'Emath, le Roi d'Arphad, le Roi de la ville de Sepharvaïm, d'Ana & d'Ava?

14. Ezechias ayant reçû cette lettre de Sennacherib de la main des ambaſſadeurs, la lut, vint dans le temple, & étendit la lettre devant le Seigneur,

15. & fit ſa priere devant lui, en ces termes: Seigneur Dieu d'Iſraël, qui êtes aſſis ſur les cherubins, c'eſt vous ſeul qui êtes le Dieu de tous les Rois du monde; c'eſt vous qui avez fait le ciel & la terre.

16. Prêtez l'oreille & écoutez: ouvrez les yeux, Seigneur, & conſiderez; écoutez toutes les paroles de Sennacherib, qui a envoyé ſes ambaſſadeurs pour blaſphemer devant nous le Dieu vivant.

17. Il eſt vrai, Seigneur, que les Rois des Aſſyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. & qu'ils ont jetté leurs dieux dans le feu, & les ont exterminés, parceque ce n'étoient point des dieux, mais des images de bois & de pierre faites par la main des hommes.

19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur nôtre Dieu, des mains de ce Roi, afin que tous les royaumes de la terre ſachent que c'eſt vous ſeul qui êtes le Seigneur *& le vrai* Dieu.

dies iſte; venerunt filii uſque ad partum, & vires non habet parturiens.

4. *Si fortè audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabſacis, quem miſit Rex Aſſyriorum dominus ſuus, ut exprobraret Deum viventem, & argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus; & fac orationem pro reliquiis quæ reperta ſunt.*

5. *Venerunt ergo ſervi Regis Ezechiæ ad Iſaïam.*

6. *Dixitque eis Iſaias: Hæc dicetis domino veſtro: Hæc dicit Dominus: Noli timere à facie ſermonum, quos audiſti, quibus blaſphemaverunt pueri Regis Aſſyriorum me.*

7. *Ecce ego immittam ei ſpiritum, & audiet nuntium, & revertetur in terram ſuam, & dejiciam eum gladio in terra ſua.*

8. *Reverſus eſt ergo Rabſaces, & invenit Regem Aſſyriorum expugnantem Lobnam: audierat enim quòd receſſiſſet de Lachis.*

9. *Cùmque audiſſet de Tharaca Rege Æthiopiæ, dicentes: Ecce egreſſus eſt ut pugnet adverſum te, & iret contra eum, miſit nuntios ad Ezechiam, dicens:*

10. *Hæc dicite Ezechiæ Regi Juda; Non te ſeducat Deus tuus, in quo habes fiduciam; neque dicas: Non tradetur Jeruſalem in manus Regis Aſſyriorum.*

11. *Tu enim ipſe audiſti quæ fecerunt Reges Aſſyriorum univerſis terris, quo modo vaſtaverunt eas; num ergo ſolus poteris liberari?*

12. *Numquid liberaverunt dii gentium ſingulos quos vaſtaverunt patres mei, Gozan videlicet & Haran, & Reſeph, & filios Eden, qui erant in Thelaſſar?*

13. *Ubi eſt Rex Emath, & Rex Arphad, & Rex civitatis Sepharvaïm, Ana, & Ava?*

14. *Itaque cùm accepiſſet Ezechias litteras de manu nuntiorum, & legiſſet eas, aſcendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino,*

15. *& oravit in conſpectu ejus, dicens: Domine Deus Iſraël, qui ſedes ſuper cherubim, tu es Deus ſolus Regum omnium terræ: tu feciſti cælum & terram.*

16. *Inclina aurem tuam, & audi: aperi, Domine, oculos tuos, & vide: audi omnia verba Sennacherib, qui miſit ut exprobraret nobis Deum viventem.*

17. *Verè, Domine, diſſipaverunt Reges Aſſyriorum gentes, & terras omnium,*

18. *& miſerunt deos eorum in ignem; non enim erant dii, ſed opera manuum hominum ex ligno & lapide, & perdiderunt eos.*

19. *Nunc igitur, Domine Deus noſter, ſalvos nos fac de manu ejus, ut ſciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus ſolus.*

℣. 3. *C'eſt-à-dire*, Nous avons conçû une juſte douleur des blaſphêmes que les Aſſyriens ont prononcés contre le Seigneur, & nous avons formé le deſſein de nous en venger. Mais cet ennemi eſt ſi puiſſant, que nous ne pouvons rien contre lui ſans le ſecours du Seigneur. *Menoch.* *Ou bien* il veut dire, que les troupes qu'il a pour reſiſter à l'ennemi ſont beaucoup inferieures à celle des Aſſyriens. *Synopſ.*

℣. 4. *expl.* Ce *peut-être* n'eſt pas une marque de défiance, mais de confiance: ſi ce n'eſt que ſe tenant aſſûré du côté de la miſericorde du Seigneur, il craint que ſes pechés & ceux de ſon peuple ne les rendent indignes d'être exaucés. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* pour les deux tribus de Juda & de Benjamin, les dix autres tribus ayant été déja tranſportées en Aſſyrie. *Vatab.*

℣. 7. *expl.* un envoyé auſſi prompt que le vent, qui portera une nouvelle, à laquelle il ne s'attend pas, un eſprit de terreur. *Theod.*

℣. 9. C'eſt ici un premier moyen dont Dieu ſe ſervit pour obliger Sennacherib à ceſſer de preſſer Ezechias, & à s'en retourner, mais il ne l'empêcha pas de ſommer encore une fois Ezechias à ſe rendre. Le ſecond moyen dont Dieu ſe ſervit eſt marqué *verſ.* 33. *ſuivant.*

Ibid. L'*Hebr.* & il retourna. *Expl. c'eſt-à-dire*, & il envoya une ſeconde fois Rabſacès avec d'autres députés. *Autr.* il revint devant Jeruſalem, & envoya encore des députés à Ezechias. *Voyez v.* 35. où il eſt parlé de ſon camp comme étant près d'attaquer Jeruſalem.

℣. 13 *expl.* Un Interprete croit que par le Roi on doit entendre l'idole, qui portoit une couronne, & étoit regardé comme le Souverain du lieu où on l'adoroit. *Menoch.*

Digitized by Google

20. *Misit autem Isaïas filius Amos ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Quæ deprecatus es me super Sennacherib Regem Assyriorum, audivi.*

20. Alors Isaïe fils d'Amos envoya dire à Ezechias : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : J'ai entendu la priere que vous m'avez faite touchant Sennacherib Roi des Assyriens.

21. *Iste est sermo quem locutus est Dominus de eo : Sprevit te, & subsannavit te, virgo filia Sion : post tergum tuum caput movit, filia Jerusalem.*

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui // : O vierge fille // de Sion, il vous a mépriſé, il vous a inſulté : il a ſecoué la tête derriere vous //, ô fille de Jeruſalem.

22. *Cui exprobrasti, & quem blasphemasti : contra quem exaltasti vocem tuam, & elevasti in excelsum oculos tuos ? contra Sanctum Israël.*

22. A qui penſes-tu avoir inſulté ? Qui crois-tu avoir blaſphemé ? Contre qui as-tu hauſſé la voix & élevé tes yeux inſolens ? C'eſt contre le Saint d'Iſraël.

23. *Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, & dixisti : In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, & succidi sublimes cedros ejus, & electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, & saltum Carmeli ejus*

23. Vous avez blaſphemé le Seigneur par vos ſerviteurs //, & vous avez dit : Je ſuis monté ſur le haut des montagnes du Liban avec la multitude de mes chariots : j'ai abattu ſes hauts cedres, & les plus grands d'entre ſes ſapins : j'ai penetré juſqu'à l'extrémité de ſon bois, & j'ai abattu la forêt du Carmel.

24. *ego succidi. Et bibi aquas alienas, & siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.*

24. J'ai bû // les eaux étrangeres, & j'ai ſéché toutes les traces des piés de mes gens toutes celles qui étoient fermées //.

25. *Numquid non audisti quid ab initio fecerim ? Ex diebus antiquis plasmavi illud, & nunc adduxi : eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.*

25. N'avez vous point oui dire ce que j'ai fait dès le commencement ? Avant les premiers ſiecles j'ai formé ce deſſein, & je l'ai executé maintenant : les villes fortes ſoûtenues par *par un grand nombre* de combattans, ont été ruinées comme des collines *deſertes*. //

26. *Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt & confusi sunt, facti sunt velut fœnum agri, & virens herba tectorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.*

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étoient dedans : ils ont été tout en deſordre ; & ils ſont devenus comme le foin qui eſt dans les champs, & comme l'herbe verte *qui croit* ſur les toits, qui ſe ſeche avant que de venir à maturité.

27. *Habitaculum tuum, & egressum tuum, & introitum tuum, & viam tuam ego præscivi, & furorem tuum contra me.*

27. J'ai prévû, *il y a long-temps*, & votre demeure, & votre entrée //, & votre ſortie, & le chemin // par où vous êtes venu, & la fureur avec laquelle vous vous élevez contre moi.

28. *Insanisti in me, & superbia tua ascendit in aures meas : ponam itaque circulum in naribus tuis, & camum in labiis tuis, & reducam te in viam per quam venisti.*

28. Vous m'avez attaqué par votre inſolence, & *le bruit de* votre orgueil eſt monté juſqu'à mes oreilles. Je vous mettrai donc un cercle au nez & un mords à la bouche // ; & je vous ferai retourner par le même chemin par lequel vous êtes venu.

29. *Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum : Comede hoc anno quæ repereris ; in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur : porrò in tertio anno seminate & metite : plantate vineas, & comedite fructum earum.*

29. Mais pour vous, ô Ezechias, voici le ſigne que je vous donnerai // : Mangez cette année ce que vous pourrez trouver : // la ſeconde année, ce qui naîtra de ſoi-même // : mais pour la troiſiéme année, ſemez & recueillez, plantez des vignes, & mangez-en le fruit. *Iſai. 37. 30.*

30. *Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, & faciet fructum sursum.*

30. Et tout ce qui vous reſtera de la maiſon de Juda, jettera ſes racines en bas, & pouſſera ſon fruit en haut //.

31. *De Jerusalem quippe egredientur reliquiæ, & quod salvetur de monte Sion : Zelus Domini exercituum faciet hoc.*

31. Car il ſortira de Jeruſalem un reſte de peuple //, & *il en demeurera* de la montagne de Sion qui ſeront ſauvés : le zele du Seigneur // des armées ſera ceci.

32. *Quamobrem hæc dicit Dominus de Rege Assyriorum : Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.*

32. C'eſt pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du Roi des Aſſyriens : Il n'entrera point dans cette ville, il ne tirera point de fléche contre ſes murailles, elle ne ſera point forcée par les boucliers des ſiens //, ni environnée de retranchemens, ni de terraſſes.

33. *Per viam quâ venit, revertetur, & civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.*

33. Il retournera par le même chemin par lequel il eſt venu, & il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

℣. 21. expl. *c'eſt-à-dire*, de Sennacherib. Tout ce qui eſt dit ici par Iſaïe eſt dans un ſens figuré.

Ibid. Fille, pour ville : *hebraïſm.*

Ibid. Saint Jerôme croit que c'eſt une prophetie du mépris que les Juifs devoient faire du Roi des Aſſyriens, lorſqu'il ſeroit contraint de ſe retirer en ſon pays avec honte. Ce ſens paroît le plus vraiſemblable à un ſavant Interprete, à cauſe que le verbe Hebreu eſt au feminin. *Eſtius.*

℣. 23. *expl.* ſes envoyés.

℣. 24. Ces mots *ego ſuccidi* appartiennent au verſ. précédent & en achevent le ſens, mais dans Iſaïe, *ch.* 37. *v.* 25. La Vulgate au-lieu de *ſuccidi*, qui ſignifie : J'ai abbatu ou coupé, a traduit *fodi*, *c'eſt-à-dire*, j'ai creuſé, & alors cela a rapport aux paroles ſuivantes de ce *verſ.* 24. & j'ai bû des eaux étrangeres, *c'eſt-à-dire*, qui avoient toûjours été inconnues & cachées juſqu'alors. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* Mon armée étoit ſi nombreuſe, qu'elle ſechoit les rivieres ; *ou bien* : J'ai paſſé les rivieres à ſec, ayant détourné le cours de leurs eaux. *Vatabl.*

℣. 25. autr. *L'Hebr.* & les villes fortes ſeront détruites & reduites en des monceaux de ruines.

℣. 27. Hebr. *pour dire*, tout ce que vous feriez depuis votre naiſſance juſques à votre mort.

Ibid. *lettr.* & votre voie, *c'eſt-à-dire*, toute votre conduite, & les routes que vous prendriez.

℣. 28. *expl.* pour vous mener en votre pays de la même maniere qu'on mene une bête feroce ou un cheval vicieux. *Menoch.*

℣. 29. expl. *c'eſt-à-dire*, les ſuites & les effets ſenſibles de la protection de Dieu. Car ce Roi fidelle & pieux n'avoit pas beſoin de ſignes pour croire les paroles du Prophete. *Menoch.*

Ibid. *l'Hebr. porte* : ce que vous aurez amaſſé, ou en reſerve, ou de reſte.

Ibid. *expl.* parcequ'en la premiere année n'ayant pas eu la liberté de ſemer, ils ſeront obligés de vivre de ce qui naîtra des terres, ſans avoir été cultivées, comme dans l'année du Jubile, & vivre comme les pauvres à qui la ſeptiéme année étoit abandonnée.

℣. 30. *expl.* demeura tranquillement dans ſon pays, & aura une nombreuſe poſterité. *Grot.*

℣. 31. *expl.* Après avoir été enfermés dans Jeruſalem, ils en ſortiront librement : *ou bien*, Jeruſalem ſe multipliera encore. *Synopſ.*

Ibid. *expl.* L'amour ardent du Seigneur pour ſon peuple. *Menoch.*

℣. 32. *lettr.* Le bouclier n'en prendra point poſſeſſion, bouclier pour ceux qui le portent : *hebraïſm.*

Digitized by Google

An du M. 3294. Avant J. C. 710.

34. Je protegerai cette ville, & je la ſauverai à cauſe de moi & de mon ſerviteur David ℣.

35. Cette même nuit ℣ l'Ange du Seigneur vint dans le camp des Aſſyriens, y tua cent quatre-vingts-cinq mille hommes: & Sennacherib Roi des Aſſyriens s'étant levé au point-du-jour, vid tous ces corps morts & il s'en retourna auſſitôt.

Tob. 1. 21. *Eccli.* 48. 24. *Iſai.* 37. 36. 1. *Mach.* 7. 41. 2. *Mach.* 8. 19.

36. Il ſe retira en ſon pays, & demeura à Ninive;

Tob. 1. 24.

37. & lorſqu'il adoroit Neſroch ſon dieu dans ſon temple, ſes deux fils Adramelech & Sarazar le tuerent à coups d'épée, & s'enfuirent en Armenie, & Aſarhaddon ſon fils regna en ſa place.

34. *Protegamque urbem hanc, & ſalvabo eam propter me, & propter David ſervum meum.*

35. *Factum eſt igitur in nocte illa, venit angelus Domini, & percuſſit in caſtris Aſſyriorum centum octoginta quinque millia. Cúmque diluculo ſurrexiſſet, vidit omnia corpora mortuorum, & recedens abiit.*

36. *& reverſus eſt Sennacherib Rex Aſſyriorum, & manſit in Ninive.*

37. *Cúmque adoraret in templo Neſroch deum ſuum, Adramelech & Saraſar filii ejus percuſſerunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum, & regnavit Aſarhaddon filius ejus pro eo.*

℣. 34. *expl.* non à cauſe de leurs propres merites, mais par un effet de ma bonté, & en conſideration des merites de David leur pere. *Hieron. in Iſa.* 37. *Chryſoſt. in Gen. homil.* 42.

℣. 35. expl. *c'eſt-à-dire*, la nuit même qui ſuivit le jour, que cette prophetie fut rapportée à Ezechias.

CHAPITRE XX.

Ezechias tombe malade. Iſaïe lui declare qu'il n'a qu'à ſe préparer à la mort. Ce Roi ne laiſſe pas de prier Dieu. Iſaïe le revient trouver & l'aſſûre qu'il guerira; & que Dieu lui a prolongé la vie de quinze années, en ſigne de quoi il fait reculer l'ombre de ſon horloge de dix degrés. Il montre ſes treſors aux ambaſſadeurs du Roi de Babylone, & il en eſt repris par le Prophete Iſaïe. Il a pour ſucceſſeur Manaſſé ſon fils.

2. *Par.* 32. 24. *Iſai.* 38. 1.

An. du M. 3291. Avant J. C. 713.

1. EN ce temps-là ℣ Ezechias fut malade à la mort ℣, & le Prophete Iſaïe fils d'Amos le vint trouver, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur ℣: Mettez ordre à votre maiſon; car vous ne vivrez pas *davantage*, & vous mourrez ℣.

2. Alors Ezechias tournant le viſage vers la muraille ℣, fit ſa priere au Seigneur, en ces termes:

3. Seigneur, ſouvenez-vous, je vous prie, de quelle maniere j'ai marché devant vous dans la verité & avec un cœur parfait, & que j'ai fait ce qui vous étoit agreable ℣. Ezechias verſa enſuite une grande abondance de larmes ℣.

4. Et avant qu'Iſaïe eût paſſé la moitié du veſtibule, le Seigneur lui parla, & lui dit:

5. Retournez, & dites à Ezechias chef de mon peuple; Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de David votre pere: J'ai entendu votre priere, & j'ai vû vos larmes, & vous allez être gueri: vous irez dans trois jours au temple du Seigneur,

6. & j'ajoûterai encore quinze années aux jours de votre vie. De plus, je vous délivrerai, vous & cette ville, de la main du Roi des Aſſyriens ℣, & je la protegerai à cauſe de moi-même, & en conſideration de David mon ſerviteur.

7. Alors Iſaïe dit *aux ſerviteurs du Roi:* Apportez-moi une maſſe de figues. *Ils* la lui apporterent, & la mirent ſur l'ulcere du Roi, & il fut gueri ℣.

8. Mais Ezechias avoit dit *d'abord* ℣ à Iſaïe: Quel ſigne aurai-je ℣ que le Seigneur me guerira, & que j'irai dans trois jours au temple?

9. Iſaïe lui répondit: Voici le ſigne que le Seigneur vous donnera pour vous aſſûrer qu'il accomplira la parole qu'il a

1. *IN diebus illis agrotavit Ezechias uſque ad mortem; & venit ad eum Iſaïas filius Amos propheta, dixitque ei: Hæc dicit Dominus Deus; Præcipe domui tuæ: morieris enim tu, & non vives.*

2. *Qui convertit faciem ſuam ad parietem, & oravit Dominum, dicens:*

3. *Obſecro, Domine, memento, quæſo, quomodo ambulaverim coram te in veritate, & in corde perfecto, & quod placitum eſt coram te, fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.*

4. *Et antequam egrederetur Iſaïas mediam partem atrii, factus eſt ſermo Domini ad eum, dicens:*

5. *Revertere, & dic Ezechiæ duci populi mei, Hæc dicit Dominus Deus David patris tui: Audivi orationem tuam, & vidi lacrymas tuas: & ecce ſanavi te, die tertio aſcendes templum Domini,*

6. *& addam diebus tuis quindecim annos; ſed & de manu Regis Aſſyriorum liberabo te, & civitatem hanc, & protegam urbem iſtam propter me, & propter David ſervum meum.*

7. *Dixitque Iſaïas: Afferte maſſam ficorum: Quam cùm attuliſſent, & poſuiſſent ſuper ulcus ejus, curatus eſt.*

8. *Dixerat autem Ezechias ad Iſaïam: Quod erit ſignum, quia Dominus me ſanabit, & quia aſcenſurus ſum die tertiâ templum Domini?*

9. *Cui ait Iſaïas: Hoc erit ſignum à Domino, quòd facturus ſit Dominus ſermonem quem*

℣. 1. *expl.* Il eſt dit au *verſ.* 7. *ci-après* que cette maladie mortelle étoit cauſée par un ulcere.

Ibid. *expl.* Les Hebreux, ſelon ſaint Jerôme, mettent cette maladie d'Ezechias après la retraite du Roi des Aſſyriens, croyant que Dieu la lui envoya à cauſe qu'il ne lui avoit pas rendu des actions-de-graces de cette victoire. D'autres la placent un peu avant la défaite de l'armée de Sennacherib, à cauſe de la promeſſe que Dieu fait à Ezechias au verſ. 6. de le délivrer de la main du Roi des Aſſyriens; & qu'Iſaïe chap. 36. dit qu'elle arriva la quatorziéme année de ſon regne, qui ne dura en tout que vingt-neuf ans. *Synopſ.*

Ibid. *lettr.* le Seigneur Dieu.

Ibid. *expl.* Le Prophete parloit en jugeant de la maladie d'Ezechias, ſelon le cours naturel, & ſelon l'état où il le voyoit. Cette expreſſion: *Voici ce que dit le Seigneur*, ne ſignifie pas toûjours dans le ſtile des Hebreux une revelation particuliere: mais quelquefois l'ordre general de la providence, qui ſemble ſe declarer naturellement. Cet arrêt de mort même pouvoit ſous-entendre cette condition: Si vous ne vous convertiſſez pas. *Voyez verſ.* 5.

℣. 2. *expl.* ſans doute afin de regarder du côté du temple, ſelon la coûtume des Juifs lorſqu'ils faiſoient leurs prieres. *Dan.* 6. 10.

℣. 3. *expl.* Ezechias ne parle pas ainſi pour s'élever; mais dans la frayeur où le reduit la crainte de ſon juge, il tâche de ſe ſoûtenir par le ſouvenir de la maniere dont il lui a fait la grace de le ſervir. *Hier. in hunc locum.*

Ibid. *expl.* Ce ſaint Roi pleure; ou-bien parceque n'ayant point encore d'enfans, puiſque Manaſſé ne nâquit que trois ans après, il perdoit l'eſperance que le Meſſie dût naître de ſa race; ou-bien parceque la mort épouvante les Saints mêmes. *Hieron. ibid.*

℣. 6. *expl.* Ceci prouve qu'Ezechias tomba dans cette maladie mortelle avant que Sennacherib eût levé le ſiege, & avant qu'il s'en fût retourné à Ninive, & que ce fut en la quatorziéme année du regne d'Ezechias, puiſqu'il eſt dit qu'il regna 29. ans, *ch.* 18. *v.* 2.

℣. 7. *expl.* Quoiqu'on reconnoiſſe que les figues ont une vertu naturelle pour guerir les ulceres: neanmoins une gueriſon ſi prompte & ſi parfaite, ſe doit plutôt attribuer à la vertu de Dieu ſeul. *Tirin.*

℣. 8. *expl.* avant qu'on lui eût appliqué cette maſſe de figue. *Vat.*

Ibid. *expl.* Il ne faut pas accuſer ce ſaint Roi d'incredulité: puiſqu'il eſt aſſez probable, ſelon un Interprete, que ce Prophete lui avoit dit, comme à Achaz, de demander un ſigne; & qu'ainſi plus fidelle que ce dernier, il obeit ſimplement à l'ordre de Dieu. Et quand même il l'auroit demandé de lui-même, on doit l'excuſer auſſi-bien qu'Abraham & Gedeon, qui ne laiſſent pas d'être loués pour leur foi par l'Apôtre dans l'Epître aux Hebreux, quoiqu'ils ayent demandé un ſigne au Seigneur. *Eſtius.*

locutus

Digitized by Google

locutus est : Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus ?

10. *Et ait Ezechias : Facile est umbram crescere decem lineis : nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.*

11. *Invocavit itaque Isaias propheta Dominum, & reduxit umbram per lineas quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.*

12. *In tempore illo misit Berodach-Baladan, filius Baladan Rex Babyloniorum, litteras & munera ad Ezechiam ; audierat enim quòd egrotasset Ezechias.*

13. *Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias, & ostendit eis domum aromatum, & aurum & argentum, & pigmenta varia, unguenta quoque, & domum vasorum suorum, & omnia quæ haberi poterat in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua, & in omni potestate sua.*

14. *Venit autem Isaias propheta ad Regem Ezechiam, dixitque ei : Quid dixerunt viri isti ? aut unde venerunt ad te ? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.*

15. *At ille respondit : Quid viderunt in domo tua ? Ait Ezechias : Omnia quæcumque sunt in domo mea, viderunt : nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.*

16. *Dixit itaque Isaias Ezechiæ : Audi sermonem Domini :*

17. *Ecce dies venient, & auferentur omnia quæ sunt in domo tua, & quæ condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem, non remanebit quidquam ; ait Dominus.*

18. *Sed & de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, & erunt eunuchi in palatio Regis Babylonis.*

19. *Dixit Ezechias ad Isaïam : Bonus sermo Domini, quem locutus est, sit pax & veritas in diebus meis.*

20. *Reliqua autem sermonum Ezechiæ, & omnis fortitudo ejus, & quomodo feceris piscinam & aquæductum, & introduxeris aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda ?*

21. *Dormivitque Ezechias cum patribus suis, & regnavit Manasses filius ejus pro eo.*

dite en votre faveur. Voulez-vous que l'ombre *du soleil* s'avance de dix lignes, ou quelle retourne en arriere de dix degrés ? An du M. 3291. Avant J. C. 713.

10. Ezechias lui dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes : & ce n'est pas ce que je desire que le Seigneur fasse ; mais qu'il la fasse retourner en arriere de dix degrés ‖.

11. Le Prophete Isaïe invoqua donc le Seigneur, & il fit que l'ombre retourna en arriere dans l'horloge d'Achaz, par les dix degrés par lesquels elle étoit déja descendue.

12. En ce temps-là ‖, Berodach-Baladan ‖, fils de Baladan Roi des Babyloniens ‖, envoya des lettres & des présens à Ezechias, parcequ'il avoit sû qu'il avoit été malade.

13. Ezechias eut une grande joie de leur arrivée, & il leur montra ses parfums, son or & son argent, tous ses aromates & ses huiles de senteur, tous ses vases précieux, & ce qu'il avoit dans tous ses tresors. Il n'y eut rien dans tout son palais, ni de tout ce qui étoit à lui, qu'il ne leur fist voir.

14. Le Prophete Isaïe vint ensuite trouver le Roi, Ezechias, & lui dit : Que vous ont dit ces gens-là ? Et d'où sont-ils venus pour vous parler ? Ezechias lui répondit : Ils sont venus vers moi d'un pays fort éloigné, *ils sont venus* de Babylone.

15. Isaïe lui dit : Qu'ont-ils vû dans votre maison ? Ezechias répondit : Ils ont vû tout ce qu'il y a dans mon palais ; il n'y a rien dans *tous* mes tresors que je ne leur aye fait voir.

16. Alors Isaïe dit à Ezechias : Ecoutez la parole du Seigneur :

17. Il viendra un temps que tout ce qui est dans votre maison, & tout ce que vos peres y ont amassé jusqu'à ce jour, sera transporté à Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur ‖.

18. Vos enfans ‖ mêmes qui seront sortis de vous, que vous avez engendrés, seront pris alors pour être eunuques ‖ dans le palais du Roi Babylone.

19. Ezechias répondit à Isaïe : La parole du Seigneur que vous m'avez annoncée, est une parole juste ‖ : que la paix & la verité regnent pendant les jours de ma vie ‖.

20. Le reste des actions d'Ezechias, son grand courage, & de quelle maniere il fit faire une piscine & un aqueduc pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au livre des annales des Rois de Juda. 2. *Par.* 32. 30.

21. Ezechias s'endormit enfin avec ses peres, & Manassé son fils regna en sa place. An du M. 3306. Avant J. C. 698.

℣. 10. *expl.* C'est le sentiment le plus commun entre les saints Peres & les Interpretes, que ce miracle arriva dans le soleil même, & non seulement à l'égard de son ombre ; puisqu'il est marqué au ch. 48. de l'Eccli. v. 26. & Isa. 38. 8. Que *le soleil retourna & recula de dix lignes, par les degrés mêmes par lesquels il étoit déja descendu* : & dans les Paral. liv. 2. ch. 32. v. 31. Qu'on *envoya à Ezechias des Ambassadeurs de Babylone pour l'interroger touchant le prodige qui avoit paru sur la terre.* Ce qui marque visiblement que le soleil retourna en arriere, & que ce prodige fut universel. *Estius. Menoch. Tirin.*

℣. 12. *expl.* Tout ce qui est rapporté ici ne convient guetes au temps, ni aux circonstances de la guerre que lui faisoient alors les Assyriens ; ainsi cette histoire paroît déplacée.

Ibid. *expl.* Ce même Prince est dit, *Isaïe* 39. *v.* 1. Merodac-Baladan, & par Ptolomée, Mardo-Campadus.

Ibid. Baladan son pere, ou son ayeul, est celui qu'Agatias appelle Belesus, que Nicolas Damascene nomme Nanybrus, & que Ptolemée dit être Nabonassar, lequel étant tributaire des Assyriens se joignit à Arbacès Préfet des Babyloniens, se revolta & se fit Roi de Babylone vers l'an 3257.

℣. 17. *expl.* L'Ecriture, *lib.* 2. *Paral. ch.* 32. *v.* 25. rend raison de la faute de ce Prince & de ce châtiment qu'il s'étoit attiré.

℣. 18. *expl.* vos petits enfans, ou les freres de Manassé. *Synops.*

Ibid. *expl.* Ce mot n'est pas ici pris dans le sens ordinaire, mais il signifie des domestiques distingués & superieurs aux autres : ainsi que l'a traduit l'Arabe & le Chaldéen.

℣. 19. *lettr.* bonne.

Ibid. *expl.* Il ne faut pas croire qu'Ezechias dise ceci, comme se souciant peu des maux qui pouvoient arriver à sa posterité : mais comme acceptant de bon cœur la maniere dont il plaît à Dieu de le punir.

CHAPITRE XXI.

Impieté de Manassé. Menaces de Dieu d'en tirer une épouvantable punition. Amon son fils lui succede & imite son impieté. Il ne regne que deux ans & est tué par ses serviteurs, laissant ainsi le royaume à Josias son fils.

1. *Duodecim annorum erat Manasses cùm regnare cœpisset, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Haphsiba.*

2. *Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola gentium, quas delevit Dominus à facie filiorum Israël.*

1. MAnassé avoit douze ans lorsqu'il commença à regner, & il regna cinquante-cinq ans dans Jerusalem. Sa mere s'appelloit Haphsiba. 2. *Par.* 33. 1.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il adora les idoles ‖ des nations, que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

℣. 2. *Hebr.* abominations, c'est ainsi que les Hebreux appelloient les idoles, & les dieux des Gentils & des Payens.

Digitized by Google

An du M. 3306. Avant J. C. 698.

3. Il rebâtit // les hauts-lieux que son pere Ezechias avoit détruits; il dressa des autels à Baal: il fit planter des grands-bois, comme avoit fait Achab Roi d'Israël: il adora tous
2. Paral. 33. 3. les astres // du ciel, & il leur sacrifia.

2. Reg. 7. 10. 4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: J'établirai mon nom dans Jerusalem //.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur

6. Il fit passer son fils par le feu //, aima les divinations, observa les augures, & institua ceux qu'on appelle pythons //, & multiplia les enchanteurs //: pour commettre le mal aux yeux du Seigneur, & pour l'irriter.

2. Reg. 7. 26. 3. Reg. 8. 16. & 9. 3. 7. Il mit aussi l'idole du *grand*-bois // qu'il avoit planté, dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avoit dit à David & à Salomon son fils: C'est dans ce temple, & dans Jerusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom pour jamais;

8. & je ne permettrai plus qu'Israël mette le pié hors de la terre que j'ai donnée à leurs peres, pourvû qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé, & toute la loi que mon serviteur Moïse leur a donnée:

9. & cependant ils n'ont point écouté *le Seigneur*; mais ils se sont laissé séduire par Manassé, pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfans d'Israël.

10. Le Seigneur a parlé ensuite par tous les Prophetes ses serviteurs //, & il a dit:

Jer. 15. 4. 11. Parceque Manassé Roi de Juda a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, & qu'il a fait pecher Juda par ses infamies;

12. voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Je vais faire fondre de *tels* maux sur Jerusalem, & sur Juda, que les oreilles // en seront tout étourdies à quiconque les entendra.

13. J'étendrai sur Jerusalem le cordeau // de Samarie, & le poids // de la maison d'Achab; j'effacerai Jerusalem comme on efface *ce qui est écrit sur* des tablettes //; je passerai & repasserai souvent la plume de fer par-dessus, afin qu'il n'en demeure rien.

14. J'abandonnerai les restes de mon heritage, & les livrerai entre les mains de leurs ennemis, & tous ceux qui les haïssent les pilleront & les ravageront;

15. parcequ'ils ont commis le mal devant moi, & qu'ils ont continué à m'irriter depuis le jour que leurs peres sortirent de l'Egypte jusqu'aujourd'hui.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang in-
Infr. 24. 4. nocent, // jusqu'à en remplir toute la ville de Jerusalem; outre les autres pechés par lesquels il avoit fait pecher Juda, pour commettre le mal devant le Seigneur.

17. Le reste des actions de Manassé, toutes les choses qu'il a faites, & le peché qu'il a commis, tout cela est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

3. *Conversusque est, & ædificavit excelsa, quæ dissipaverat Ezechias pater ejus: & erexit aras Baal, & fecit lucos, sicut fecerat Achab Rex Israël, & adoravit omnem militiam cæli, & coluit eam.*

4. *Extruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus: In Jerusalem ponam nomen meum.*

5. *Et extruxit altaria universæ militiæ cæli in duobus atriis templi Domini.*

6. *Et traduxit filium suum per ignem: & ariolatus est, & observavit auguria, & fecit pythones, & aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, & irritaret eum.*

7. *Posuit quoque idolum luci quem fecerat, in templo Domini; super quod locutus est Dominus ad David & ad Salomonem filium ejus: In templo hoc, & in Jerusalem quam elegi de cunctis tribubus Israël, ponam nomen meum in sempiternum:*

8. *& ultra non faciam commovere pedem Israël de terra quam dedi patribus eorum: si tamen custodierint opere omnia quæ præcepi eis, & universam legem quam mandavit eis servus meus Moyses.*

9. *Illi verò non audierunt; sed seducti sunt à Manasse, ut facerent malum super gentes quas contrivit Dominus à facie filiorum Israël.*

10. *Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens:*

12. *Quia fecit Manasses Rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, & peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis:*

12. *propterea hæc dicit Dominus Deus Israël: Ecce ego inducam mala super Jerusalem & Judam: ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.*

13. *Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, & pondus domûs Achab: & delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ: & delens vertam, & ducam crebrius stylum super faciem ejus.*

14. *Dimittam verò reliquias hereditatis meæ, & tradam eas in manus inimicorum ejus: eruntque in vastitatem & in rapinam cunctis adversariis suis:*

15. *eò quòd fecerint malum coram me, & perseveraverint irritantes me, ex die quâ egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.*

16. *Insuper & sanguinem innoxium fudit Manasses multùm nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os: absque peccatis suis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.*

17. *Reliqua autem sermonum Manasse, & universa quæ fecit, & peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?*

℣. 3. *lettr.* Il se pervertit. *Autr.* selon le sens de l'Hebreu, il ajoûta encore de rebâtir.

Ibid. *lettr.* toute la milice, *c'est-à-dire*, les astres. *Theodoret.*

℣. 4. *expl.* Mon nom sera invoqué dans le temple qui sera bâti à Jerusalem, & ce temple portera mon nom.

℣. 6. *expl.* Voyez ce que nous avons dit, 4. *Reg.* 16. *v.* 3. *&* 17. *vers.* 31.

Ibid. *expl.* Le mot hebreu *ævoth* ou *aboth*, signifie idole qui parle du ventre, ou esprit qui parle du creux d'une idole, telles étoient les idoles d'où les Gentils croyoient entendre prononcer des oracles.

Ibid. Le mot hebreu *Iidonim*, signifie devins, augures; dans sa racine il signifie des savans, ou qui ont la connoissance de l'avenir, & se dit de ceux qui interpretoient le vol des oiseaux, & examinoient les entrailles des animaux & en tiroient des conjectures., *Theodor.*

℣. 7. expl. *lib.* 2. *Paral. ch.* 33. *v.* 7. c'est une idole de fonte, Theodoret lisoit l'idole de fonte du grand-bois.

℣. 10. *expl.* Joël, Osée, Amos, Nahum, Jonas, Abdias, Michée, & sur tout Isaïe.

℣. 12. *lettr.* que leurs deux oreilles en tinteront, espece de proverbe, qu'on dit communément pour signifier un étourdissement & un profond étonnement.

℣. 13. *expl.* Comme j'ai perdu Samarie & la maison d'Achab, je perdrai aussi Jerusalem. Metaphore tirée d'un Architecte qui se sert d'un cordeau pour marquer ce qu'il veut abbatre. Les Hebreux se servoient de cordeaux pour mesurer leurs champs, leurs heritages, & ce qui leur devoit appartenir. Ce mot peut signifier aussi la regle, & le sens est: Je ferai tomber sur Jerusalem le même sort que j'ai fait tomber sur Samarie & la maison d'Achab.

Ibid. *Hebr.* le plomb, le niveau.

Ibid. Il compare Jerusalem à une tablette qu'on efface avec une éguille de fer, & fait allusion à ce qui est dit ailleurs, que l'on fit passer la charuë sur l'endroit où Jerusalem & le temple avoit été.

℣. 16. *expl.* Theodoret dit, que ce Prince fit mourir tous ceux qui soûtenoient la pureté du culte de Dieu, & qui lui prophetisoient les vengeances de Dieu qu'il s'attiroit sur sa personne & sur son royaume, & les Juifs ont prétendu, que c'étoit lui qui fit scier en deux le Prophete Isaïe avec une scie de bois. *Voyez S. Justin. Tertul. liv. de Patient.* vers la fin *Theod. quæst.* 54. *S. August. lib.* 18. *de civit. ch.* 24. Saint Jerôme dit, qu'il fut tué pour avoir appellé Manassès le Prince de Sodome & de Gomorrhe.

Digitized by Google

18. *Dormivitque Manasses cum patribus suis, & sepultus est in horto domûs suæ, in horto Oza; & regnavit Amon filius ejus pro eo.*

18. Manassé s'endormit ensuite avec ses peres, & fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza; & Amon son fils regna en sa place. An du M. 3361. Avant J. C. 643.

19. *Viginti duorum annorum erat Amon cùm regnare cœpisset: duobus quoque annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus de Jeteba.*

19. Amon avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença à regner, & il regna deux ans dans Jerusalem; sa mere s'appelloit Messalemeth, & elle étoit fille de Harus de Jeteba.

20. *Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus.*

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoit fait Manassé son pere.

21. *Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus, servivitque immunditiis, quibus servierat pater ejus, & adoravit eas,*

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son pere avoit marché. Il reverа les mêmes abominations que son pere avoit reverées, & les adora *comme lui.*

22. *& dereliquit Dominum Deum patrum suorum, & non ambulavit in via Domini.*

22. Il abandonna le Dieu de ses peres, & ne marcha point dans la voie du Seigneur.

23. *Tetenderuntque ei insidias servi sui, & interfecerunt Regem in domo sua.*

23. Ses serviteurs lui dresserent des embûches, & le tuerent dans sa maison.

24. *Percussit autem populus terræ omnes qui conjuraverant contra Regem Amon, & constituerunt sibi Regem Josiam filium ejus pro eo.*

24. Mais le peuple tua tous ceux qui avoient conspiré contre le Roi Amon, & il établit Josias son fils pour regner en sa place.

25. *Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?*

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

26. *Sepelieruntque eum in sepulcro suo, in horto Oza, & regnavit Josias filius ejus pro eo.*

26. Il fut enseveli en son sepulcre dans le jardin d'Oza, & Josias regna en sa place.

CHAPITRE XXII.

Josias repare le temple & le culte de Dieu. Il est effrayé d'avoir entendu la lecture du livre de la loi, que l'on avoit trouvé dans le temple. Il consulte la prophetesse Holda, qui l'assure que sa pieté suspendra la colere de Dieu durant sa vie.

1. *Octo annorum erat Josias cùm regnare cœpisset, triginta & uno anno regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Idida, filia Hadaïa de Besecath.*

1. Josias avoit huit ans lorsqu'il commença à regner, & regna trente & un an à Jerusalem. Sa mere s'appelloit Idida, & elle étoit fille de Hadaïa de Besecath. 2. Par. 34. 1. An du M. 3363. Avant J. C. 641.

2. *Fecitque quod placitum erat coram Domino, & ambulavit per omnes vias David patris sui: non declinavit ad dexteram, sive ad sinistram.*

2. Il fit ce qui étoit agreable au Seigneur, & marcha dans toutes les voies de David son pere, sans se détourner ni à droit ni à gauche.

3. *Anno autem octavo decimo Regis Josiæ, misit Rex Saphan filium Assia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei:*

3. La dix-huitiéme année de son regne, il envoya Saphan fils d'Assia fils de Messulam secretaire du temple du Seigneur, en lui donnant cet ordre: An du M. 3380. Avant J. C. 624.

4. *Vade ad Helciam Sacerdotem magnum, ut consletur pecunia, quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi à populo,*

4. Allez trouver le Grand-Prêtre Helcias, afin qu'il fasse amasser tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçû du peuple;

5. *deturque fabris per præpositos domûs Domini; qui & distribuant eam his qui operantur in templo Domini, ad instauranda sartatecta templi:*

5. & que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux reparations du temple du Seigneur,

6. *tignariis videlicet & cæmentariis, & iis qui interrupta componunt; & ut emantur ligna, & lapides de lapicidinis, ad instaurandum templum Domini.*

6. aux charpentiers, aux maçons, & à ceux qui rétablissent les murs entr'ouverts, afin qu'on achette aussi du bois, & qu'on tire des pierres des carrieres, pour rétablir le temple du Seigneur.

7. *Veruntamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant, & in fide.*

7. Qu'on ne leur fasse point neanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, & qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. *Dixit autem Helcias Pontifex ad Saphan scribam: Librum legis reperi in domo Domini: deditque Helcias volumen Saphan, qui & legit illud.*

8. Alors le Grand-Prêtre Helcias dit à Saphan secretaire: J'ai trouvé un livre de la loi / dans le temple du Seigneur. Et il donna ce livre à Saphan qui le lut. 2. Par. 34. 14.

9. *Venit quoque Saphan scriba ad Regem, & renuntiavit ei quod præceperat, & ait: Conflaverunt servi tui pecuniam, quæ reperta est in domo Domini; & dederunt ut distribueretur fabris à præfectis operum templi Domini.*

9. Saphan secretaire revint ensuite trouver le Roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, & il lui dit: Vos serviteurs ont amassé *tout* l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné aux Intendans des bâtimens du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. *Narravit quoque Saphan scriba Regi, dicens: Librum dedit mihi Helcias Sacerdos; quem cùm legisset Saphan coram Rege,*

10 Saphan secretaire dit encore au Roi: Le Pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le Roi.

---

v. 8. *expl.* Il paroît par ce qui est dit aux *versets* 11. 13. 16. 18. *suivans*, que c'étoit le livre du Deuter. & que les menaces que renferment les *chap.* 27. & 28. avoient épouvanté ce Prince, ce qui l'obligea à consulter le Seigneur sur sa conduite & sur celle de tout le peuple, & sur les prévarications qu'ils avoient commises contre les loix contenues dans ce livre. Ce livre pouvoit être l'original que Moïse avoit laissé, & qui devoit être placé au côté de l'arche, *Deut.* 31. *v.* 26. & qui apparemment avoit été égaré, sous le regne de Manassé, lorsque Jerusalem fut prise, & qu'il fut emmené captif par les Assyriens, *liv.* 2. *Paral. ch.* 33. *v.* 11. & *ch.* 34. *vers.* 14. il est dit que ce livre étoit celui qu'ils avoient reçû de Moïse.

Digitized by Google

Au du M. 3380. Avant J. C. 624.

11. Le Roi ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ſes vêtemens,

12. & dit au Grand-Prêtre Helcias, à Ahican fils de Saphan, à Achobor fils de Micha, à Saphan ſecretaire, & à Aſaïas officier du Roi.

13. Allez, conſultez le Seigneur ſur ce qui me regarde, *moi* & tout le peuple, avec tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé : car la colere du Seigneur s'eſt embraſée contre nous, parceque nos peres n'ont point écouté les paroles de ce livre, & n'ont point fait ce qui nous avoit été préſcrit.

14. Alors le Grand-Prêtre Helcias, Ahican, Achobor, Saphan & Aſaïas allerent trouver // Holda la prophetesſe, femme de Sellum, fils de Thecuas, fils d'Araas gardien des vêtemens, qui demeuroit à Jeruſalem dans la ſeconde // enceinte de la ville. Ils lui parlerent *ſelon l'ordre du Roi.*

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi:

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber ſur ce lieu & ſur ſes habitans tous les maux que le Roi de Juda a lûs dans *le livre* de la loi;

17. parcequ'ils m'ont abandonné, qu'ils ont ſacrifié à des dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité generalement par toutes leurs œuvres // : & mon indignation s'allumera de telle ſorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puiſſe éteindre.

18. Mais pour le Roi de Juda, qui vous a envoyé conſulter le Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Parceque vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville & ſes habitans, *en les aſſûrant* qu'ils deviendront un jour l'étonnement & l'execration *de toute la terre :* & parceque vous avez déchiré vos vêtemens & pleuré devant moi, j'ai écouté votre priere, dit le Seigneur.

20. C'eſt pourquoi je vous ferai repoſer avec vos peres //, & vous ſerez enſeveli en paix, afin que vos yeux ne voyent point les maux que je dois faire tomber ſur cette ville.

11. *& audiſſet Rex verba libri legis Domini, ſcidit veſtimenta ſua.*

12. *Et præcepit Helciæ Sacerdoti, & Ahicam filio Saphan, & Achobor filio Michæ, & Saphan ſcribæ, & Aſaïæ ſervo Regis, dicens:*

13. *Ite, & conſulite Dominum ſuper me, & ſuper populo, & ſuper omni Juda, de verbis voluminis iſtius, quod inventum eſt : magna enim ira Domini ſuccenſa eſt contra nos; quia non audierunt patres noſtri verba libri hujus, ut facerent omne quod ſcriptum eſt nobis.*

14. *Ierunt itaque Helcias Sacerdos, & Ahicam, & Achobor, & Saphan, & Aſaïa, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas cuſtodis veſtium, quæ habitabat in Jeruſalem in ſecunda; locutique ſunt ad eam.*

15. *Et illa reſpondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Dicite viro qui miſit vos ad me:*

16. *Hæc dicit Dominus : Ecce, ego adducam mala ſuper locum iſtum, & ſuper habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit Rex Juda :*

17. *quia dereliquerunt me, & ſacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum ſuarum, & ſuccendetur indignatio mea in loco hoc, & non extinguetur.*

18. *Regi autem Juda, qui miſit vos ut conſuleretis Dominum, ſic dicetis : Hæc dicit Dominus Deus Iſraël : Pro eò quòd audiſti verba voluminis,*

19. *& perterritum eſt cor tuum, & humiliatus es coram Domino, auditis ſermonibus contra locum iſtum, & habitatores ejus, quòd videlicet fierent in ſtuporem & in maledictum; & ſciſti veſtimenta tua, & fleviſti coram me, & ego audivi, ait Dominus.*

20. *Idcircò colligam te ad patres tuos, & colligêris ad ſepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus ſum ſuper locum iſtum.*

℣. 14. *expl.* Si on demande pourquoi on ne conſulta pas Jeremie ou quelqu'autre Prophete; un Interprete répond, que pour lors Jeremie étoit abſent : & que les autres qui ſont nommés Prophetes dans le chapitre ſuivant, n'étoient peut-être que des Docteurs de la loi, ſelon que le porte la verſion Chaldaïque. *Eſtius.*

Ibid. *expl.* Il n'y a point de doute, dit ſaint Jerôme, que cela ne ſignifie la partie interieure de la ville, enceinte d'un ſecond mur, *Adverſ. Pelag. liv. 2. tom. 1. pag.* 869. On peut expliquer cet endroit par le *v. 4. du ch. 25. ci-après* où il eſt parlé d'un double mur.

℣. 17. *lettr.* par les œuvres de leurs mains.

℣. 20. *expl.* La paix que Dieu lui promet pour ſa ſepulture, ſe doit entendre par oppoſition à la captivité de Babylone : puiſque ce Prince fut tué dans la guerre qu'il fit au Roi d'Egypte. *Eſtius.*

CHAPITRE XXIII.

Joſias lit devant tout le peuple de Juda le livre de la loi, & fait une nouvelle alliance avec le Seigneur. Il purifie le temple & tout le royaume de l'idolatrie, & ordonne la celebration de la pâque. Il va attaquer Pharaon Nechao Roi d'Egypte, & eſt tué dans le combat qu'il donne à Mageddo. Joachaz ſon fils lui ſuccede & ne regne que trois mois, ayant été pris par Pharaon Nechao, qui met en ſa place ſon frere Eliacim, & lui donne le nom de Joachim.

2. *Paral.* 34. 29.

1. ILs vinrent donc rapporter au Roi ce que cette prophetesſe leur avoit dit : & le Roi ayant fait aſſembler & venir auprès de lui tous les anciens de Juda & de Jeruſalem,

2. alla au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitoient dans Jeruſalem, des Prêtres, des Prophetes & de tout le peuple, depuis le plus petit juſqu'au plus grand : & il lut devant eux toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avoit été trouvé dans la maiſon du Seigneur.

3. Le Roi ſe tint debout ſur un lieu élevé // & il fit alliance avec le Seigneur //, afin qu'ils marchaſſent dans la voie du Seigneur, qu'ils obſervaſſent ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes ceremonies de tout leur cœur & de toute leur ame,

1. *ET renuntiaverunt Regi quod dixerat. Qui miſit, & congregati ſunt ad eum omnes ſenes Juda & Jeruſalem.*

2. *Aſcenditque Rex templum Domini, & omnes viri Juda, univerſique qui habitabant in Jeruſalem cum eo Sacerdotes & prophetæ, & omnis populus à parvo uſque ad magnum; legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis, qui inventus eſt in domo Domini.*

3. *Stetitque Rex ſuper gradum, & fœdus percuſſit coram Domino, ut ambularent poſt Dominum, & cuſtodirent præcepta ejus, & teſtimonia, & cæremonias, in omni corde, & in tota anima,*

℣. 3. *lettr.* ſur le degré, *c'eſt-à-dire*, ſur ſon trône, *l'Hebr.* ſur une colonne : *ainſi les Sept. le Syriaque, l'Arabe & le Chald.* ſur un lieu élevé.

Ibid. de cette année du renouvellement d'alliance on compte 30. années juſques au commencement de la prophetie d'Ezechiel & 40. années des déreglemens du peuple de Juda. *Voyez le ch. 6.* de ce Prophete.

Digitized by Google

& fuſcitarunt verba fœderis hujus, quæ ſcripta erant in libro illo; acquievitque populus pacto.

4. *Et præcepit Rex Helciæ Pontifici & Sacerdotibus ſecundi ordinis, & janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vaſa quæ facta fuerant Baal, & in luco, & univerſæ militiæ cœli: & combuſſit ea foris Jeruſalem in convalle Cedron, & tulit pulverem eorum in Bethel.*

5. *Et delevit aruſpices quos poſuerant Reges Juda ad ſacrificandum in excelſis per civitates Juda, & in circuitu Jeruſalem, & eos qui adolebant incenſum Baal, & ſoli, & lunæ, & duodecim ſignis, & omni militiæ cœli.*

6. *Et efferri fecit lucum de domo Domini foràs Jeruſalem in convalle Cedron, & combuſſit eum ibi, & redegit in pulverem, & projecit ſuper ſepulchra vulgi.*

7. *Deſtruxit quoque ædiculas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quaſi domunculas luci.*

8. *Congregavitque omnes Sacerdotes de civitatibus Juda, & contaminavit excelſa ubi ſacrificabant ſacerdotes de Gabaa uſque Berſabee: & deſtruxit aras portarum in introitu oſtii Joſue principis civitatis, quod erat ad ſiniſtram portæ civitatis.*

9. *Veruntamen non aſcendebant ſacerdotes excelſorum ad altare Domini in Jeruſalem; ſed tantum comedebant azima in medio fratrum ſuorum.*

10. *Contaminavit quoque Topheth quod eſt in convalle filii Ennom: ut nemo conſecraret filium ſuum aut filiam per ignem, Moloch.*

11. *Abſtulit quoque equos, quos dederant Reges Juda, ſoli, in introitu templi Domini, juxtà exhedram Nathanmelech eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem ſolis combuſſit igni.*

12. *Altaria quoque, quæ erant ſuper tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant Reges Juda, & altaria quæ fecerat Manaſſes in duobus atriis templi Domini, deſtruxit Rex; & cucurrit inde, & diſperſit cinerem eorum in torrentem Cedron.*

13. *Excelſa quoque, quæ erant in Jeruſalem ad dexteram partem montis offenſionis, quæ ædi-*

& qu'ils accompliſſent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce livre: & le peuple conſentit à cet accord.

4. Alors le Roi ordonna au pontife Helcias, aux Prêtres du ſecond ordre ℣, & aux portiers, de jetter hors du temple du Seigneur tous les vaiſſeaux qui avoient ſervi à Baal, au bois conſacré ℣, & à tous les aſtres du ciel, & il les brûla hors de Jeruſalem dans la vallée de Cedron, & en emporta la pouſſiere à Bethel ℣.

5. Il extermina auſſi les augures ℣, qui avoient été établis par les Rois d'Iſraël pour ſacrifier ſur les hauts lieux, dans les villes de Juda, & autour de Jeruſalem; & ceux qui offroient de l'encens à Baal, au ſoleil, à la lune, aux douze ſignes, & à toutes les étoiles du ciel ℣.

6. Il commanda auſſi que l'on ôtât de la maiſon du Seigneur *l'idole* du bois ſacrilege; & qu'on la portât hors de Jeruſalem en la vallée de Cedron, où l'ayant brûlée & reduite en cendres, il en fit jetter les cendres ſur les ſepulcres du peuple ℣.

7. Il abbattit auſſi les petites maiſons des effeminés ℣ qui étoient dans la maiſon du Seigneur, pour leſquels ℣ des femmes travailloient à faire des tentes, *ou* des voiles deſtinés au *culte infame de l'idole* du bois ſacrilege.

8. Le Roi aſſembla tous les Prêtres des villes de Juda, & il profana tous les hauts-lieux, où les Prêtres ſacrifioient depuis Gabaa juſqu'à Berſabée, & il détruiſit les autels des portes de *Jeruſalem* à l'entrée de la maiſon ℣ de Joſué Prince de la ville ℣, qui étoit à main gauche de la porte de la ville.

9. Depuis ce temps-là ℣ les Prêtres des hauts-lieux ℣ ne montoient point à l'autel du Seigneur ℣ dans la ville de Jeruſalem, mais ils mangeoient ſeulement du pain ſans levain au milieu de leurs freres ℣.

10. Le Roi ſouilla & profana pareillement le lieu de Topheth ℣, qui eſt dans la vallée du fils d'Ennom, afin que perſonne ne ſacrifiât ſon fils ou ſa fille à Moloch, en les faiſant paſſer par le feu.

11. Il ôta auſſi les chevaux ℣ que les Rois de Juda avoient donnés au ſoleil à l'entrée du temple du Seigneur, près du logement de Nathanmelech eunuque qui étoit à Pharurim ℣: & il brûla les chariots du ſoleil.

12. Le Roi détruiſit auſſi les autels qui étoient ſur le dôme ℣ de la chambre d'Achaz, que les Rois de Juda avoient faits ℣, & les autels que Manaſſé avoit bâtis ℣ aux deux parvis du temple du Seigneur, & il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cedron.

13. Le Roi ſouilla auſſi & profana les hauts-lieux qui étoient à main droite de la montagne du Scandale ℣, que Salomon

An du M. 3380. Avant J. C. 624. *Eccli.* 49. 3. — 3. *Reg.* 11. 7.

℣. 4. *expl.* parcequ'ils étoient après le pontife. *Menoch.*

Ibid. *expl.* Le bois ici ſe prend pour l'idole même qu'on reveroit dans le bois, & qu'on avoit miſe dans le temple. Quelques-uns croyent que c'étoit Venus. *Theod. 4. Reg. quæſt.* 55.

Ibid. *expl.* afin de profaner ce lieu, que la ſuperſtition & l'idolatrie des Iſraëlites leur avoit rendu ſacré.

℣. 5. L'Hebr. porte: *chomarim*, mot que les Sept. ont laiſſé dans leur verſion, ſans l'expliquer, il ſignifie les Prêtres des faux-dieux, peut-être, parcequ'ils portoient un habit d'une couleur obſcure, ou qu'ils préſidoient aux holocauſtes; car ce mot *Chomarim*, peut ſignifier l'un & l'autre.

Ibid. *lettr.* la milice du ciel. *Voyez ce qui a été dit ci-deſſus ch. 17. v. 16.*

℣. 6. *expl.* pour profaner cette idole: car les Juifs regardoient comme profanes ceux qui touchoient les morts; c'eſt pour cela qu'il eſt dit au *v.* 14. *ci-après*, que dans les endroits où il y avoit eu des temples des idoles, on y faiſoit jetter des oſſemens de morts; & c'eſt en ce ſens qu'on doit entendre dans ce chapitre ces mots *ſouiller* ou *profaner*: & peut-être pour ſouiller en quelque ſorte les ſepulcres des adorateurs des idoles, comme s'il leur avoit dit: Que vos dieux periſſent, & ſoient reduits en cendres comme vous. *Synopſ. Critic.*

℣. 7. Voyez ce qui a été dit 3. *Reg.* 15. *v.* 12. *ci-deſſus.*

Ibid. *autr.* dans leſquelles, le rapportant à ces petites maiſons. *Vat.*

℣. 8. *lettr.* porte.

Ibid. *expl.* le premier Magiſtrat de la ville. *Menoch.*

℣. 9. *lettr.* mais toutefois.

Ibid. Ces Prêtres étoient de la race de Levi, & ces hauts lieux étoient des autels dédiés au vrai Dieu: car Joſias fit mourir tous les Prêtres qui ſacrifioient aux idoles. *Voyez ci-après v.* 20.

Ibid. *l'Hebr.* Mais toutefois les Prêtres de ces hauts-lieux ne montoient plus à l'autel du Seigneur en Jeruſalem, que pour y manger les pains ſans levain avec leurs freres. C'eſt le ſens que Theodoret donne auſſi à ce verſet; de même le Syriaque. L'Arabe traduit ainſi; & toutefois ces Prêtres n'allerent point à Jeruſalem offrir à l'autel du Seigneur avant la celebration de la pâque ou la fête des azimes. *Voyez ci-après verſ.* 21.

Ibid. *expl.* Ces Prêtres vivant des oblations qui étoient deſtinées à la nourriture des Prêtres, & n'étant privés que du droit d'offrir les ſacrifices, étoient reduits par là au rang des ſimples Levites. *Synopſ.*

℣. 10. *expl.* Ce mot ſignifie tambour ou cloche: & ce lieu étoit ainſi nommé, à cauſe que les faux-prophetes de l'idole de Moloch battoient du tambour durant qu'on faiſoit paſſer les enfans par le feu; pour empêcher que les peres ne fuſſent attendris par leurs cris. *Synopſ. Critic.*

℣. 11. *expl.* Les Rois impies qui avoient mis dans le temple les ſtatues du ſoleil & de la lune, leur avoient auſſi conſacré, à la mode des Perſes, des chevaux & des chariots proche le temple. *Menoch.*

Ibid. *expl.* C'étoit un lieu proche du temple. *Synopſ.*

℣. 12. *expl.* Les Rois idolâtres faiſoient ordinairement dreſſer des autels pour leurs idoles ſur le haut de leurs maiſons: comme il paroît encore par Jeremie 19. 13. & Sophonie 1. 5.

Ibid. *expl.* Pour accorder ce qui eſt dit ici avec ce qui eſt au *ch.* 18. *verſ.* 4. Qu'*Ezechias détruiſit les hauts-lieux*, & 2 Paral. 33. 15. Que Manaſſé depuis le temps de ſa pénitence, *ôta de la maiſon du Seigneur* & de la ville de Jeruſalem, *les dieux étrangers & les autels qu'il y avoit faits:* On peut répondre qu'Ezechias, comme on l'a dit ci-devant, avoit peut-être negligé ceux que Salomon avoit bâtis, comme des lieux déja abandonnés, & que Manaſſé s'étant contenté d'ôter ces autels, Joſias les détruiſit entierement en les reduiſant en cendres.

Ibid. *expl.* Soit que ce fuſſent les mêmes que Salomon avoit élevés, ou de ſemblables élevés par les autres Rois de Juda; qui lui ſont attribués comme à leur premier auteur. *Menoch.*

℣. 13. *expl.* La Vulgate a mis ici la ſignification à la place du nom *Moſchat*, ainſi les Sept. On croit que c'étoit le mont des oliviers. *Lettr.* d'abomination à cauſe de l'idolatrie qu'on y commettoit. *Autr.* L'idole de Moab, c'eſt le ſens le plus naturel, & la Vulgate traduit ici le même mot hebreu par idole des Sidoniens.

Digitized by Google

Roi d'Israël avoit bâtis à Astaroth idole des Sidoniens, à Chamos le scandale // de Moab, & à Melchom l'abomination des enfans d'Ammon.

An. du M. 3380. Avant J. C. 624.

14. Il en brisa les statues & en abattit les bois, & il remplit ces lieux-là d'ossemens de morts //.

14. *Et contrivit statuas, & succîdit lucos, replevitque loca eorum ossibus mortuorum.*

3. Reg. 13. 32.

15. Et pour ce qui est de l'autel qui étoit à Bethel, & du haut-lieu qu'avoit bâti Jeroboam fils de Nabat, qui avoit fait pecher Israël, il détruisit & cet autel & ce haut-lieu : il les brûla & les reduisit en cendres, & consuma aussi par le feu le bois *consacré*.

15. *Insuper & altare quod erat in Bethel, & excelsum quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Israël, & altare illud & excelsum destruxit atque combussit, & comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.*

16. Josias retournant en ce lieu vid les sepulcres qui étoient sur la montagne //, & il envoya prendre les os qui étoient dans ces sepulcres, & les brûla sur l'autel, & il le souilla & profana selon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui avoit prédit ces choses //.

16. *Et conversus Josias vidit ibi sepulchra quæ erant in monte : misitque & tulit ossa de sepulchris, & combussit ea super altare, & polluit illud, juxta verbum Domini quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.*

3. Reg. 13. 1.

17. Il dit ensuite : Quel est ce tombeau que je voi : Les citoyens de cette ville-là lui dirent : C'est le sepulcre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, & qui avoit prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Bethel.

17. *Et ait : Quis est titulus ille quem video? Responderuntque ei cives urbis illius : Sepulchrum est hominis Dei, qui venit de Juda, & prædixit verba hæc quæ fecisti super altare Bethel.*

18. Josias dit : Laissez-le là, & que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurerent *au même lieu*, sans que personne y touchât, avec les os du Prophete qui étoit venu de Samarie.

18. *Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus, & intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.*

19. Outre tout cela Josias détruisit tous les temples des hauts-lieux qui étoient dans les villes de Samarie, que les Rois d'Israël avoient bâtis pour irriter le Seigneur, & il les reduisit au même état que tous ceux qui étoient à Bethel.

19. *Insuper & omnia fana excelsorum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant Reges Israël ad irritandum Dominum, abstulit Josias, & fecit eis secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.*

20. Il tua même tous les Prêtres des hauts-lieux, qui avoient soin des autels en ces lieux-là, & il brûla sur ces autels des os d'hommes morts. Après cela il retourna à Jerusalem.

20. *Et occidit universos Sacerdotes excelsorum, qui erant ibi super altaria, & combussit ossa humana super ea : reversusque est Jerusalem.*

2. Par. 35. 1.

21. Josias dit ensuite à tout le peuple : Celebrez la pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en la maniere qui est écrite dans ce livre de l'alliance.

21. *Et præcepit omni populo, dicens : Facite phasè Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.*

L'an du M. 3381. Avant J. C. 623.

22. Car depuis le temps des Juges qui jugerent Israël, & depuis tout le temps des Rois d'Israël & de Juda,

22. *Nec enim factum est Phasè tale à diebus Judicum, qui judicaverunt Israël, & omnium dierum Regum Israël, & Regum Juda,*

23. jamais pâque ne fut celebrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jerusalem la dix-huitiéme année // du Roi Josias.

23. *sicut in octavo decimo anno Regis Josiæ factum est Phasè istud Domino in Jerusalem.*

24. Josias extermina aussi les pythons //, les devins // & les figures des idoles //, les impuretés & les abominations qui avoient été dans le pays de Juda & de Jerusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étoient écrites dans ce livre que Helcias Pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

24. *Sed & pythones, & ariolos, & figuras idolorum, & immunditias, & abominationes quæ fuerant in terra Juda & Jerusalem, abstulit Josias, ut statueret verba legis quæ scripta sunt in libro quem invenit Helcias Sacerdos in templo Domini.*

25. Il n'y a point eu avant Josias de Roi qui lui fut semblable //, & qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son ame, & de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loi de Moïse, & il n'y en a point eu non plus après lui //.

25. *Similis illi non fuit ante eum Rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, & in tota anima sua, & in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysi : neque post eum surrexit similis illi.*

26. Cependant l'extrême colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, ne fut point appaisée alors //.

26. *Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam, propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses.*

Infr. 24. 2.

27. C'est pourquoi le Seigneur a dit : Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejetté Israël ; & j'abandonnerai Jerusalem, cette ville que j'ai choisie, & cette maison de laquelle j'ai dit : C'est-là que mon nom sera présent.

27. *Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam à facie mea, sicut abstuli Israël ; & projiciam civitatem hanc quam elegi, Jerusalem, & domum, de qua dixi ; Erit nomen meum ibi.*

28. Le reste des actions de Josias, & tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

28. *Reliqua autem sermonum Josiæ, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum Regum Juda?*

// 13. *expl.* l'idole des Moabites, qui fut un sujet de scandale & de chûte à Israël. *Synopſ.*

// 14 *expl.* afin de les profaner & de les rendre abominables aux yeux des Juifs, ausquels la Religion défendoit de toucher à des cadavres, & dont l'atouchement leur causoit une souillure legale. *Voyez ci-dessus v. 6. & ci après v. 16. & v. 20.*

// 16. *expl.* Ceci est l'accomplissement de la prédiction faite au 3. *liv. des Rois ch. 13. v. 2. Voyez ce chap.*

Ibid. 350. ans auparavant, l'an du monde 3030.

// 23. expl. *c'est-à-dire*, vers la fin de la 18. année de son regne.

// 24. expl. *Voyez ci-dessus ch. 21. vers. 6.*

Ibid. *Voyez la note du même vers. 6. ch. 21.*

Ibid. *expl.* Le mot hebreu *teraphim*, signifie des images taillées, des figures ou idoles. *Voyez* 1. Reg. 19. *v.* 13. On lit dans l'Hebr. des Theraphins & des idoles, *ainsi les Sept.* Ce que le Syriaque traduit des idoles & des dieux.

// 25. *expl.* L'Ecriture ne prétend pas parler ici de David, au-dessus duquel certainement elle n'a garde de mettre Josias : mais elle parle seulement des descendans de David, dont Josias étoit du nombre.

Ibid. Voyez ce qui est dit d'Ezechias au *ch* 18. *v.* 5. *ci-dessus.*

// 26. *expl.* à cause que le peuple n'imita pas la piété de Josias, ni ses enfans même, mais qu'ils suivirent l'impiété de Manassé : & qu'ils ne retournerent pas au Seigneur de tout leur cœur, mais seulement par la crainte des châtimens. *Synopſ.*

Digitized by Google

29. *In diebus ejus ascendit Pharao Nechao Rex Ægypti contra Regem Assyriorum ad flumen Euphraten : & abiit Josias Rex in occursum ejus, & occisus est in Mageddo, cùm vidisset eum.*

30. *Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo, & pertulerunt in Jerusalem, & sepelierunt eum in sepulchro suo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Josiæ : & unxerunt eum, & constituerunt eum Regem pro patre suo.*

31. *Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ de Lobna.*

32. *Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.*

33. *Vinxitque eum Pharao Nechao in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem ; & imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti, & talento auri.*

34. *Regemque constituit Pharao Nechao Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus : vertitque nomen ejus Joakim ; porrò Joachaz tulit, & duxit in Ægyptum, & mortuus est ibi.*

35. *Argentum autem & aurum dedit Joakim Pharaoni, cùm indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis ; & unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quàm aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.*

36. *Viginti quinque annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Zebida filia Phadaïa de Ruma.*

37. *Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.*

29. En ce temps-là, Pharaon Nechao Roi d'Egypte marcha contre le Roi des Assyriens ℣, vers le fleuve d'Euphrate, & le Roi Josias alla *avec son armée*, au-devant de lui ℣, & lui ayant donné bataille ℣, il fut tué à Mageddo ℣. L'an du M. 3394. Avant J. C. 610. 2. *Paral.* 35. 20.

30. Ses serviteurs le rapporterent mort de Mageddo à Jerusalem, & l'ensevelirent dans son sepulcre, & le peuple prit Joachaz fils de Josias ℣, & il fut sacré & établi Roi en la place de son pere ℣.

31. Joachaz avoit vingt-trois ans lorsqu'il commença à regner, & il regna trois mois dans Jerusalem ; sa mere se nommoit Amital, & étoit fille de Jeremie de Lobna. 2. *Par.* 36. 2.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ses peres ℣.

33. Pharaon Nechao *le prit &* l'enchaîna à Rebla qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne regnât point à Jerusalem. Il condamna le pays à lui donner cent talens d'argent ℣ & un talent d'or ℣.

34. Et Pharaon Nechao établit Roi Eliacim fils de Josias, en la place de Josias son pere, & changea son nom *& l'appella* Joakim ℣ ; & ayant pris *avec lui* Joachaz, il l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Ioakim donna à Pharaon de l'argent & de l'or, selon la taxe qu'il avoit faite par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par Pharaon : il tira de même de l'argent & de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent à Pharaon Nechao. An du M. 3395. Avant J. C. 609.

36. Joakim avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença à regner, & il regna onze ans à Jerusalem : sa mere s'appelloit Zebida, & étoit fille de Phadaïa de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ses peres.

℣. 29. expl. *autr.* contre les Medes & les Babiloniens qui s'étoient emparés de l'empire des Assyriens. *Josephe, liv.* 10. *antiq. cap.* 6. On croit que c'est le même qu'Herodote appelle Necos fils de Psalmiticus.

Ibid. *expl.* pour l'empêcher de passer sur ses terres, & pourvoir à sa propre sûreté ; ou pour obliger le Roi des Assyriens son allié. *Menoc.*

Ibid. *lettr.* l'ayant vû, *c'est-à-dire*, lui ayant donné bataille. *Voyez ch.* 14. *ci-dessus v.* 8.

Ibid. *expl.* Il fut blessé à Mageddo, mourut dans le chemin, & fut enseveli à Jerusalem. 2. *Paral.* 35. *v.* 24. *Estius.* Et ce fut par cette mort qu'il obtint cette paix, dont la prophetesse Holda avoit prophetisé qu'il jouiroit, *v.* 20. *du ch.* 22. *ci-dessus*, & qu'il fut exemté de voir les maux, dont le royaume de Juda fut accablé incontinent après sa mort.

℣. 30. *expl.* Il paroît que Joachaz n'étoit pas l'aîné des fils de Josias, & qu'ainsi la couronne ne lui appartenoit pas de droit, & qu'il étoit au-contraire le 4. des fils de Josias, & le même que celui qui est appellé Sellum. 1. *Paral.* 3. *v.* 15. & qui est dit comme ici, *Jeremie* 22. *vers.* 11. avoir regné en la place de son pere. Ceci paroît confirmé par l'âge de 23. ans qu'on donne ici à Joachaz *vers.* 31. & celui de 25. ans qu'on donne à Eliacim son frere, *v.* 36. *ci-après*, outre l'autorité de Josephe, *lib.* 10. *antiq. cap.* 6. *ou* 7. *Voyez la note sur le* 3. *ch. du* 2. *liv. des Paralip.*

Ibid. *expl.* Le peuple fit sacrer Joachaz pour lui assûrer la couronne, ou à la sollicitation de ce Prince, quoique plus jeune qu'Eliacim son frere, ou parcequ'il paroissoit plus courageux que lui, ou qu'Eliacim même ne voulut pas de la couronne par la crainte qu'il avoit du Roi d'Egypte. *Synops.*

℣. 32. *expl.* Amon & Manassé.

℣. 33. *expl.* Les cent talens d'argent peuvent être évalués à environ 462. mille 715. livres.

Ibid. Le talent d'or valoit environ 64. mille 780. liv. ainsi c'étoit environ 527. mille 495. liv.

℣. 34. *expl.* afin qu'il se souvint qu'il tenoit de lui le royaume, & qu'il, apprit par l'infortune de son frere, à se conserver la couronne : car ce nom de Joakim signifie confirmation.

CHAPITRE XXIV.

Joakim est assujetti au Roi de Babylone & se revolte trois ans après. Il laisse par sa mort le royaume à Joachin son fils, qui ne regne que trois mois. Nabuchodonosor vient assieger Jerusalem. Joachin se rend, le temple est pillé, & les habitans de Jerusalem sont transportés en Babylone. Mathanias est mis en la place de Joachin, & le nom de Sedecias lui est donné.

1. *IN diebus ejus ascendit Nabuchodonosor Rex Babylonis, & factus est ei Joakim servus tribus annis ; & rursum rebellavit contra eum.*

2. *Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, & latrunculos Syriæ, & latrunculos Moab, & latrunculos filiorum Ammon, & immisit eos in Judam, ut disperderent eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat per servos suos prophetas.*

3. *Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se propter peccata Manasse universa quæ fecit,*

1. NAbuchodonosor Roi de Babylone, marcha *contre Juda* au temps de Joakim ℣, & Joakim lui fut assujetti pendant trois ans : & après cela il ne voulut plus lui obeïr. An du M. 3401. Avant J. C. 603.

2. Alors le Seigneur envoya des *troupes de* voleurs ℣ de Chaldée, de Syrie, de Moab, & des enfans d'Ammon, & les fit venir contre Juda, pour l'exterminer selon la parole que le Seigneur avoit dite par les Prophetes ses serviteurs. ℣ *Sup.* 23. 27.

3. Ceci arriva en vertu de la parole du Seigneur ℣ contre Juda, afin de le rejetter de devant sa face à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis ℣,

℣. 1. expl. *c'est-à-dire*, en la quatriéme année du regne de ce Prince, & la premiere de celui de Nabuchodonosor. La cause de cette guerre, outre la punition que Dieu vouloit faire de ce peuple, fut l'alliance de Joakim avec le Roi d'Egypte, ennemi du Babylonien. *Menoch.*

℣. 2. *autr.* de soldats. *Hebr.* troupes de gens de guerre armés. *Voyez ci-dessus ch.* 5. *vers.* 2. *ch.* 6. *v.* 23. ces trois differens peuples composoient l'armée de Nabuchodonosor.

Ibid. Cette prophetie est rapportée *ch.* 21. *v.* 10. *& suiv. ci-dessus.*

℣. 3. *lettr.* Ceci se fit par la parole du Seigneur, *l'Hebr. porte :* selon la parole du Seigneur ; & est relatif à ce qui est dit au vers. précedent.

Ibid. *expl.* Quoique Manassé eût fait pénitence, & eût été exaucé du Seigneur, Dieu ne laissa pas de punir ses crimes sur ses descendans, parcequ'ils n'imiterent pas sa pénitence, comme ils firent ses pechés. Ainsi il faut dire avec un savant Interprete, qu'ils furent punis directement pour leurs propres pechés, & indirectement ou par occasion pour ceux de Manassé. Cet endroit est aussi convainquant pour prouver contre les Heretiques, qu'après même que le peché a été pardonné, il reste encore des peines temporelles à souffrir pour y satisfaire. *Estius.*

Digitized by Google

An du M. 3405. Avant J. C. 599.

4. & à cause du sang innocent qu'il avoit répandu : ayant rempli Jerusalem du carnage des innocens. C'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice à son peuple.

4. *& propter sanguinem innoxium quem effudit, & implevit Jerusalem cruore innocentium : & ob hanc rem noluit Dominus propitiari.*

5. Le reste des actions de Joakim, & tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des Rois de Juda : & Joakim s'endormit avec ses peres ∥ :

5. *Reliqua autem sermonum Joakim, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis.*

6. & Joachin ∥ son fils regna en sa place.

6. *Et regnavit Joachin filius ejus pro eo.*

7. Le Roi d'Egypte depuis ce temps-là ne sortit plus ∥ de son royaume ∥, parceque le Roi de Babylone avoit emporté tout ce qui étoit au Roi d'Egypte depuis les frontieres ∥ d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

7. *Et ultrà non addidit Rex Ægypti, ut egrederetur de terra sua : tulerat enim Rex Babylonis, à rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten omnia quæ fuerant Regis Ægypti.*

8. Joachin avoit dix-huit ans lorsqu'il commença à regner, & il regna trois mois à Jerusalem : sa mere s'appelloit Nohesta, & elle étoit fille d'Elnathan de Jerusalem.

8. *Decem & octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Nohesta filia Elnathan de Jerusalem.*

9. Il fit le mal devant le Seigneur, & il commit tous les mêmes crimes que son pere.

9. *Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.*

Dan. 1. 1. 10. En ce temps-là, les serviteurs du Roi de Babylone vinrent assieger Jerusalem, & ils firent une circonvallation autour de la ville.

10. *In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor Regis Babylonis in Jerusalem, & circumdata est urbs munitionibus.*

11. Et Nabuchodonosor Roi de Babylone, vint aussi avec ses gens pour prendre la ville :

11. *Venitque Nabuchodonosor Rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnarent eam.*

12. & Joachin Roi de Juda sortit *de Jerusalem, & vint se rendre* ∥ au Roi de Babylone avec sa mere, ses serviteurs, ses princes & ses eunuques ∥ ; & le Roi de Babylone le reçut *bien en apparence* la huitiéme année de son regne.

12. *Egressusque est Joachin Rex Juda ad Regem Babylonis, ipse & mater ejus, & servi ejus, & principes ejus, & eunuchi ejus : & suscepit eum Rex Babylonis anno octavo regni sui.*

13. Mais ensuite il emporta de Jerusalem tous les tresors de la maison du Seigneur & les tresors de la maison du Roi : il brisa tous les vases d'or ∥ que Salomon Roi d'Israël avoit faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avoit prédit.

13. *Et protulit inde omnes thesauros domûs Domini, & thesauros domûs regiæ, & concîdit universa vasa aurea quæ fecerat Salomon Rex Israël in templo Domini juxta verbum Domini.*

Isa. 39. 6. 14. Il transfera les principaux de Jerusalem, tous les Princes ∥, tous les plus vaillans de l'armée au nombre de dix mille captifs : il emmena aussi tous les artisans & les lapidaires, & il ne laissa que les plus pauvres d'entre le peuple.

14. *Et transtulit omnem Jerusalem, & universos principes, & omnes fortes exercitûs, decem millia, in captivitatem ; & omnem artificem & clusorem : nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ.*

2. Par. 36. 10. Esther. 2. 6. & 11. 4. Jer. 24. 1. & 39. 2. 15. Il transfera aussi à Babylone Joachin, la mere du Roi, les femmes du Roi, & ses eunuques, & il emmena captifs de Jerusalem à Babylone les juges du pays.

15 *Transtulit quoque Joachin in Babylonem, & matrem Regis, & uxores Regis, & eunuchos ejus, & judices terræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem.*

16. Le Roi de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda au nombre de sept mille, les artisans ∥ & les lapidaires ∥ au nombre de mille, tous les hommes-de-cœur & les gens-de-guerre : & il les emmena captifs à Babylone.

16. *Et omnes viros robustos, septem millia, & artifices, & clusores mille, omnes viros fortes & bellatores ; duxitque eos Rex Babylonis captivos in Babylonem.*

Jer. 37. 1. & 52. 1. 17. Il établit *Roi* en la place de Joachin Mathanias ∥ son oncle ∥, & il l'appella Sedecias.

17. *Et constituit Mathaniam patruum ejus pro eo, imposuitque nomen ei Sedeciam.*

18. Sedecias avoit vingt & un an lorsqu'il commença à regner, & il regna onze ans à Jerusalem : sa mere s'appelloit Amital, & elle étoit fille de Jeremie de Lobna. ∥

18. *Vigesimum & primum annum ætatis habebat Sedecias cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ de Lobna.*

19 Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que Joakim.

19. *Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.*

20. Car la colere du Seigneur s'augmentoit toûjours contre Jerusalem & contre Juda, jusqu'à ce qu'il les rejettât de devant sa face ∥ : & Sedecias se retira de l'obeïssance qu'il rendoit au Roi de Babylone.

20. *Irascebatur enim Dominus contra Jerusalem & contra Judam, donec projiceret eos à facie sua : recessitque Sedecias à Rege Babylonis.*

℣. 5. *expl.* Il mourut comme avoient fait ses peres, quoiqu'il ne fut pas enterré avec eux, ayant été privé de la sepulture. *Synops.*

℣. 6. *expl.* il est surnommé Jechonias. *Jerem.* 22. *v.* 24.

℣. 7. *expl.* jusqu'au regne de Sedecias.

Ibid. *expl.* soit pour secourir Joachin, soit pour lever des tributs sur Juda, qui étoit assujetti au Roi de Babylone. *Synops.*

Ibid. *lettr.* Depuis le fleuve de l'Egypte, *l'Hebr.* depuis le torrent de l'Egypte.

℣. 12. *expl.* Il se rendit au Roi de Babylone par le conseil de Jeremie. *Jeremie* 38.

Ibid. expl. *c'est-à-dire*, les grands Officiers de sa maison. *Voyez ci-dessus ch.* 20. *vers.* 18.

℣. 13. *expl.* Ce n'étoient pas les mêmes ; puisque le temple avoit déja été pillé plusieurs fois. Mais ils étoient faits sur le modelle de ceux de Salomon. *Menoch.*

℣. 14. *lettr.* Tout Jerusalem, *c'est-à-dire*, tout ce qu'il y avoit de personne distinguées & constituées en dignité en cette ville, dont il fait ensuite le détail en ce même verset & aux suivans.

℣. 16. autr. *Hebr.* les hommes experts dans l'art de la guerre. *Estius.*

Ibid. *autr.* les ingenieurs de l'armée. *Estius.*

℣. 17. *expl.* il étoit fils de Josias le puisné de Sellum surnommé Joachaz ; ce qu'on peut verifier par ce qui est dit ci-dessus *ch.* 23. *v.* 31.

Ibid. *expl.* Ainsi il est vrai, selon la prophetie de Jeremie *ch.* 36, *v.* 30. que la posterité de Joachin ne regna pas, puisque son fils ne regna que trois mois, comme il est dit ci-dessus *vers.* 8. & qu'après lui on fit regner Mathanias son oncle.

℣. 18. Ce n'est point le Prophete Jeremie : car lui-même *ch.* 52. *v.* 1. parle de Jeremie de Lobna comme d'une personne étrangere.

℣. 20. *expl.* Ces Princes irritant par leurs excès la justice du Seigneur, l'obligeoient de s'éloigner d'eux : & cet éloignement les jettant dans de plus profondes tenebres, ils se rendoient tous les jours plus dignes d'être *rejettés de devant sa face*. C'est ce qui fit qu'il permit que Sedecias se revoltant contre Nabuchodonosor, fut transporté hors de son royaume. *Vatabl.*

CHAPITRE

Digitized by Google

L'an du M. 3414. Avant J. C. 590.

CHAPITRE XXV.

La revolte de Sedecias oblige Nabuchodonosor de revenir en Judée & de mettre le siege devant Jerusalem. Sedecias voulant s'enfuir est arrêté & amené devant le Roi de Babylone, qui après avoir fait tuer ses enfans devant lui, lui fait crever les yeux & l'emmene. Nabuzardan General d'armée de Nabuchodonosor acheve de piller le temple & la ville de Jerusalem, & y met le feu. Il transporte en Babylone une grande partie du peuple qui étoit resté. Godolias, qui avoit été établi gouverneur du pays est tué par Ismahel.

1. *Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decimâ die mensis, venit Nabuchodonosor Rex Babylonis ipse & omnis exercitus ejus, in Jerusalem, & circumdederunt eam, & extruxerunt in circuitu ejus munitiones.*

2. *Et clausa est civitas atque vallata, usque ad undecimum annum Regis Sedeciæ.*

3. *nonâ die mensis: prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.*

4. *Et interrupta est civitas, & omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum Regis, porrò Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem. Fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campestria solitudinis.*

5. *Et persecutus est exercitus Chaldæorum Regem, comprehenditque eum in planitie Jericho: & omnes bellatores qui erant cum eò, dispersi sunt, & reliquerunt eum.*

6. *Apprehensum ergo Regem duxerunt ad Regem Babylonis in Reblatha, qui locutus est cum eo judicium.*

7. *Filios autem Sedeciæ occidit coram eò, & oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, & adduxit in Babylonem.*

8. *Mense quinto, septimâ die mensis, ipse est annus nonus decimus Regis Babylonis, venit Nabuzardan princeps exercitûs, servus Regis Babylonis, in Jerusalem.*

9. *Et succendit domum Domini, & domum Regis, & domos Jerusalem, omnemque domum combussit igni.*

10. *Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.*

11. *Reliquam autem populi partem quæ remanserat in civitate, & perfugas qui transfugerant ad Regem Babylonis, & reliquum vulgus, transtulit Nabuzardan princeps militiæ.*

12. *Et de pauperibus terræ reliquit vinitores & agricolas.*

13. *Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, & bases, & mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, & transtulerunt æs omne in Babylonem.*

14. *Ollas quoque æreas, & trullas, & tridentes, & scyphos, & mortariola, & omnia vasa ærea, in quibus ministrabant, tulerunt.*

15. *Necnon & thuribula, & phialas, quæ*

1. LA neuviéme année du regne de Sedecias, le dixiéme jour du dixiéme mois *l*, Nabuchodonosor Roi de Babylone marcha avec toute son armée contre Jerusalem, & mit le siege devant la ville, & y fit des retranchemens tout autour, *Jer. 39. 1. & 52. 4.*

2. & la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avoit faite, jusqu'à l'onziéme année du Roi Sedecias,

3. & jusqu'au neuviéme jour du mois *l* : la ville fut extrêmement pressée par la famine, & il ne se trouvoit point de pain pour *nourrir* le peuple *l*,

4. & la breche ayant été faite *l*, tous les gens-de-guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murailles près le jardin du Roi pendant que les Chaldéens étoient occupés au siege autour des murailles. Sedecias s'enfuit donc par le chemin qui méne aux campagnes du desert:

5. & l'armée des Chaldéens poursuivit le Roi & le prit dans la plaine de Jericho: & tous les gens de guerre qui étoient avec lui furent dissipés & l'abandonnérent.

6. Ayant donc pris le Roi ils l'emmenerent au Roi de Babylone à Reblatha, & le Roi de Babylone lui prononça son arrêt *l*.

7. Il fit mourir les fils de Sedecias aux yeux de leur pere. Il lui creva les yeux, le chargea de chaînes, & l'emmena à Babylone *l*.

8. La dix-neuviéme année de Nabuchodonosor Roi de Babylone *l*, le septiéme jour du cinquiéme mois, *l* Nabuzardan serviteur du Roi de Babylone, & General de son armée, vint à Jerusalem. An du M. 3416. Avant J. C. 588.

9. Il brûla la maison du Seigneur *l* & le palais du Roi, il consuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maisons dans Jerusalem,

10. Toute l'armée des Chaldéens qui étoit avec ce General, abattit les murailles de Jerusalem.

11. & Nabuzardan General de l'armée transporta à Babylone tout le reste du peuple qui étoit demeuré dans la ville, les transfuges qui s'étoient allé rendre au Roi de Babylone, & le reste de la populace.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays pour labourer les vignes & pour cultiver les champs.

13. Et les Chaldéens mirent en pieces les colonnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, & les bases, & la mer d'airain qui étoit dans la maison du Seigneur, & ils en transportérent tout l'airain à Babylone. *Jer. 27. 19.*

14. Ils emporterent aussi les chaudieres d'airain, les coupes *l*, les fourchettes, les tasses, les mortiers, & tous les vases d'airain qui servoient au temple.

15. Le General de l'armée emporta aussi les encensoirs &

℣. 1. *expl.* Ce mois chez les Hebreux se nommoit *Thébet* ou *Tévet*, & correspondoit en partie aux mois de Decembre & de Janvier.

℣. 3. expl. *Le Syriaque dit:* Le neuviéme jour du cinquiéme mois, qui est surnommé *Ab*, ou selon l'Arabe le quatriéme mois nommé *Tamus* chez les Hebreux; ces mois correspondent à ceux de Juin, de Juillet & d'Aoust. Ceci est rapporté sur la foi du Prophete Jeremie, *ch. 32. v. 2. & ch. 52. v. 6.* pour suppléer à l'omission du copiste de l'Hebr. & des Sept.

Ibid. *lettr.* pour le peuple de la terre. *Expl. c'est-à-dire*, de la terre promise: car elle s'enommoit ainsi sans autre épithete par excellence.

℣. 4. *lettr.* & la ville fut entr'ouverte, *c'est-à-dire*, que le mur de la ville fut abbatu à grands coups de belliers. *Autr.* en notre langue la breche fut faite.

℣. 6. *autr.* Il lui fit voir l'injustice de son procedé, *ou* la justice de son malheur, *c'est-à-dire*, en lui reprochant son ingratitude & son infidelité. *Vatabl. Menoch.*

℣. 7. *expl.* C'est ainsi que s'accomplirent deux propheties; l'une de Jeremie 32. 5. *Qu'il seroit livré entre les mains du Roi de Babylone, qui l'emmeneroit avec lui à Babylone*: l'autre d'Ezechiel 12. 13. *Qu'il ne verroit point Babylone.* Ce Prince ne pouvant concilier cette apparente contradiction, aima mieux croire que ces propheties étoient toutes deux fausses. *Josephe Antiq. liv. 10. ch. 11.*

℣. 8. *expl.* Il partit le septiéme de Reblata, & arriva le dixiéme à Jerusalem, comme il est marqué. *Jerem. 52. 12.* Ceci est derangé & auroit dû être placé après le *v.* 1. de ce chapitre.

Ibid. Le mois est nommé *Ab* par les Hebreux, & correspond aux mois de Juillet & d'Aoust.

℣. 9. *expl.* Sur la fin de l'année 3416. Nabuchodonosor entrant en la 19. de son regne, 424. ans trois mois & huit jours après que Salomon eut jetté les fondemens du temple du Seigneur. Cet incendie arriva le jour du Sabbat, & ce fut en memoire de cette desolation que les Juifs instituerent un jeune solemnel pour l'anniversaire de ce jour.

℣. 14. *Hebr.* les pelles.

Digitized by Google

An du M. 3416 Avant J. C. 588.

les coupes; tout ce qui étoit d'or à part, & tout ce qui étoit d'argent à part //,

16. avec les deux colonnes; la mer, & les socles que Salomon avoit faites pour le temple du Seigneur, & le poids de l'airain de tous ces vases étoit infini.

3. Reg. 7. 15. 2. Par. 3. 15. Jer. 52. 21.

17. Chacune de ces colonnes étoit de dix-huit coudées de haut //, & le chapiteau de dessus qui étoit d'airain, avoit trois coudées de haut //: le chapiteau de la colonne étoit environné d'un rets *qui enfermoit* des grenades, & le tout étoit d'airain: la seconde colonne avoit les mêmes ornemens *que la premiere*.

18. Le General de l'armée emmena aussi Saraïas *grand-Prêtre*, & Sophonie qui étoit le premier au-dessous de lui //, & les trois portiers.

19. Et un eunuque de la ville qui commandoit les gens-de-guerre, & cinq de ceux qui étoient toûjours auprès de la personne du Roi, qu'il trouva dans la ville: & Sopher l'un des principaux officiers de l'armée, qui avoit soin d'exercer les jeunes soldats qu'on avoit pris d'entre le peuple, & soixante hommes des premiers du peuple qui se trouverent alors dans la ville.

20. Nabuzardan General de l'armée prit toutes ces personnes, & les emmena au Roi de Babylone à Reblatha.

21. Et le Roi de Babylone les fit tous mourir à Reblatha au pays d'Emath, & Juda fut transferé hors de son pays.

An du M. 3417. Avant J. C. 587.

22. Après cela Nabuchodonosor Roi de Babylone donna le commandement du peuple qui étoit demeuré au pays de Juda, à Godolias // fils d'Ahicam fils de Saphan.

23. Et tous les officiers de guerre & les gens qui étoient avec eux, ayant appris que le Roi de Babylone avoit établi Godolias *pour commander dans le pays*, Ismahel fils de Nathanie, Johanan fils de Carée, & Saraïa fils de Thanehumeth Nethophatites, & Jezonias fils de Maachati, le vinrent trouver à Maspha avec tous leurs gens.

24. Et Godolias les rassûra par serment, eux & ceux qui les accompagnoient, en leur disant: Ne craignez point de servir les Chaldéens, demeurez dans le pays, & servez le Roi de Babylone, & vous vivrez en paix.

25. Sept mois après Ismahel fils de Nathanie, fils d'Elisama de la race royale, vint *à Maspha*, accompagné de dix hommes; & il attaqua Godolias & le tua avec les Juifs & les Chaldéens qui étoient avec lui.

26. Et tout le peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit avec les officiers de guerre, apprehendant les Chaldéens sortirent de Juda, & s'en allerent en Egypte.

An du M. 3442. Avant J. C. 562.

27. La trente-septiéme année de la captivité de Joachin Roi de Juda //, le vingt-septiéme jour du douziéme mois //, Evilmerodach // Roi de Babylone, qui étoit en la premiere année de son regne, tira de prison // Joachin Roi de Juda, & le releva *de l'état malheureux où il étoit*.

28. il lui parla avec beaucoup de bonté, & mit son trône au-dessus du trône des Rois qui étoient auprès de lui à Babylone //.

29. Il lui fit quitter les vêtemens qu'il avoit eus dans la prison, & le fit manger à sa table tous les jours de sa vie.

30. Il lui fit donner tout ce qu'il lui étoit necessaire pour sa nourriture // & le Roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vécut //.

aurea, aurea; & quæ argentea, argentea; tulit princeps militiæ:

16. id est, columnas duas, mare unum, & bases, quas fecerat Salomon in templo Domini: non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem & octo cubitos altitudinis habebat columna una: & capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum; & retiaculum, & malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea: similem & columna secunda habebat ornatum.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraïam sacerdotem primum, & Sophoniam sacerdotem secundum, & tres janitores.

19. Et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros: & quinque viros de his qui steterant coram Rege, quos reperit in civitate; & Sopher principem exercitûs, qui probabat tyrones de populo terræ: & sexaginta viros è vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

20. Quos tollens Nabuzardan princeps militum, duxit ad Regem Babylonis in Reblatha.

21. Percussitque eos Rex Babylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Emath: & translatus est Juda de terra sua.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor Rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam filii Saphan.

23. Quod cùm audissent omnes duces militum, ipsi & viri qui erant cum eis, videlicet quòd constituisset Rex Babylonis Godoliam: venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathaniæ, & Johanan filius Caree, & Saraïa filius Thanehumeth Netophathites, & Jezonias filius Maachati, ipsi & socii eorum.

24. Juravitque Godolias ipsis & sociis eorum, dicens: Nolite timere servire Chaldæis: manete in terra, & servite Regi Babylonis, & benè erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel filius Nathaniæ, filii Elisama de semine regio, & decem viri cum eo: percusseruntque Godoliam, qui & mortuus est: sed & Judæos & Chaldæos, qui erant cum eo in Maspha.

26. Consurgensque omnis populus à parvo usque ad magnum, & principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. Factum est verò in anno trigesimo septimo transmigrationis Joachin Regis Juda, mense duodecimo, vigesimâ septimâ die mensis: sublevavit Evilmerodach Rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin Regis Juda de carcere.

28. Et locutus est ei benignè: & posuit thronum ejus super thronum Regum, qui erant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus, quas habuerat in carcere, & comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ & dabatur ei à Rege per singulos dies omnibus diebus vitæ suæ.

℣. 15. *antr.* tant ce qui étoit d'or, que ce qui étoit d'argent.

℣. 17. expl. *c'est-à-dire*, de 27. pieds de haut ou environ.

Ibid. *c'est-à-dire*, de quatre pieds & demi ou environ.

℣. 18. *lettr.* Le second Prêtre, *c'est-à-dire*, le premier après le Grand-Prêtre.

℣. 22. *expl.* Josephe assûre que c'étoit une personne de qualité d'entre les Juifs, & très-homme de bien, qui pour suivre le conseil de Jeremie, étoit passé du côté des Chaldéens, & leur avoit beaucoup servi: ce qui lui ayant concilié la faveur des Chaldéens, le rendit odieux aux Juifs, & fut cause qu'ils le tuerent dans la suite. Il fut établi Vice-Roi, & tributaire du Roi de Babylone. *Menoch. Tirin.*

℣. 27. *expl.* C'étoit aussi la 37. de son couronnement & la 55. de son âge. *Voyez ci-dessus ch. 24. v. 8.*

Ibid. *expl.* Ce mois est appellé chez les Hebreux *Adar*, & correspond en partie aux mois de Fevrier & de Mars.

Ibid. *expl.* fils & successeur de Nabuchodonosor.

Ibid. *lettr.* éleva la tête de Joachin, *pour dire*, le tira de son opprobre & de sa servitude: *hebraïsm. Expl.* Ce Prince avoit pris la resolution de délivrer Joachin dès le 25. du même mois, *Jerem. 52. v. 31.*

℣. 28. *expl.* C'étoient des Rois que Nabuchodonosor avoit subjugués, & emmenés à Babylone. *Menoch.*

℣. 30. Le mot hebreu que la Vulgate traduit ici par *annona*, elle le traduit au *ch. 52. de Jeremie v. 34.* par des vivres & des nourritures.

Ibid. *expl.* Un savant Theologien apporte deux raisons de la délivrance de Joachin: l'une que Dieu vouloit faire connoître par là combien il étoit avantageux de suivre les conseils des saints Prophetes, comme avoit fait Joachin, lorsqu'il s'étoit livré entre les mains de Nabuchodonosor, suivant l'avis de Jeremie: l'autre raison, & la principale, afin de continuer dans la race de David en la personne de ce Prince, de son fils Salathiel, & des autres jusqu'à JESUS-CHRIST, une espece de royauté ou de principauté sur le royaume de Juda, suivant la prédiction de Jacob, *Gen. 49. 10.* Que le sceptre ne seroit point ôté à Juda, ni le chef à sa posterité jusqu'à ce que celui qui devoit être envoyé fût venu. *Estius.*

Digitized by Google